MAÏEUTIKA

Analyse des dispositifs de pré orientation au regard des besoins des personnes accueillies par les MDPH

Rapport final

Le 31 juillet 2014

Etude initiée par la FAGERH,
avec le soutien de la CNSA et de la CNAMTS

Qualification des Services Intellectuels ISQ OPQCM

Chambre Professionnelle du Conseil ARC OUEST

Sommaire

- Préambule 3
- La problématique de l'étude 6
- La méthodologie de l'étude 8
- L'état des lieux de la préorientation en France 11
- Quelques parcours illustrés 20
- L'état des lieux de la préorientation par grande région FAGERH 29
- Les forces et les faiblesses du dispositif 38
- Amélioration de la prestation et du processus : préconisations et planification prévisionnelle 46
- Amélioration du dispositif : préconisations et planification prévisionnelle 50
- Amélioration de l'accessibilité du dispositif : préconisations et planification prévisionnelle 54
- La feuille de route préconisée pour la mise en œuvre 61
- Annexe 64

Les sigles utilisés :

- CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
- CNSA : Caisse Nationale de Solidarité
- CPO : Centre de Préorientation
- CRP : Centre de Rééducation Professionnelle
- MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- SPRF : Service Public Régional de Formation

Préambule

- Une étude ambitieuse, concrétisation d'un projet fédéral, soutenue par les pouvoirs publics
- 17 (+1) préconisations pour un pilotage du développement de la préorientation

Une étude ambitieuse, concrétisation d'un projet fédéral, soutenue par les pouvoirs publics

Une étude orientée vers le développement

La deuxième orientation du projet fédéral de la FAGERH 2010/2013 qui visait à « **Promouvoir le développement de l'offre de la Réadaptation Professionnelle** », a amené la FAGERH a engager une démarche visant à « développer l'offre de préorientation sur les territoires non couverts » .

A cette fin, la FAGERH a inscrit, dans ses « actions à développer », le lancement « **d'une étude fédérale permettant d'analyser, pour l'offre de préorientation, la cartographie existante, les zones d'attraction, les zones défaillantes, les publics exclus, l'identification de territoires prioritaires**[1]».

Un processus long, qui privilégie et organise l'implication de toutes les parties prenantes

Le présent rapport final d'étude est l'aboutissement de ce processus, qui a vu, dans l'ordre chronologique, se dérouler les étapes suivantes :

- Le lancement d'un appel d'offres par la FAGERH, pour sélectionner un cabinet d'étude (été 2011),
- La sollicitation d'un soutien auprès de la CNSA puis de la CNAMTS, pour la réalisation de cette étude (2012),
- Le lancement de cette étude et le conventionnement FAGERH/MAIEUTIKA, début 2013,
- Réalisation et pilotage de l'étude, de Mars 2013 à septembre 2014.

Toutes les parties prenantes au dispositif de préorientation ont été mobilisées, et ce, tout au long du processus d'avancement de l'étude.

Ainsi, trois instances ont été constituées :

- **Un comité de pilotage**, tout d'abord, qui a bénéficié de la participation de représentants de la DGCS, de la DGEFP, de la CNSA, de la CNAMTS, des MDPH, aux côtés de ceux de la FAGERH et des associations d'usagers (APF, UNAFAM, FNATH). Ce Comité de Pilotage s'est réuni à cinq reprises tout au long du déroulement de l'étude. A chaque séance, plus d'une vingtaine de participants[2] ont réagi aux présentations qui étaient assurées par les consultants, ont échangé sur cette base, et ont validé, les productions intermédiaires.
- Une « **équipe opérationnelle élargie** » qui a rassemblé, autour des pilotes de la FAGERH et des consultants, des représentants de chacune des grandes régions FAGERH (8). Cette équipe opérationnelle élargie a fait le lien entre les établissements répartis sur l'ensemble du territoire national et les avancées de l'étude. Cette équipe opérationnelle élargie s'est également réunie à cinq reprises au cours de l'étude.
- Une « **équipe opérationnelle restreinte** », composée d'un membre du Conseil d'administration de la FAGERH, responsable du projet, de la Directrice de la FAGERH et des consultants qui intervenaient en assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette équipe opérationnelle s'est réunie régulièrement tout au long du déroulement de l'étude.

Ainsi, tous les ingrédients ont été réunis pour mener à bien ce travail et faire en sorte que la concrétisation de ces travaux soit à la hauteur de l'ambition initiale de développement de l'offre de préorientation.

Une poursuite du processus attendue

Car, cette étude se veut être « **une première étape d'un processus devant permettre, à terme, d'améliorer la répartition géographique et la fluidité de l'offre de préorientation** [3]».

Cette ambition a incité les consultants à être vigilants sur le caractère opératoire de leurs travaux dont les préconisations ont vocation à être rapidement reprises par les parties prenantes dans la mise en œuvre de leur politique publique en faveur de la réadaptation professionnelle.

1. FAGERH – Projet fédéral 2010/2013 – p.13.
2. Liste des participants en annexe.
3. Cahier des charges de l'étude – P.2.

17 (+1) préconisations pour un pilotage du développement de la préorientation

A l'issue de notre travail d'étude des préorientations, nous formulons dix sept préconisations dont la mise en œuvre doit permettre d'obtenir **un égal accès de tous à une prestation de préorientation adaptée aux besoins d'aujourd'hui**. Ces préconisations détaillées dans le corps du rapport et la feuille de route proposée aux parties prenantes doivent permettre d'aboutir à cette mise en œuvre progressive.

La dix huitième préconisation concerne le public jeunes, bénéficiant d'une RQTH, sans véritable projet professionnel. De notre point de vue, cette prestation doit sortir du cadre de la préorientation, du fait de l'absence d'expérience professionnelle sur laquelle s'accrocher pour construire la prestation. Il n'en demeure pas moins que le besoin est identifié, et qu'il y a lieu d'y répondre…Mais par des modalités d'intervention à inventer…

Préconisations centrées sur l'amélioration de la prestation et du processus

- **Préconisation 1 : Un corpus théorique commun, des outils et méthodes validés, et des pratiques harmonisées inscrites dans un mouvement d'amélioration permanente :** vers la production d'un corpus de référence pour les professionnels…
- **Préconisation 2 : Un processus continu, de la notification à la mise en œuvre du projet :** organiser la prestation de préorientation en trois temps, avec un étalement de la prestation potentiellement conséquent (par exemple trois ans), même si la durée de la prestation, exprimée en nombre de jours de présence du stagiaire dans le centre peut être conservée.
- **Préconisation 3: L'appropriation de la décision de la CDAPH par les personnes :**

construire et organiser, en amont de la décision de la CDAPH, d'une prestation d'information et de mobilisation (durée d'une demi-journée à une journée) déployée par les CPO.

- **Préconisation 4 : Un document de demande d'orientation adressé par le participant à la CDAPH harmonisé dans le mode d'élaboration, la forme, le contenu, les délais et modalités de transmission :** en remplacement du rapport de fin de préorientation, vers un document de demande d'orientation formulée à la CDAPH par la personne au regard de son parcours de préorientation.
- **Préconisation 5 : Un hébergement adapté :** Chaque centre de préorientation devra proposer, à terme, une diversité d'hébergements possibles (milieu ordinaire, sur site, avec accompagnement médico-social adapté,…)

Préconisations centrées sur l'amélioration du dispositif

- **Préconisation 6 : Des mutualisations renforcées sur la connaissance des publics :** permettre l'accueil, par l'ensemble des préorientations, de publics en situation de handicap spécifique (handicaps psychiques, handicaps sensoriels, …) tout en maintenant un haut niveau de qualité de la prestation d'accompagnement…
- **Préconisation 7 : Des mutualisations renforcées sur les outils de formation/ accompagnement projets.** Vers une offre d'accompagnement évaluation/formation distante (en fait, mixte), adaptée au public adulte en situation de réadaptation professionnelle., mobilisable dès la décision d'orientation en préorientation
- **Préconisation 8 : Des critères suffisamment précis d'accès à la prestation :** harmoniser les pratiques de notification sur le territoire, voire recentrer la prestation sur le public pour lequel elle est la plus adaptée…
- **Préconisation 9 : Un observatoire renforcé :** Disposer de données quantitatives et qualitatives sur le recours aux préorientations suffisamment fines et récentes pour permettre un pilotage du dispositif.
- **Préconisation 10 : Des coopérations et partenariats sur les territoires** L'accompagnement des publics dans l'accès à une formation qualifiante, à l'emploi adapté ou à l'emploi direct doit être renforcé par la mise en place de partenariats formalisés .
- **Préconisation 11: Une allocation de ressources sur des bases harmonisées**

- Harmoniser les modalités d'autorisation et de calcul des coûts au niveau national

- Disposer d'une capacité de consolidation des données au niveau national avec une visibilité analytique suffisante

- **Préconisation 12 : L'évaluation de la qualité des prestations de préorientation L**es éléments, notamment issus des évaluations externes, seront synthétisés au niveau national afin de contribuer au suivi des évolutions du dispositif.

Préconisations centrées sur l'amélioration de l'accessibilité des prestations.

- **Préconisation 13 : Ouvrir des préorientations là où les manques sont flagrants,** c'est à dire dans les départements non pourvus, dont le potentiel de développement est ≥40 personnes par an.
- **Préconisation 14 : Développer les établissements dans les secteurs en forte demande :** Dans ces départements, l'offre existe, mais la demande explose, et les délais d'accès s'allongent…
- **Préconisation 15 : Développer des partenariats pour couvrir le territoire,** dans les départements qui ne disposent que d'un faible potentiel, qui ne justifie pas la création du dispositif permanent.
- **Préconisation 16 : Redéployer l'offre dont la localisation est en décalage par rapport aux besoins**, dans les départements dont l'implantation historique de l'offre est éloignée des concentrations de populations concernées.
- **Préconisation 17 : Etudier de façon spécifique l'Ile de France,** qui suppose une analyse plus fine que celle effectuée avec une maille « département », y compris sur la question de l'hébergement.

La problématique de l'étude

- Répartition géographique et fluidité de l'offre

Répartition géographique et fluidité de l'offre

La répartition géographique : la question de l'égalité d'accès aux prestations sur le territoire national

"La CNSA, garante de l'égalité d'accès au droit sur le territoire a plusieurs fois interpellé notre fédération concernant l'amélioration de la localisation de l'offre en préorientation afin d'améliorer la couverture nationale et permettre à des publics dont la mobilité est plus difficile de bénéficier de ces prestations".

Cet extrait du cahier des charges de l'étude, en date du 18 mai 2011 pose bien un des volets de la problématique de départ : C'est **la question de l'égalité d'accès aux services rendus par les préorientations sur l'ensemble du territoire national**.

De fait, les différentes parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique publique de compensation du handicap sont bien conscientes, au moment du lancement du processus d'analyse, que la situation de l'offre est plus le fruit de l'histoire, de la localisation historique des établissements et des opportunités successives qui se sont faites jour, que la résultante d'une politique réfléchie et concertée de réponse aux besoins des populations.

Sur ce sujet, le présent rapport donne des indications très précises sur les inégalités territoriales d'accès, ainsi que sur les moyens de les corriger.

Evaluation quantitative de l'offre sur le territoire départemental	Les délais d'attente avant l'entrée en préorientation du point de vue des MDPH (sur 45 réponses exploitées)		
	1 à 2 ans	6 mois à 1 an	3 à 6 mois
Offre très insuffisante	90 (Territoire de Belfort), 65 (Hautes Pyrénées), 40 (Landes) 26 (Drôme) ;	83 (Var), 61 (Orne), 51 (Marne), 45 (Loiret), 32 (Gers), 25 (Doubs);	le 80 (la Somme
Offre relativement insuffisante	39 (Jura), 70 (Haute-Saône);	23 (Creuse), 18 (Cher), 07 (Ardèche), 2 (Aisne) ;	46 (Lot) 28 (Eure et Loir).
Offre tout à fait suffisante		78 (Yvelines), 72 (Sarthe), 67 (Bas-Rhin), 63 (Puy de Dôme);	37 (Indre et Loire), 14 (Calvados).

La question de la fluidité de l'offre : l'approche qualitative

La problématique de l'étude comporte également une dimension « fluidité de l'offre » : « Des délais d'admission parfois très élevés »…Tel était l'un des retours récolté lors d'une enquête par questionnaire réalisée auprès des MDPH….Qui pointait, par ailleurs, la qualité de l'offre de la réadaptation professionnelle.

Cette question de la « fluidité de l'offre », dans cette étude, a rapidement amené les consultants à explorer les dimensions qualitatives de la prestation, mais aussi du dispositif dans son ensemble. Cette approche a permis de réinterroger le processus complet qui débute, pour les personnes, lors de l'identification d'un besoin de réflexion sur leur trajectoire professionnelle et prend fin lors de la mise en œuvre de la nouvelle orientation professionnelle.

L'étude a montré combien **cette fluidité des parcours est aujourd'hui à construire**, tant les ruptures, notamment de rythme, pour les personnes, sont encore fortes et fortement perturbatrices.

Les préconisations qui sont formulées dans le présent document portent donc, bien sûr, sur la fluidité de l'offre, mais surtout sur la fluidité des parcours.

Ainsi, la présente étude, de ce point de vue, dans sa dimension qualitative, introduit un paradigme nouveau, complémentaire d'une centration sur la prestation, son contenu, son organisation, ses méthodes, …. C'est celui du parcours, pour la personne.

De ce point de vue, la prestation de préorientation devient **une prestation d'accompagnement dans la fluidification du parcours**, dans sa continuité, et dans la mobilité professionnelle des personnes qui en bénéficient.

C'est pourquoi, nous avons voulu illustrer le présent rapport d'évocations et d'illustrations de parcours de personnes, interviewées lors de l'étude.

Ces parcours, tous singuliers, bien sûr, présentent une constante : l'existence de ruptures, de temps morts, de « coups d'accordéon » dans l'intensité des progressions, qui, toutes, ont été considérées comme, selon les cas, des sources de perte de temps, d'énergie, voire de démotivation…

Ainsi, l'ambition de ce travail va peut-être au delà de celle des commanditaires : il vise à fluidifier les parcours des personnes, tout autant qu'à fluidifier l'offre….,

La méthodologie de l'étude

- Une année d'analyse globale et d'étude terrain, pour un état des lieux complet du dispositif…
- …Qui permet de formaliser des préconisations opérationnelles pour faire évoluer le dispositif.

Une année d'analyse globale et d'étude terrain, pour un état des lieux complet du dispositif…

Les derniers écrits connus relatifs à la préorientation au moment du lancement de l'étude, dataient, de juin 1999 …Avec la production d'un document de travail proposé à l'assemblée générale de la FAGERH intitulé « la préorientation, une prestation médico-sociale de réadaptation professionnelle ». A cette époque, le groupe de travail à l'origine de cet écrit avait pour mission, confiée par le CA de la fédération de «clarifier les objectifs et les pratiques de la préorientation, afin de la rendre plus lisible auprès des différents partenaires », ainsi que de « spécifier la prestation de préorientation pour qu'elle soit prescrite à bon escient et reconnue comme un outil nécessaire aux prescripteurs et à la personne handicapée(…)[1] ».

Ce document, considéré comme de référence, a été l'un des outils de départ pour la construction de la méthodologie d'intervention, avec l'objectif, dans une premier temps, d'actualiser ce travail par un état des lieux qualitatif et quantitatif de l'offre de préorientation en France, et dans un second temps, pour l'élaboration de préconisations d'évolutions du dispositif et de la prestation.

Un état des lieux quantitatif et qualitatif, dans une approche nationale, interrégionale, et terrain.

– **Un premier travail d'analyse documentaire, dans un contexte évolutif .**

La préorientation est à la croisée de plusieurs politiques publiques, politique de santé publique, politique « handicap », politique d'orientation professionnelle, de formation professionnelle, ou encore politique de répartition territoriale des compétences. L'analyse documentaire qui a été faite a bien montré comment ces différentes politiques publiques s'imbriquaient pour permettre l'existence et le financement de la prestation de préorientation et de la rémunération des participants. De façon paradoxale, elle a montré également combien le cadre déterminé par les textes spécifiques à la préorientation était « lâche », et combien, tous comptes faits, **cette prestation était le fruit de la production inductive, par les acteurs eux-mêmes, d'un processus d'intervention empirique, construit autour de la notion d'élaboration puis de validation de projet professionnel**. Dans cette perspective d'égal accès à la prestation sur l'ensemble du territoire, ce processus ne rend que plus nécessaire la caractérisation d'une prestation souhaitable derrière cette appellation, caractérisation qui devra prendre en compte les évolutions des attentes des parties prenantes, mais aussi les évolutions des politiques publiques à l'œuvre, qui sous tendent l'ensemble du dispositif.

La première étape du travail, qui a consisté à **collecter les données qualitatives et quantitatives** relatives aux prestations de préorientation, par voie de questionnaires auprès de l'ensemble des établissements concernés, avait ainsi pour objet de caractériser cette prestation, les flux de personnes qui en bénéficient, mais aussi les équipes qui les mettent en œuvre, les modalités organisationnelles établies, et les ressources mobilisées pour leur mise en œuvre.

– **Un questionnaire transmis et complété par quasiment tous les établissements**

La méthode de collecte employée ici porte en elle même ses limites, dans la mesure ou elle s'appuie sur un déclaratif des établissements. Néanmoins, ces limites sont compensées par les autres processus de collecte mis en œuvre, et notamment **les enquêtes de terrain** (quatre préorientations étudiées de près, sur site, par deux consultants), et l'enquête auprès des Responsables Insertions professionnelle des MDPH du territoire. Il a résulté de ce questionnement que la quasi totalité des établissements ont répondu à ce questionnaire qui avait préalablement été personnalisé à partir des données d'ores et déjà disponibles à la FAGERH. Le résultat de ce travail a permis de donner une image fiable de la réalité de la préorientation en 2012, et de son évolution sur la période 2010/2012. Deux rapports, l'un qualitatif et l'autre quantitatif ont été produits à l'issue de cette enquête, et présentés en Comité de pilotage de septembre 2013.

– **Une analyse des données de flux et de public accueilli au niveau national**

L'analyse des données relatives au public collectées à partir de ces questionnaires, ainsi qu'à partir des données disponibles auprès de la CNSA, a permis de finaliser à la fois des cartes de flux de publics au niveau national et au niveau de chaque région FAGERH, mais aussi de caractériser la population accueillie au sein de ce dispositif, à la fois en termes de niveau de formation, de situation personnelle par rapport au handicap (origine du handicap, caractérisation du handicap, …), de situation à l'entrée et pendant la prestation, de typologie de préconisation à l'issue, … .

– **Des analyses monographiques de situation par grande région FAGERH**

Ces données compilées au niveau national ont également fait l'objet d'un traitement au niveau de chaque région FAGERH, identifié comme étant le niveau de l'échange et de la concertation au sein du réseau. En tant que tel, il permettra la mise en œuvre ultérieure des plans d'actions en application des préconisations. Chaque monographie régionale FAGERH (8) a fait l'objet d'une présentation en région et d'un aller retour entre les consultants et les représentants des établissements en région pour validation. Les monographies régionales ont fait l'objet d'une compilation sous la forme d'un « recueil des monographies synthétiques régionales » présenté et validé en Comité de pilotage (Janvier 2014). Chaque monographie est complétée par une annexe spécifique relative à la situation économique des établissements.

1 « La préorientation, une prestation médico-sociale de réadaptation professionnelle » - document de travail proposé à l'assemblée générale de la FAGERH – 17/18 juin 1999 – introduction

…Qui permet de formaliser des préconisations opérationnelles pour faire évoluer le dispositif.

L'état des lieux (suite)

– **Un questionnement des responsables d'insertion professionnelle des MDPH**

La CNSA organise régulièrement des séminaires qui réunissent l'ensemble des responsables d'insertion professionnelle des différentes MDPH du territoire. Ces séminaires ont été l'occasion d'organiser des ateliers de travail sur le thème de la préorientation. Au cours de ces ateliers, les échanges ont permis aux consultants d'affiner leur questionnement à l'ensemble des RIP des MDPH, ainsi que d'appréhender les attentes de ces derniers à l'égard de l'étude. Le questionnaire qui en est sorti a été diffusé par internet à l'ensemble des RIP du territoire. Le taux de réponse obtenu, supérieur à 55%, peut être considéré comme très satisfaisant compte tenu à la fois du niveau de sollicitation dont sont l'objet des MDPH, et de la densité du questionnaire qui nécessitait un réel investissement pour répondre. In fine, un rapport intitulé « le dispositif de préorientation – le point de vue des MPH » a été présenté en Comité de pilotage en mai 2014. La teneur de ce rapport conforte, sur de nombreux aspects, les constations effectuées par ailleurs.

– **Des études terrain qui complètent l'analyse.**

L'analyse globale des prestations assurées par les établissements, des publics accueillis, des attentes des MDPH, les rencontres régionales, ont été complétées par un travail d'étude « sur le terrain », en analyse des organisations, en observations des pratiques des professionnels et en rencontres et entretiens avec l'ensemble des parties prenantes (anciens stagiaires, stagiaires actuels, équipes pluridisciplinaires, directions et responsables pédagogiques, …). Ces missions, menées généralement à deux consultants pendant deux jours sur site, ont permis des échanges avec plus d'une centaine d'acteurs sur quatre établissements, choisis à la fois pour la qualité des informations fournies lors de l'étude par questionnaires, et pour la diversité des situations qu'ils représentent. C'est ainsi qu'ont été étudiées de façon plus approfondie les préorientations de Nice (association ACTES), Saint-Amand de Tallende (Association CAPPA), de Lyon (L'ADAPT Rhône) et de Berck sur mer (UGECAM, La Mollière). Chaque étude terrain a donné lieu à un rapport transmis à l'établissement, ainsi qu'à la formalisation « d'enseignements tirés pour l'étude » repris dans le présent document.

– **Des forces et faiblesses identifiées en synthèse de ces multiples regards croisés.**

L'ensemble des observations effectuées par les consultants, des analyses de données, des échanges et des recueils d'informations tout au long de la mission ont permis la formalisation d'une synthèse de cet état des lieux en un document intitulé « points forts et points faibles du dispositif et premières préconisations ». Ce document a été présenté et validé en comité de pilotage début mai 2014. Structuré en trois grandes parties correspondant à trois niveaux d'analyse (le niveau de la prestation perçue par la personne, le niveau du fonctionnement des organismes et le niveau du dispositif global et de son accessibilité), il introduit les préconisations qui suivent.

Des préconisations qui s'inscrivent résolument dans une perspective de pilotage du développement du dispositif.

– **La FAGERH affirme sa volonté de s'inscrire dans un scénario de pilotage du développement.**

Le descriptif et l'analyse détaillée des forces et faiblesses du dispositif peuvent laisser augurer de plusieurs évolutions possibles, voire probables. Ces évolutions seront la résultante de la capacité des parties prenantes à s'emparer des préconisations formulées et à les transformer en réalités concrètes.

Pour ce qui concerne la FAGERH, qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude, la feuille de route est claire : La FAGERH s'inscrit résolument dans un pilotage du développement de l'accessibilité et de la fluidité de l'offre de préorientation, au point d'envisager, à terme, une ouverture de cette prestation à un public qui serait plus largement « en difficulté d'insertion professionnelle », du fait des « ruptures » ou « accidents de la vie » qu'il aurait subis. Dans une telle stratégie de long terme, les prestations de préorientation pourraient devenir des services intégrés aux Service Public Régional de Formation(SPRF) dans les différentes régions, dont la mission serait d'atténuer les effets de ces ruptures sur les continuités professionnelles.

Quoi qu'il en soit, la FAGERH souhaite être partie prenante dans le pilotage de ces évolutions, et c'est dans cette perspective que les préconisations ont été formulées.

– **Les préconisations sont des leviers d'actions pour les parties prenantes.**

La formalisation des préconisations s'inscrit résolument dans la perspective d'une mise en œuvre immédiate, dans une logique de « feuille de route » : en premier lieu, agir pour corriger les situations les plus insatisfaisante, puis, progressivement, en prenant en compte, dans la mesure du possible, les délais incompressibles de mise en œuvre, introduire dans le dispositif, étape par étape, les évolutions attendues.

Ces préconisations sont centrées sur l'amélioration des prestations elles mêmes, tout autant que sur l'amélioration de leur accessibilité.

Leur mise en œuvre devrait, si tout se passe comme prévu, **garantir un potentiel d'égal accès de tous à la prestation sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'une suppression des délais d'entrée en accompagnement (entrée en préorientation dès la notification).**

L'état des lieux de la préorientation en France

- Quelques données de cadrage
- Des établissements de taille et de progression variables
- Les bénéficiaires accueillis : les hommes « quadra » majoritaires….Et un vieillissement progressif
- La préorientation, suite à la maladie…
- Suite à la préorientation, la rééducation professionnelle… pour une personne sur deux
- La préorientation, une prestation médico-sociale
- Le dispositif : une recherche d'équilibre dans un espace de transition

Quelques données de cadrage

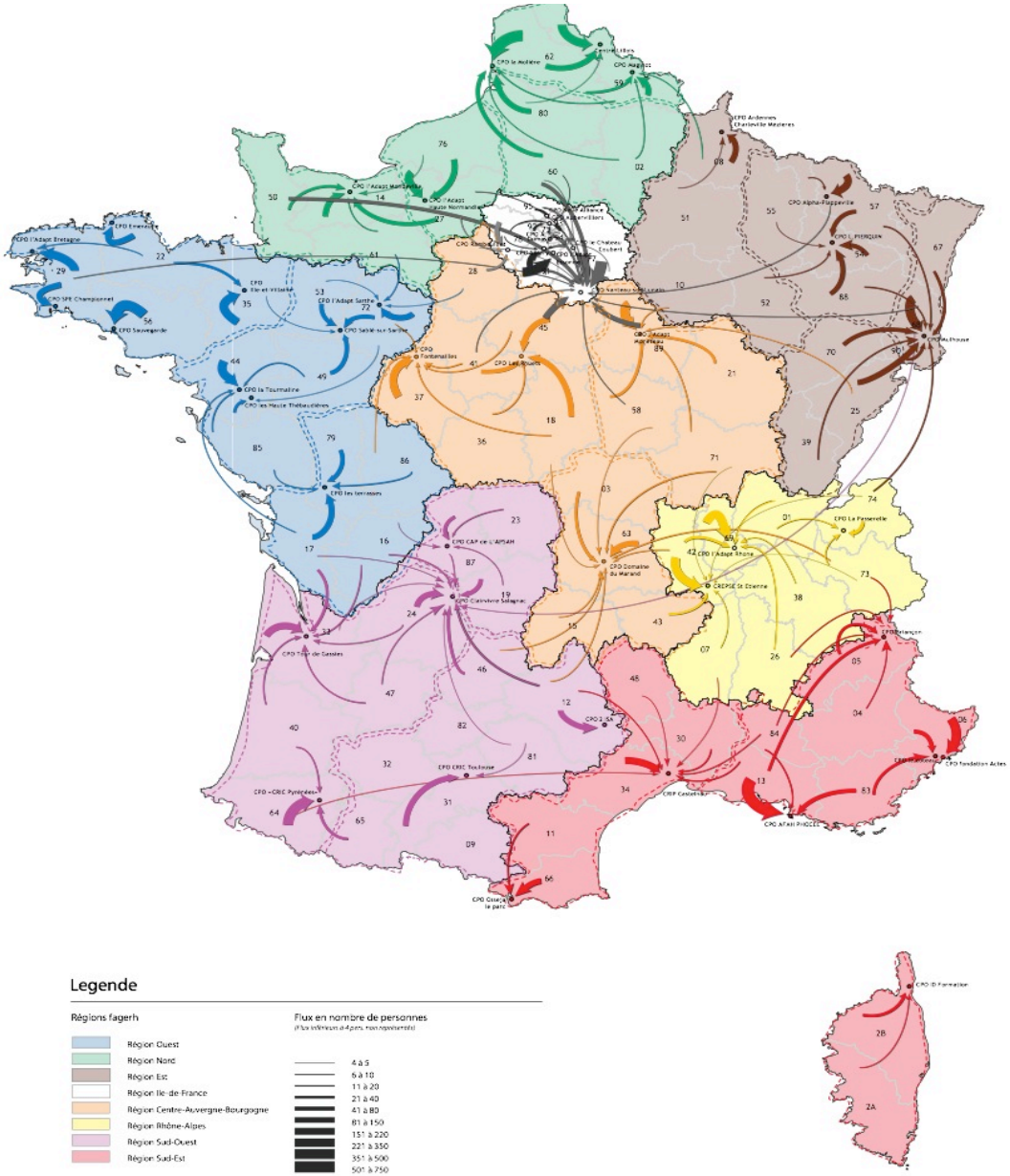

La présente étude porte sur **57 établissements de préorientation** (ordinaire et spécialisée) répartis, selon le découpage FAGERH, en **8 grands** territoires géographiques.

Sur les trois années étudiées, ces centres ont accueilli 14 238 personnes (2/3 d'hommes, 1/3 de femmes), soit en moyenne **4 750 personnes bénéficiaires** par an environ. **Ce nombre de personnes accueillies est en croissance sur la période** (augmentation de 8% entre 2010 et 2012).

Les prestations de préorientation ont été assurées par **524 professionnels (en ETP) en 2012**, ce qui correspond à **un effectif moyen par centre d'une dizaine d'ETP en 2012**.

L'activité de l'ensemble de ces centres de préorientation représente un volume global cumulé de **241 434 journées facturées** en 2012.

L'ensemble de ces prestations d'orientation ont représenté un budget total estimé d'environ **40 M€ en 2012.**

S'il fallait dresser le « portrait robot » d'un centre de préorientation « moyen » en France **en 2012** celui-ci présenterait les caractéristiques suivantes :

- Nombre de places agréées : 25
- Accueil de 91 bénéficiaires par an, pour une moyenne d'environ 50J/bénéficiaire ;
- **Une dizaine de salariés** (en ETP) ;
- **4555 journées facturées,**
- **Budget annuel estimé : 700 k€ environ.**
- **Un taux de production de 82%,**
- **Une progression moyenne de la production (en journées facturées) de + 4,71% entre 2010 et 2012.**

Des établissements de taille et de progression variables

Activité des établissements accueillant des préorientations en journées facturées (moyennes sur 3 ans : 2010 - 2012) et évolution

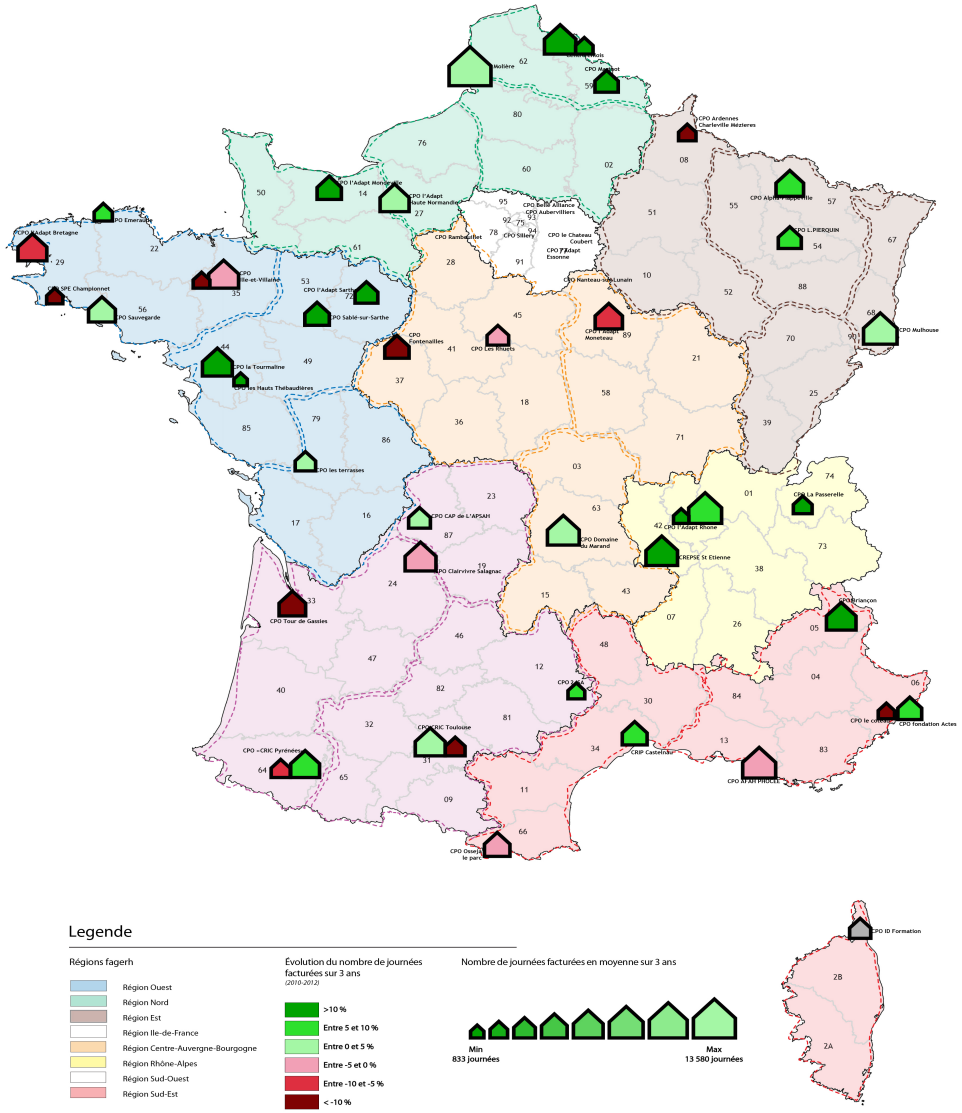

- Des progressions de l'activité variables d'une région à l'autre, et d'un établissement à l'autre.

Dans un contexte global de progression lente de l'activité (+4,66%), on observe de grandes disparités entre les établissements :

- 16 établissements ont une croissance de l'activité « à deux chiffres » (≥ 10%) sur la période ;
- 16 établissements ont un croissance de l'activité « à un chiffre » (0 < x < 10 %) sur la période ;

soit près des deux tiers des établissements en croissance d'activité., A l'inverse :

- 3 établissements ont une croissance nulle de leur activité sur la période ;
- 10 établissements ont une diminution de l'activité « à un chiffre » (-10 < x < 0) sur la période ;
- 8 établissements ont une diminution de l'activité « à deux chiffres » sur la période.

Il est difficile de faire une corrélation entre la taille des établissements et leur évolution d'activité. Tout au plus pouvons-nous noter que, globalement, les établissements de taille conséquente (Nombre de journées facturées supérieur ou égal à 7 000 journées facturées) sont, en règle générale, en croissance d'activité (7 établissements sur 8). De même, parmi les établissements de petite taille (Nombre de journées facturées inférieur à 3 000), une majorité d'établissements est également en croissance d'activité (9 sur 15).

Enfin, l'analyse de la répartition géographique des établissements nous montre des réalités régionales plus contrastées :

Pour ce qui concerne les grandes régions FAGERH :

- Deux régions sont en forte croissance : La région Rhône Alpes (+ 24%) et la grande région Nord (+ 15,5%) ;
- Quatre régions sont en croissance modérée : Grande région Est (+4%), région Ouest (+2,51%), région Ile de France (+2,28%), et région Sud Est (+1,70%) ;
- Une région est en diminution d'activité, la région Sud Est (-1,76%).

Enfin, si on place la focale au niveau des régions administratives, la situation est la suivante :

- Des régions exclusivement en croissance : Nord Pas de Calais, Alsace, Lorraine, Rhône Alpes, Auvergne, Limousin, Poitou-Charentes, Pays de la Loire, Haute et Basse Normandie ;
- Des régions exclusivement en diminution d'activité : Champagne Ardennes, Centre et Bourgogne,
- Des régions plus contrastées, avec, sur un même territoire, des établissements en croissance et d'autres en diminution d'activité : Paca, Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées, Aquitaine, Bretagne, Ile de France.

Les bénéficiaires accueillis : les hommes « quadra » majoritaires…. Et un vieillissement progressif

Sur la période 2010/2012, les centres de préorientation ont accueilli plus de 14000 personnes, soit une moyenne de près de 4750 personnes par an. Globalement, ces effectifs sont en croissance sur la période (+7,7%).

Nombre de bénéficiaires par région FAGERH entre 2010 et 2012						
	2010	2011	2012	Cumul 3 ans	Moyenne 3 ans	Evolution
ABC	394	380	405	1179	393	*2,8%*
EST	362	405	387	1154	385	*6,9%*
IDF	879	837	937	2653	884	*6,6%*
NORD	656	814	796	2266	755	*21,3%*
OUEST	765	729	820	2314	771	*7,2%*
RHÔNE-ALPES	339	371	401	1111	370	*18,3%*
SUD-EST	597	597	598	1792	597	*0,2%*
SUD-OUEST	581	605	583	1769	590	*0,3%*
TOTAL (Cumul)	*4573*	*4738*	*4927*	*14238*	4746	*7,7%*
EVOLUTION		*3,6%*	*4,0%*	*7,7%*		

stationnaires en effectifs sur la période (SUD EST et SUD OUEST).

– **Le « profil type » du bénéficiaire : un homme, « quadra », de niveau de formation ≤5**

Sur la période étudiée, plus des deux tiers de la population accueillie est masculine (67,1%). Prés de 5000 personnes avaient entre 40 et 49 ans au moment de leur entrée en CPO, ce qui représente plus de 36% des publics accueillis par ces établissements. Et, si on considère la population des 30/49 ans, on a plus de 60% du public accueilli (64%).

Clairement, le public « classique » de la préorientation, c'est à dire un public en repositionnement professionnel en cours de carrière, constitue (encore) le principal public bénéficiaire de ce dispositif.

En valeur absolue, deux populations accueillies augmentent sensiblement : celle des « quadra » (+194 , personnes supplémentaires de cette classe d'âge accueillies entre 2010 et 2012) et celle des seniors (+207 personnes).

Le « vieillissement » relatif de la population accueillie sur la période étudiée est donc **une tendance observée** (+ de 51% de la population accueillie a plus de 40 ans en 2012, contre 45,5% deux ans plus tôt).

Par ailleurs, plus des trois quart de la population accueillie en CPO de 2010 à 2012 était d'un niveau ≤5 (77,4%). Néanmoins, on note une progression rapide des effectifs de niveaux supérieurs : +15,4% des effectifs de niveaux 4,3, et supérieurs sur la période, ce qui laisse augurer d'un rattrapage progressif.

– **Une entrée en préorientation qui intervient après un temps d'inactivité professionnelle de plus en plus long.**

Les données, démontrent une prépondérance des publics sans emploi depuis plus d'un an (64,2%). Cette situation s'explique probablement par le cumul de plusieurs facteurs :

- la prescription de recours aux préorientations arrive rarement dans les premiers temps qui suivent la rupture avec la situation antérieure, du fait, notamment, de périodes de soins et de reconstruction qui peuvent être longues.
- D'autre part, le délai d'intégration entre la prescription et l'entrée en préorientation est parfois très long (>1 an).

Ce temps « d'inactivité » avant l'entrée en préorientation est en croissance sensible, ce qui constitue un point de vigilance majeur pour l'amélioration du dispositif.

Les MDPH décident du recours à la préorientation principalement pour un public en demande de reclassement professionnel sans projet défini

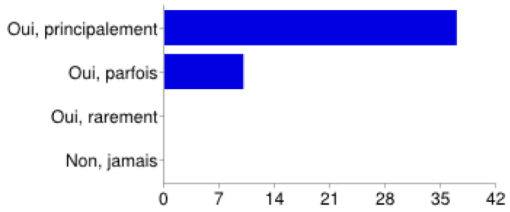

« Votre MDPH décide du recours à la préorientation pour le public suivant » : En demande de reclassement professionnel sans projet défini »

Oui, principalement	**37**	79 %
Oui, parfois	**10**	21 %
Oui, rarement	**0**	0 %
Non, jamais	**0**	0 %

La préorientation, suite à la maladie…

Types de pathologies recensées :

Déf. Intellectuelles : 2,1 %
Déf. Auditive : 2,1 %
Déf. Visuelle : 2,1 %
Déf. Motrices : 46,9 %
Déf. Du psychisme : 20,6 %
Déf. Du langage : 0,4 %
Déf. Viscérales : 13,5 %
Autres : 12, 3 %

Origines des pathologies :

Maladies pro : 3,8 %
Congénitale : 5,9 %
Accidents privés : 12,1%
Accidents pro : 14,1 %
Maladie : 62 %
Autres : 2,1 %

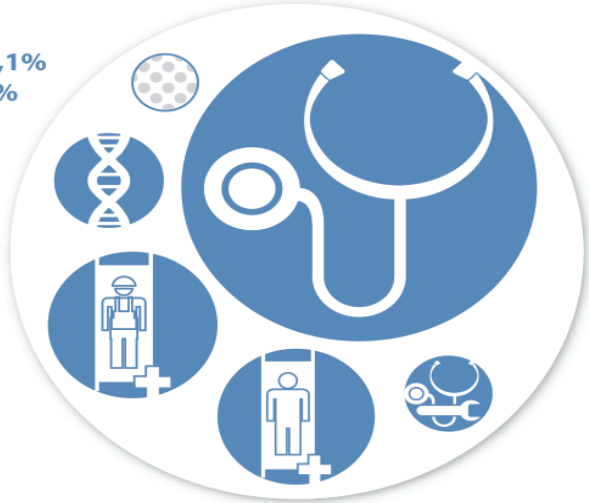

Nombre de pathologies recensées :

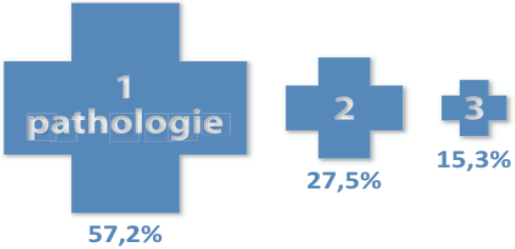

Les pathologies des bénéficiaires sont la conséquence de maladies, pour près des deux tiers des bénéficiaires.

Les pathologies dont souffrent les bénéficiaires sont dans leur grande majorité consécutives à une maladie (62%). La part des conséquences d'accidents du travail est en nette diminution sur la période (-6,7%).

La majorité des bénéficiaires ne souffre que d'une pathologie identifiée (57,2%). Néanmoins, la tendance d'un renforcement du nombre de pathologies par bénéficiaire s'affirme. Cette tendance rejoint les constats formulés par écrit par plusieurs responsables de centres.

Près de la moitié des bénéficiaires souffrent de déficiences motrices.

Près de la moitié des bénéficiaires souffrent de déficiences motrices (46,9%), et cette population est en croissance sur la période (+ 11,7%).

Un peu plus de 200 personnes par an accueillies en préorientation sont des personnes déficientes sensorielles, pour moitié déficientes visuelles, et pour moitié déficientes auditives. Cette population est en croissance modérée.

Un cinquième des publics accueillis souffrent de déficience du psychisme (20,6%), et cette population est et croissance soutenue sur la période (+25%).

Cette évolution pourrait être encore plus massive, car elle est de fait limitée par la capacité des établissements à accueillir ce public. Ce point fait également l'objet d'une préconisation particulière.

Pathologie des bénéficiaires									
Effectifs Préo.	Cumul 2010/2012								
	déf. Intellectuelles	déf. Du psychisme	déf. Auditive	déf. Du langage	déf. Visuelle	déf. Viscérales	déf. Motrices	autres	Total
	335	3343	348	71	335	2196	7625	1999	16 252
	2,1%	20,6%	2,1%	0,4%	2,1%	13,5%	46,9%	12,3%	100,0%
	Evolution 2010/2012								
	déf. Intellectuelles	déf. Du psychisme	déf. Auditive	déf. Du langage	déf. Visuelle	déf. Viscérales	déf. Motrices	autres	
	-8,8%	25,6%	7,0%	162,5%	3,7%	30,7%	11,7%	-1,0%	

Suite à la préorientation, la rééducation professionnelle… pour une personne sur deux

Des préconisations d'orientation pour moitié vers les formations de rééducation professionnelle.

Plus de 6 000 personnes ont été « orientées » vers des formations de rééducation (réadaptation) professionnelle à l'issue de leur préorientation. Cette préconisation représente de loin la principale préconisation formulée par les centres de préorientation, et celle ci est en croissance. Intervient, en second, la préconisation de retour à l'emploi (11,7%) et la préconisation de formation dans le milieu « ordinaire » (9,6%).

Cette situation engendre, aujourd'hui, un allongement des parcours pour les personnes, compte tenu notamment des délais d'attente avant l'entrée dans ces formations en Centre de rééducation professionnelle (CRP). Nos préconisations iront également dans le sens d'une évolution dans ce domaine.

Plus de la moitié des formations préconisées sont de niveau V (CAP, par exemple), et près du tiers de niveau 4 (Bac, Bac pro, CQP, BP, …). Ces données sont en cohérence avec le niveau d'entrée des bénéficiaires.

Remarque : il y a, derrière ces moyennes, de grandes disparités d'un établissement à l'autre : Si plus de 80 % des préconisations de l'ADAPT de Moneteau concernent les formations en CRP, par exemple, 52,6% des préconisations formulées par la CPO de Charleville Mézières concernent le retour à l'emploi….

Des départs anticipés nombreux

Les départs anticipés représentent environ 10% des publics accueillis, ce qui peut être considéré comme un chiffre important, compte tenu de la durée de la prestation.

La principale cause de ces départs anticipés est liée à la maladie, ce qui interroge le dispositif lui même : bien évidemment, les questions de santé ne sont jamais complètement maitrisables, quand bien même l'équipe mobilisée est pluridisciplinaire, comportant notamment des compétences médicales et de soins.

C'est pourquoi, c'est au dispositif à s'adapter pour prendre en compte cette réalité . Certains établissements (La Mollière – UGECAM Berck s/mer, par exemple) ont déjà introduits de la souplesse à ce sujet, en mettant en place un dispositif de suspension de la prestation avec un retour ultérieur possible, une fois le problème de santé réglé.

Nos préconisations prennent en compte cette réalité et permettent de viser le « zéro rupture de parcours ».

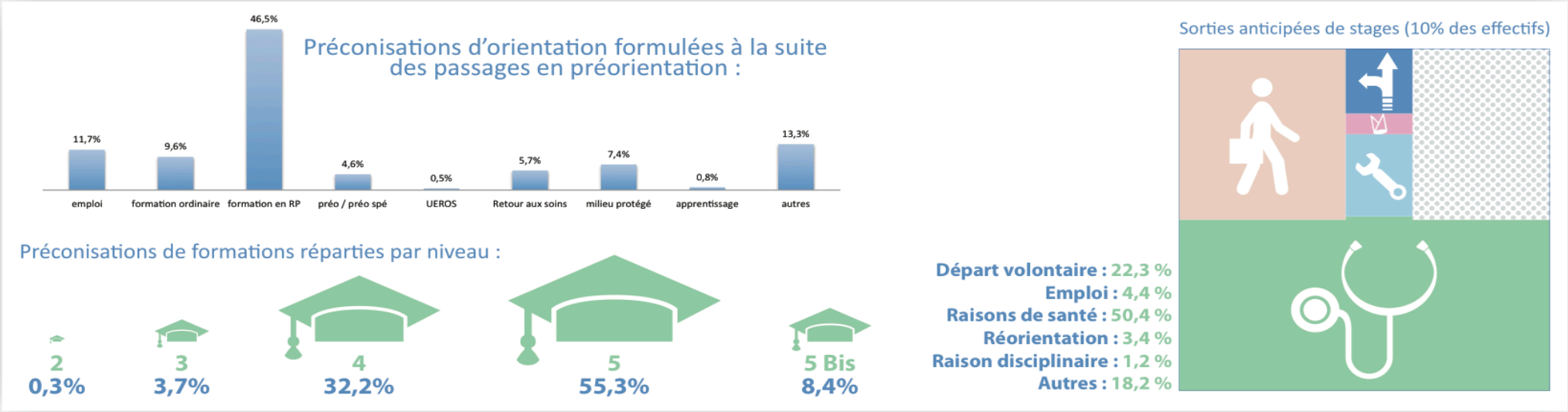

La préorientation, une prestation médico-sociale.

La prestation et le dispositif….

Nous proposons de réserver la notion de « prestation » à l'ensemble des services qui sont proposés à l'assuré social qui règle la prestation par l'intermédiaire de l'assurance maladie. Cette prestation renvoie à l'individu et au droit à la compensation. Elle fait l'objet d'une Norme d'engagement de service qui définit ce que l'assuré est en droit d'attendre quand il fréquente un Centre de préorientation.

La notion de « dispositif » permet de rapprocher des éléments disjoints (le public, les ressources, les méthodes, l'organisation du travail, les partenariats, etc…) pour tenter de rendre compte d'un ensemble organisé qui poursuit une finalité. Cette notion de « dispositif » a longtemps été connotée négativement dans la mesure où elle laisse entendre que la personne est contrainte du fait d'une approche technique dans laquelle les rapports de pouvoir sont présents. Cependant, elle a été revisitée en mettant l'accent sur les interactions possibles entre la personne et les objets techniques ou éléments qui font dispositif.

Dans le champ de l'andragogie par exemple, cela se traduit par une attention à l'action de l'apprenant, sa motivation, son appétence à apprendre voire à apprendre à apprendre.

Dès lors ce nouveau regard sur la notion de « dispositif » a un effet retour sur les dispositifs, leur organisation, leur fonctionnement, leur outillage, les pratiques professionnelles, les modalités de participation des acteurs, les régulations, etc. Dans le contexte de l'étude sur la préorientation, le fait de considérer qu'il peut y avoir, non pas un « dispositif », mais des « dispositifs » de préorientation voire des préorientations aura permis de laisser ouvert les possibles et de faire émerger les dynamiques sous-jacentes autant que les caractéristiques formelles.

La prestation et la norme NFX 50-780-2…

Plusieurs centres de préorientation font état d'une certification de service selon la norme française NF X 50-780-2 publiée en septembre 2010, et intitulée « services des centres de réadaptation professionnelle – Partie 2 : Centres de préorientation professionnelle (CPO) » . Cette Norme est relative aux prestations et aux services proposés par les centres et que « l'usager-client » est en droit d'attendre. Dans ce texte, le cœur de la prestation comporte deux volets distincts :

- Un volet d'accompagnement « médico-psycho-social », qui donne lieu à « un plan d'action concerté avec la personne bénéficiaire pour mobiliser les intervenants spécialisés nécessaires »,
- Un volet « parcours individualisé » qui « comprend au minimum les phases suivantes :

l'exploration initiale, la mise à l'épreuve du projet, l'élaboration et l'intégration par la personne bénéficiaire des données observées ». Tout au long de ce parcours individualisé, le bénéficiaire est accompagné par le CPO (…) dans les mises en relations nécessaires à la mise en œuvre de son projet (formation, emploi, logement, santé et soins, relais d'accompagnement) ».

En synthèse, on peut souligner que les engagements de qualité de service formalisés dans ces textes à destination des « personnes bénéficiaires » portent principalement sur l'accompagnement et l'intermédiation avec les réseaux d'intervenants spécialisés et les acteurs professionnels.

Pour mettre en œuvre les services, la norme précise « les engagements des CPO sur leurs moyens ». Ces engagements comportent deux types de ressources :

- Des ressources humaines, sous la forme d'**une équipe pluridisciplinaire** « capable d'accompagner la personne bénéficiaire en fonction de ses besoins dans le domaine professionnel, médical, physique, pédagogique, psychologique et social »,
- Des moyens : plateau technique, enquête professionnelle, stage en entreprises, réunion de régulation, livret de suivi.

Ce texte précise donc un cadre de travail, mais ne renseigne que très peu à la fois sur les modalités de mise en œuvre des prestations (comment ça marche ? articulation des différents éléments et ressources pour « faire dispositif ») et encore moins sur la valeur ajoutée réelle de ces prestations de service pour les bénéficiaires, les MDPH et les entreprises. Il ne précise pas non plus les conditions d'obtention de cette valeur ajoutée (conditions de réussite).

Le point de vue des MDPH : C'est la prise en compte médico-sociale du handicap qui constitue la première motivation pour le recours aux préorientations.

« Le recours à la prestation de préorientation est la conséquence de la valeur ajoutée de ces prestations au regard de la prise en compte médico-sociale du handicap » :

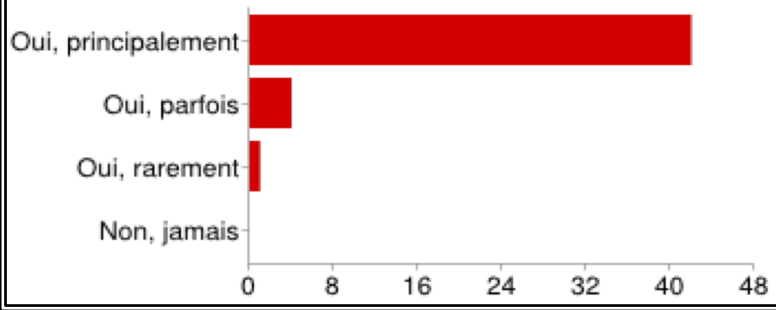

La préorientation, une prestation médico-sociale.

Une prestation organisée en phases ou étapes, articulées autour de la notion de projet

Les modalités de découpage du parcours de préorientation sont très variables d'un établissement à l'autre. Ce sont tantôt des phases, tantôt des étapes au nombre de 2, 3, 4 voire 6.

Quoi qu'il en soit, les prestations intègrent toujours :

- L'élaboration d'hypothèses, de possibles au regard d'une part, des opportunités de l'environnement et, d'autre part, de la personne, ses possibilités, potentialités, capacités, motivations, etc…(le vocabulaire n'est pas neutre)
- Des mises en situation à caractère professionnel (apprentissage et/ou mise en œuvre de compétences en situations professionnelles simulées ou réelles) au sein du centre de préorientation ou en entreprises (adaptées ou ordinaires)
- La construction des conditions de faisabilité à partir d'une mesure d'écart entre la situation de la personne (multidimensionnelle et globale) et l'objectif cible,

Et ce, avec des séquences enchaînées et/ou menées de front : l'accueil, le travail spécifique sur le projet, des évaluations plus ou moins articulées avec les hypothèses élaborées, de la recherche documentaire, du réentrainement cognitif, de la mise à niveau, de la mise en situation professionnelle en atelier, en entreprise, du développement personnel…

Ce « parcours » donne lieu, in fine, à la transmission d'un document à la MDPH.

Une équipe pluridisciplinaire, qui mobilise une grande diversité de compétences, principalement à temps partiel.

Le caractère pluridisciplinaire de l'équipe est toujours affirmé et marque l'ancrage médico-social des centres de préorientation, mais le niveau de pluridisciplinarité est variable d'un établissement à l'autre. De fait, les équipes, autour d'une moyenne de 10 ETP, sont de dimensions très variables (de moins de 5 ETP à plus de 30 ETP) et, dès lors, l'éventail des compétences disponibles et/ou mobilisables en interne est très variable.

En règle générale cependant, on peut dire, qu'autour du responsable du CPO, l'équipe est au moins constituée :

- De formateurs, plus ou moins spécialisés et/ou orientés métiers,
- D'un conseiller en insertion professionnel, ou formateur chargé d'insertion, parfois à temps partiel,
- D'un médecin généraliste, ou médecin du travail, souvent à temps partiel, des temps de médecins spécialistes (psychiatre,….)
- D'une assistante sociale, pratiquement toujours à temps partiel,
- D'un psychologue, généralement avec une spécialisation (neuro-psychologue, psychologue du travail, psychologue clinicien), également le plus souvent à temps partiel,
- D'autres personnels paramédicaux,
- De cadres de direction et de personnel administratif et de services généraux (temps partiel).

L'étendue des compétences présentes et/ou mobilisées est parfois très large, avec plus d'une douzaine de spécialités représentées, de l'animateur à l'ergothérapeute, en passant par l'assistante sociale et/ou le conseiller en économie sociale et familiale.

La constitution des équipes semble fortement influencée par la taille de la structure, le public accueilli et des choix propres à chaque dispositif.

Au final le champ des spécialités est très large et relève :

- De la formation et de l'insertion professionnelles : formateurs centrés ateliers techniques –bureautique - connaissance de base – remédiation - projet – recherche de stage et d'emploi – Référent – Français Langue Etrangère (FLE) – Surdité - ….), documentaliste, chargé d'insertion,….
- De l'action sociale (assistant social, ESF,.. ..)
- De l'animation
- De la médecine et des soins (médecins spécialistes, médecins généralistes, infirmier, psychiatre, …)
- Des différentes branches de la psychologie,
- De la réadaptation (kiné, ergothérapeutes…).

Le dispositif : une recherche d'équilibre dans un espace de transition

Une recherche d'équilibre entre plusieurs domaines d'intervention

Des choix sont opérés ou s'imposent qui dessinent des dispositifs de préorientation différents. Cela concerne les champs professionnels :

- De l'andragogie avec le ratio du nombre de formateurs/nombre de professionnels d'autres spécialités, la diversité des spécialités dans le métier de formateur;
- De l'orientation professionnelle et du bilan de compétences, avec la place des intervenants sur le projet, les tests psycho-professionnels, les ressources documentaires, la fonction documentaliste;
- De l'accompagnement social avec le positionnement de la fonction assistante sociale, animateur;
- De la psychologie, avec le fonctionnement du soutien et la place d'une fonction clinique;
- Médical avec la mobilisation de compétences de médecin généraliste ou de spécialiste;
- De l'accompagnement dans l'insertion professionnelle avec le rôle des formateurs et des chargés d'insertion;
- De la (pré)formation professionnelle avec des activités de réentrainement, de reprise d'apprentissage,
- Le domaine de la rééducation avec l'intervention de kinésithérapeutes, d'ergothérapeutes,…

Néanmoins, de la mise à plat et de l'analyse des questionnaires, il résulte **des dispositifs divers, faits de positionnements multiples** dans ces recherches d'équilibre. On peut ainsi lister les différentes dimensions caractéristiques des dispositifs de préorientation :

- **L'équilibre entre individualisation / approche plus collective** ;
- **L'équilibre entre approche « métiers » et l'approche « cognitive** » ;
- **L'équilibre entre la dimension évaluative et la dimension projet;**
- **L'équilibre entre l'approche «médicale, soins et rééducation » et l'approche « accompagnement andragogique et socio-professionnel »;**
- **L'équilibre entre les préconisations « formation » et les préconisations « emploi »** ;
- **L'approche mixage des publics/l'approche spécialisation par public** ;
- **L'approche chronologique/l'approche concomitante.**

On peut supposer que ces positionnements sont à la fois le fruit de choix conscients et assumés, mais aussi le produit d'appartenances à des réseaux multiples, et d'histoires institutionnelles spécifiques.

La préorientation, espace de transition

L'ensemble de ces positionnements font référence à une raison d'être du dispositif de préorientation qui pourrait se formuler ainsi :

« La raison d'être de ce dispositif de préorientation, dans le cadre de la politique handicap, réside dans sa capacité à offrir aux personnes en situation de handicap, un espace de transition leur permettant de construire, de négocier ou d'arbitrer une nouvelle relation à leurs propres autonomies et autodéterminations en fonction des contraintes de leur environnement. »

La préorientation : caractérisation d'aujourd'hui

De même, le dispositif de préorientation se caractérise par **« *une équipe pluridisciplinaire qui met en œuvre des activités plurielles (évaluatives, andragogiques, de réentrainement, rééducative, de soins thérapeutiques, d'accompagnement social, professionnel, dans le soin, la santé, l'insertion) dans une démarche projet.***

En dosant à la fois la dynamique de groupe et l'individualisation des parcours, et en mobilisant des ressources sur une période d'environ 3 mois, les préorientations se donnent pour objet de définir une orientation socio-professionnelle et de réunir les conditions d'adhésion et de faisabilité pour que le public s'y engage et poursuive un parcours de retour à une participation choisie à la vie sociale et professionnelle ».

Quelques parcours illustrés

- Le parcours de Marie Claude : la préorientation « confirmation »
- Le parcours d'Alexie : la préorientation « porte d'entrée vers l'alternance »
- Le parcours d'Abdel : la préorientation « Détour »
- Le parcours de Gramoz : le parcours freiné en aval de la préorientation
- Le parcours d'Anaïs : la dynamique empêchée
- Le parcours de Pascal : la préorientation « construction de l'identité professionnelle »
- Le parcours de Franck : la préorientation « 2ème chance »
- Le parcours de Sophie : la préorientation « porte d'accès au travail adapté »

Le parcours de Marie Claude: la préorientation « confirmation »

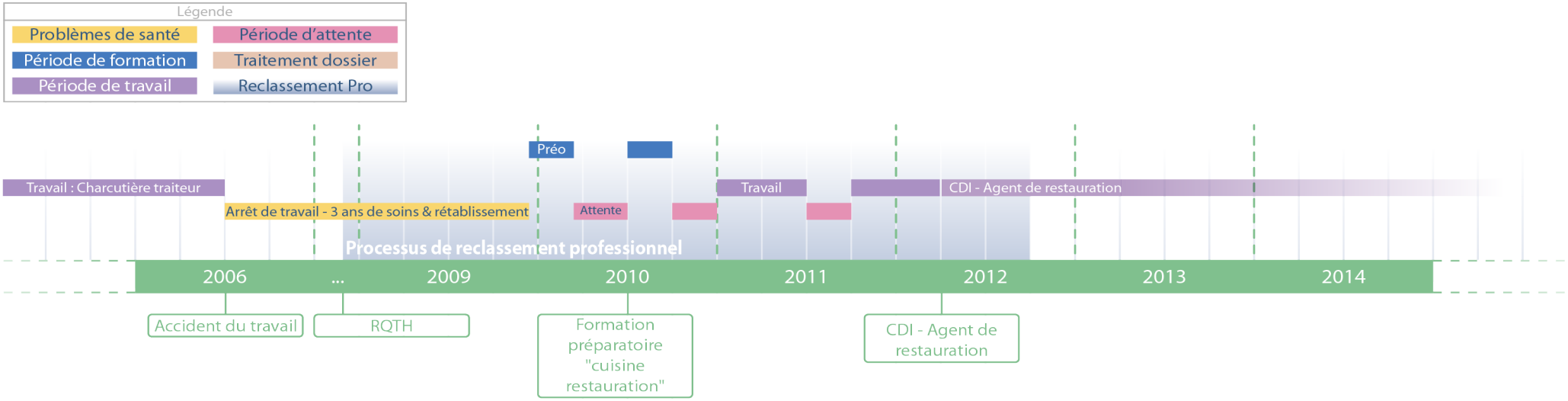

• Le parcours

Marie Claude travaille aujourd'hui en CDI comme agent de restauration dans une cuisine de collectivité…Et c'est toujours ce qu'elle a voulu faire!.

Sa formation initiale ne l'y préparait pas vraiment : CAP « Menuiserie du bâtiment et agencement ». Elle n'a jamais exercé dans ce domaine : très vite, elle s'est mariée à un charcutier traiteur, et elle a passé 12 ans au comptoir, à faire principalement de la vente, et accessoirement, un peu de fabrication.

A 37 ans : accident du travail…Marie Claude mettra 3 ans à se remettre…A quarante ans, elle entre en préorientation…Elle explore plusieurs pistes professionnelles, comme agent d'accueil, par exemple. Mais c'est son stage en cuisine qui agit pour elle en révélateur de sa vocation première : dorénavant, elle travaillera en cuisine.

Après quelques mois, elle participe à une formation « préparatoire cuisine & restauration » mise en œuvre par l'AFPA…

En attendant que l'AFPA la rappelle (« ils devaient me rappeler ») pour entrer en formation qualifiante, elle assure quelques missions d'intérim. Après ces quelques missions d'intérim alternées avec des temps de chômage, elle décroche un CDI d'agent de restauration dans une cuisine de collectivité.

A l'écouter, la préorientation « l'a aidée énormément »…On n'a pas de difficultés à la croire!

• Enseignements tirés :

La préorientation a ici joué pleinement son rôle, et la mobilité professionnelle de Marie Claude est une réussite : La préorientation a permis à Marie Claude de découvrir par elle même ses aspirations professionnelles et de les concrétiser.

Néanmoins, on ne peut que regretter que Marie Claude exerce son activité sans diplôme, ce qui crée un point de fragilité pour elle.

Dans le cas présent, **un accompagnement post préorientation aurait certainement évité la rupture du parcours de formation vers la qualification**, et aujourd'hui, Marie-Claude exercerait avec un diplôme reconnu, et certainement de meilleures conditions de rémunération et de sécurisation dans l'emploi.

Dans certains métiers, la formation diplômante n'est pas forcément un préalable à l'emploi…mais elle contribue à sécuriser le parcours…Et c'est bien de cela que Marie Claude avait besoin…

Le parcours d'Alexie : la préorientation « porte d'entrée vers l'alternance »

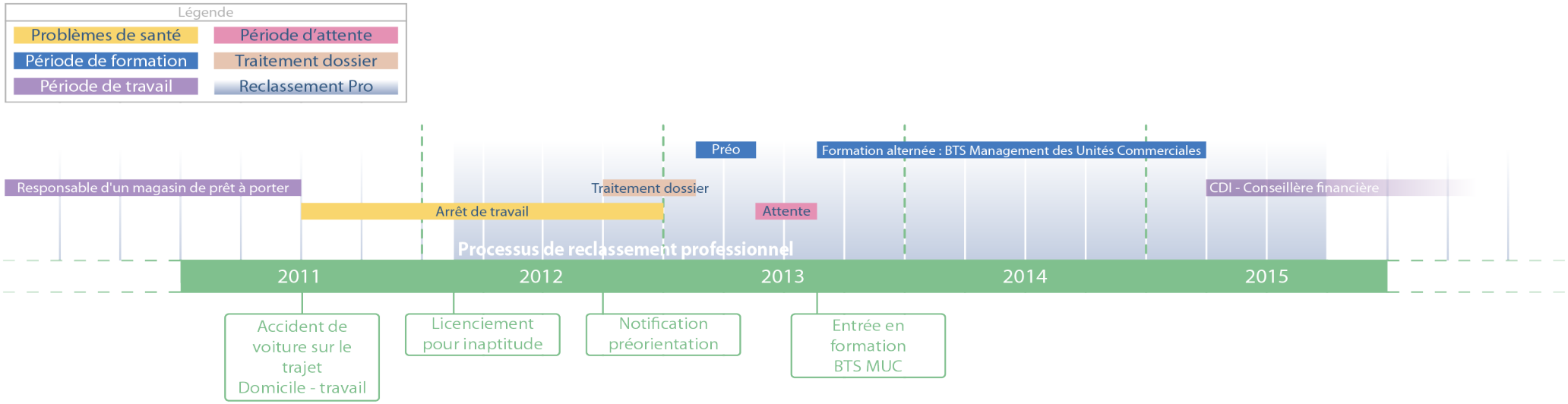

• Le parcours

En 2011, Alexie s'est faite renversée par une voiture alors qu'elle se rendait à son travail.

Elle n'avait que 23 ans, à l'époque, et elle était déjà responsable d'un magasin de prêt à porter…Il faut dire qu'à l'issue d'un job d'été, l'entreprise lui avait proposé un CDI et qu'elle avait interrompu sa préparation du Bac pour entrer dans la vie active.

Son hospitalisation, puis sa rééducation fonctionnelle, n'ont pas permis d'éviter un licenciement pour inaptitude. Puis, tout s'enchaine assez vite : elle entre en préorientation en janvier 2013, et c'est au cours de cette préorientation qu'elle travaille un projet de formation en alternance.

Les contacts qu'elle prend avec les écoles lors de sa préorientation lui permettent très vite d'entrer en relation avec des entreprises, et de décrocher, dès septembre 2013, un contrat de professionnalisation.

Aujourd'hui, elle est chargée de clientèle dans une banque, qui lui a déjà parlé de poursuite de son parcours vers « conseillère financière », en licence professionnelle.

Elle a trouvé une nouvelle orientation professionnelle, qui est plus compatible avec sa situation de handicap. Pour Alexie, la préorientation a été providentielle : Elle le dit elle même (« Heureusement que l'ADAPT a été là! »)

• Enseignements tirés :

Le processus, ici, est rapide, à partir du moment où il est enclenché : la dynamique est réelle, et le temps d'attente de quelques mois (6 mois) entre la sortie de préorientation et l'entrée en formation est considéré par Alexie comme « très rapide ».

Aujourd'hui, Alexie est « sur des rails », bien dans sa formation et bien dans son nouveau métier, et ce dispositif lui a permis de surmonter la rupture créée par cet accident de la vie.

En élargissant le propos, on peut considérer que, **si les difficultés liées à la reconstruction de la personne d'un point de vue psychique ou physique sont réglées ou en passe de l'être, une solution rapide sera à privilégier**.

Dans le cas présent, Alexie n'a pas forcément besoin d'accompagnement particulier pour réussir dans son environnement de formation et de travail. Mais si tel avait été le cas, cet accompagnement aurait pu être assuré par l'équipe pluridisciplinaire de la préorientation, de façon à garantir la bonne fin de cette réorientation professionnelle.

Le parcours d'ABDEL : la préorientation « Détour »

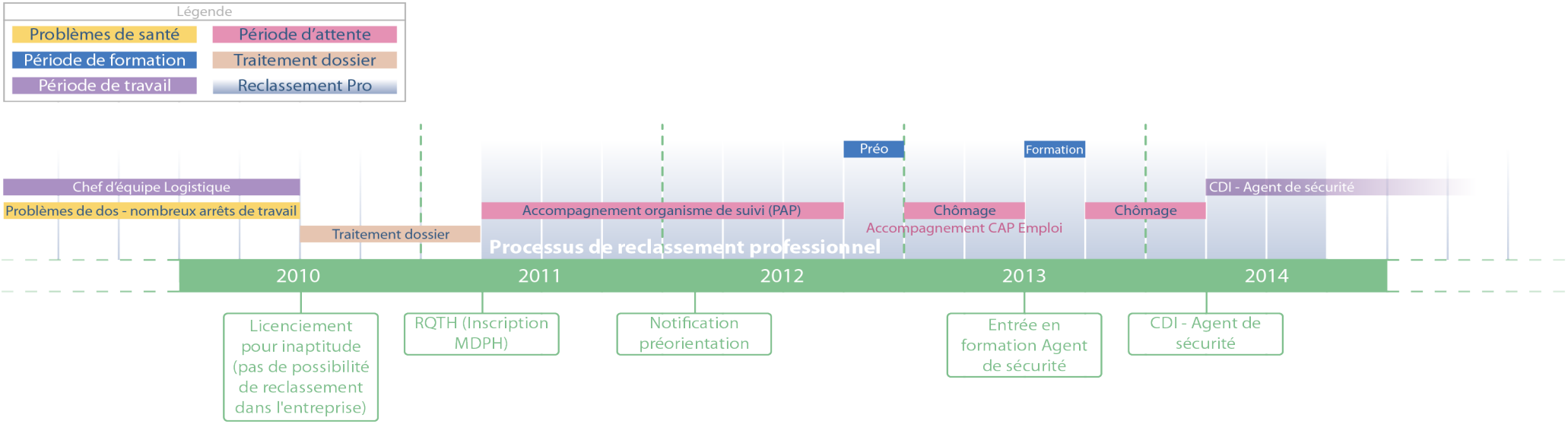

• Le parcours

ABDEL avait 57 ans, quand, le 28 septembre 2012, il est entré en préorientation.

Aujourd'hui, à 59 ans, ABDEL travaille comme « agent de sécurité ».

Abdel, auparavant, était « chef d'équipe » logistique… Abdel, qui, comme il le dit lui-même, « n'a pas grandi en France », a un niveau d'étude élémentaire…Ses problèmes de dos lui ont entrainé un licenciement pour inaptitude, après des arrêts de travail successifs…Le premier accompagnement dont il bénéficie, suite à sa RQTH, vraisemblablement une prestation d'appui projet, n'a rien donné… La préorientation non plus d'ailleurs…A l'écouter, « il est sorti de là avec rien ! Pas de travail… » Il reconnaît bien que c'était une expérience intéressante, mais, qu'il n'avait pas le niveau…Il ne connaît rien à l'informatique…» Lui, il voulait être agent de sécurité, mais personne n'a vraiment pris en compte son attente… Jusqu'à ce qu'un conseiller de CAP Emploi lui permette de faire une formation professionnalisante courte de 2 mois, dans un organisme de formation spécialisé du secteur.

Aujourd'hui, Abdel travaille comme agent de sécurité, et c'est à peine s'il y croit lui même…Il admet, qu'à son âge, et compte tenu de son niveau d'étude, c'était inespéré…Certes, il gagne peu et travaille de nuit, mais il est fier de son travail…Et cotise pour les suivants !

• Enseignements tirés :

- Entre l'accès à l'emploi direct et l'accès à l'emploi qualifié après un parcours de formation qualifiante longue, mis en œuvre, après une remise à niveau, dans le champ de la réadaptation, il y a l'accès à l'emploi rapide, après une formation courte, très professionnelle, et mise en œuvre par un organisme de formation identifié par les employeurs. Il est indispensable que les organismes de préorientation aient une bonne connaissance de ces organismes, et ce afin d'ouvrir le champ des possibles, y compris par le recours à la formation courte et professionnalisante.

- Pour certains publics, la notion d'accès à l'emploi est déconnectée de la notion de « remise à niveau »…Il y a donc une vigilance à avoir pour que la prestation demeure accessible et adaptée à tous, y compris aux personnes qui ont eu les plus petits parcours de scolarisation, et/ou qui relèvent de l'illettrisme.

- L'équipe pluridisciplinaire est sans cesse interrogée par les attentes des participants, et par l'analyse rationnelle d'une probabilité d'aboutissement qu'elle en fait. Seule la personne elle même est en capacité de valider ou d'invalider un projet…

- Les multiples conseillers qui sont intervenus l'ont fait isolément…Il est permis de penser que le recours à cette solution aurait été plus rapide, s'ils s'étaient un peu plus concertés, … Ou s'il s'était agit d'un seul et même conseiller, qui avait accompagné Abdel depuis sa notification RQTH…

Le parcours de GRAMOZ : le parcours freiné en aval de la préorientation

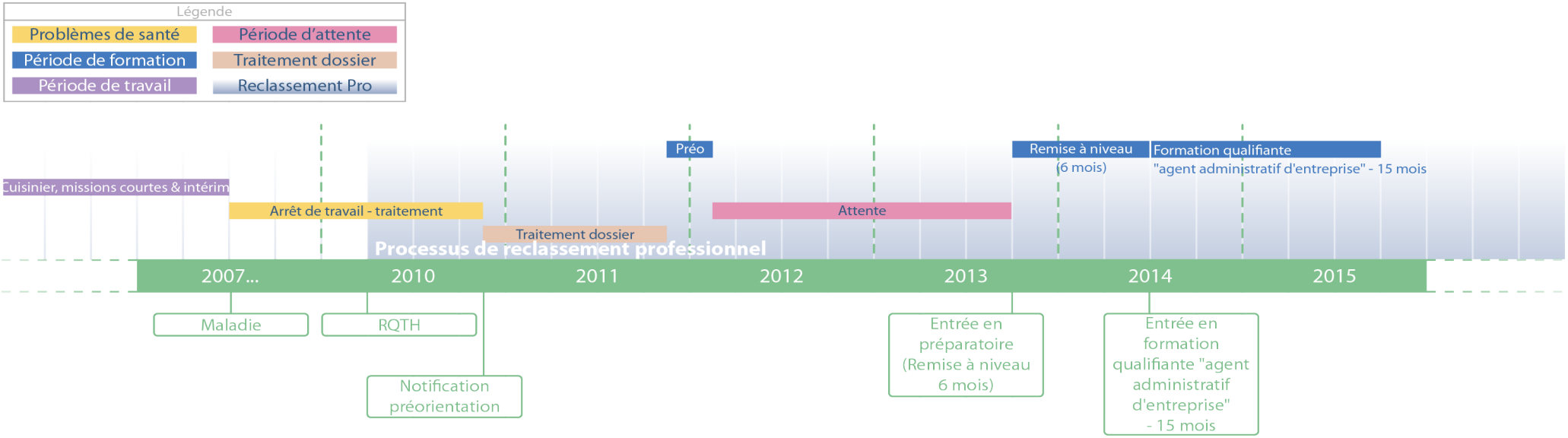

• Le parcours

Il s'est passé 7 ans depuis le déclenchement de la maladie de GRAMOZ, et les arrêts de travail qui s'en sont suivi.

De fait, GRAMOZ ne pourra plus jamais travailler comme cuisinier…Sa préorientation, il l'a faite entre novembre 2011 et fin janvier 2012, et à l'issue de cette préorientation, son projet était finalisé : il veut et il peut devenir « Agent administratif d'entreprise ».

GRAMOZ a cinquante ans cette année, et depuis fin octobre 2013, il est en formation préparatoire de remise à niveau (6 mois), organisée juste avant l'entrée en formation qualifiante.

Son entrée en remise à niveau s'est déroulée quasiment deux ans après la sortie de la préorientation, et plus d'un an après la décision de la CDAPH qui a accordé l'avis favorable pour cette formation en septembre 2012.

GRAMOZ a intégré, le 15 mai 2014, la formation d'agent administratif d'entreprise. Cette formation en CRP, d'une durée de 15 mois, lui permettra de décrocher un titre de niveau 5, à l'été 2015.

• Enseignements tirés :

Dans le cas présent, c'est le calendrier du système de formation qualifiante qui a déterminé l'entrée de GRAMOZ en formation de remise à niveau : De ce fait, GRAMOZ a eu une période de latence de quasiment deux ans après sa préorientation.

Ce parcours invite à rechercher la mise en place de systèmes qui évitent les fortes variations de rythme, forcément préjudiciables à l'utilisateur, et à introduire des possibilités de lissage des apprentissages. Pour GRAMOZ, comme pour bon nombre de stagiaires qui ont en projet d'entrer en formation qualifiante en CRP, cette remise à niveau aurait pu débuter dès la sortie de la préorientation, ou a minima dès la notification de l'accord par la CDAPH, avec une densité de formation peut-être plus faible qu'un plein temps, et avec des alternances de temps de formation en présentiel et de temps de formation à distance.

Ce parcours, qui n'a rien d'exceptionnel en termes de calendrier, plaide pour la mise en œuvre d'une offre d'accompagnement formation de type « open learning » ou « blended learning », adaptée à la population TH.

Le parcours d'Anaïs : la dynamique empêchée

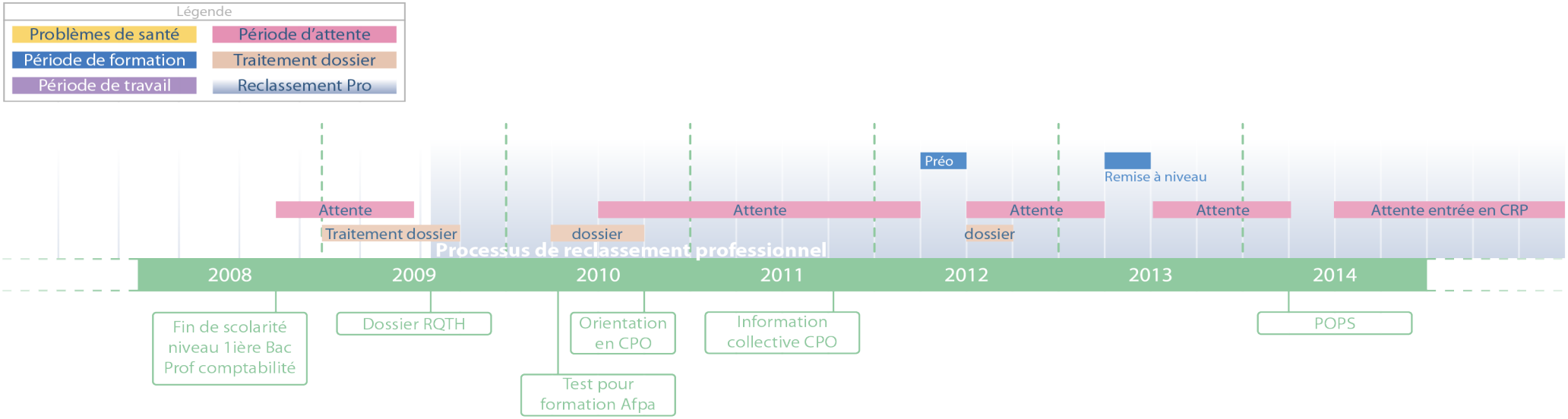

• Le parcours

Anaïs est une jeune femme de 27 ans, avec un handicap de naissance. Elle a pu suivre une scolarité ordinaire jusqu'à la fin de la fin de la première année du Bac professionnel en comptabilité. Durant cette année, elle n'a pas pu satisfaire aux objectifs de durée de stage en entreprise puisqu'elle n'a fait que deux semaines de stages sur les seize exigées. Il lui aurait fallu recommencer son année ce à quoi elle s'est refusée.

Elle a alors engagé un dossier à la Mdph en 2009 pour bénéficier d'une RQTH en vue de faciliter son accès à l'emploi qu'elle sentait difficile du fait de son handicap.

En 2010, elle fait une tentative d'entrée à l'Afpa pour suivre une formation administrative. Les résultats des tests sont insuffisants. Il lui est conseillé de suivre une préorientation et elle revient vers la Mdph pour cela.

Elle suit sa préorientation en 2012 après un an et demi d'attente puis une RAN l'année suivante devant lui permettre une entrée en formation qualifiante d'agent administratif de niveau V au centre de La Gaude à Nice où elle réside.

Dans ce département , toutes les orientations en formation qualifiante nécessitent une validation du niveau à la suite d'une POPS, validation obtenue en 2014 après 6 mois d'attente.

Aujourd'hui, Anaïs est en attente d'une décision de la CDAPH pour une entrée en formation d'agent administratif au centre de La Gaude à Nice ou à L'Adapt Var, dans les deux cas avec hébergement car entre temps elle a dû déménager.

• Enseignements tirés

Le parcours d'Anaïs est assez caractéristique d'une absence de dynamique générée par les ruptures successives de parcours.

Les délais d'attente liés à l'accès aux prestations et au traitement administratif du dossier aux différentes étapes du parcours viennent en résonance avec la propre difficulté d'Anaïs à se mettre en mouvement. Aussi, elle est dans une situation d'entre deux depuis la fin de sa scolarité ; elle attend de suivre la formation qualifiante puis recherchera un emploi ; il se sera écoulé environ 8 années durant lesquelles seules environ 2 ans auront été consacrés à la formation.

Certes, des temps de maturation sont nécessaires dans ces parcours de reclassement ; la vie amène aussi son lot d'aléas (maladie, accident de la circulation, déménagement,…) qui freinent la mise en mouvement… mais la dynamique est aussi freinée par les délais d'attente, les passages obligés, des organisations tournées plus sur elles-mêmes que sur l'usagers,…

Pour ce qui concerne la préorientation, la situation d'Anaïs aurait été différente si elle avait pu bénéficier d'un **accompagnement dès la décision d'orientation communiquée par la MDPH jusqu'à l'entrée en formation qualifiante .**

Le parcours de Pascal : la préorientation «construction de l'identité professionnelle »

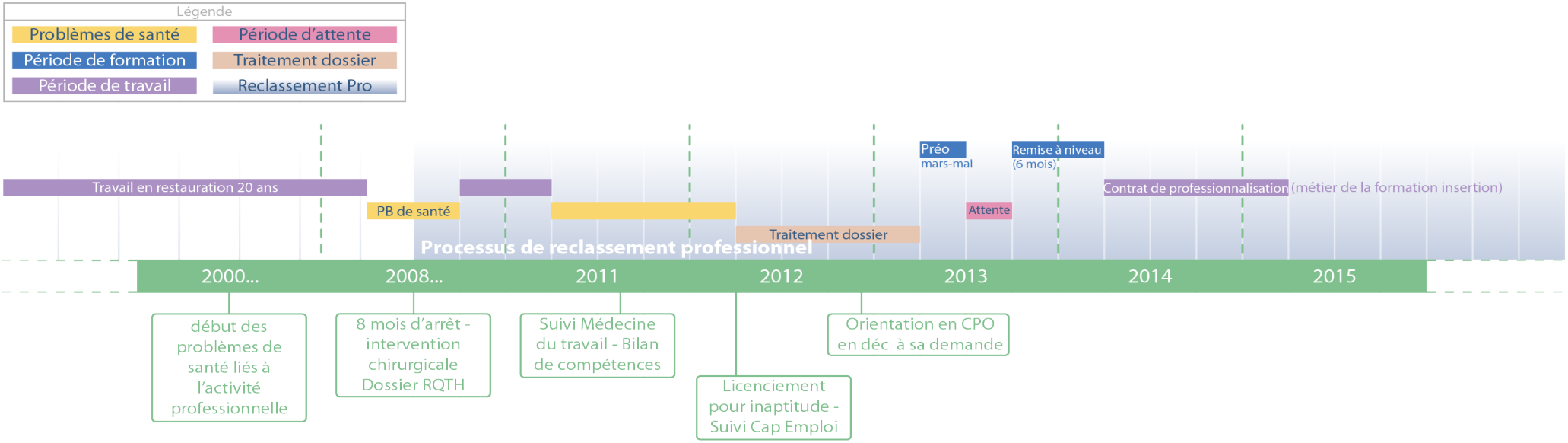

• Le parcours

Pour Pascal, le licenciement pour inaptitude aura été accompagné et anticipé depuis le début de ses problèmes de santé. Durant son arrêt de 8 mois pour une intervention chirurgicale, il en a profité pour déposer un dossier à la Mdph. Il a ensuite, soutenu par le médecin du travail, bénéficié d'un bilan de compétences financé par l'assurance maladie.

Au moment du licenciement, il a donc une petite idée de ce qu'il pourrait faire par la suite. Cette idée se confirme dans les échanges qu'il a avec l'équipe de Cap emploi qui le suit. C'est cependant Pascal qui fait la demande d'une préorientation (dont il avait connaissance par une relation personnelle) pour « vérifier vraiment mon choix de métier : formateur en insertion».

Il entre en préorientation à L'Adapt Lyon 3 mois après la décision de la CDAPH. Compte tenu de l'avancée de sa réflexion sur son projet, Pascal passe rapidement à des stages de validation, des mises en situation ,.. Une remise à niveau s'avère nécessaire qu'il démarre 3 mois après la préorientation, tout en gardant les liens avec l'équipe de préorientation. Au 1ier avril 2014, dans le prolongement immédiat de sa remise à niveau et comme cela avait préparé en préorientation, il commence un contrat de professionnalisation dans un centre de formation de sa région.

Pour Pascal, ce qui a joué favorablement pour lui, ce sont les multiples rencontres avec des professionnels, à l'occasion d'enquêtes métiers puis de stages qui ont ouvert des opportunités pour aboutir à son contrat de professionnalisation vécu comme une promotion dans son parcours professionnel.

• Enseignements tirés :

La reconversion professionnelle est le résultat d'un processus complexe qui touche la personne dans son identité. La personne doit pouvoir se reconnaître dans sa nouvelle identité professionnelle (« s'y voir ») et être reconnue par des pairs (« l'y voir »).

Le crochet par la préorientation permet ce que nous avons appelé « **la confrontation au réel** ». Elle met en relation la personne en reconversion avec l'environnement professionnel et l'environnement métier, qu'elle envisage de rejoindre. C'est l'occasion d'une épreuve de vérité pour la personne elle-même et de clarification, avec l'environnement professionnel, du chemin qui reste à parcourir : accès direct aux emplois, besoins de compléments de formation, besoin d'une qualification,….

Pour Pascal, du fait que son projet est déjà en partie élaboré, l'accès direct à la formation qualifiante ou à l'emploi via un contrat de professionnalisation est tentant. Cependant, la préorientation permet ici de confirmer le projet, de préciser les conditions d'accès et d'exercice du métier.

C'est ici une préorientation qui permet de sécuriser le parcours de reclassement sans être une préorientation de confort : la construction d'une nouvelle identité professionnelle est engagée.

Le parcours de Franck : la préorientation « 2ème chance »

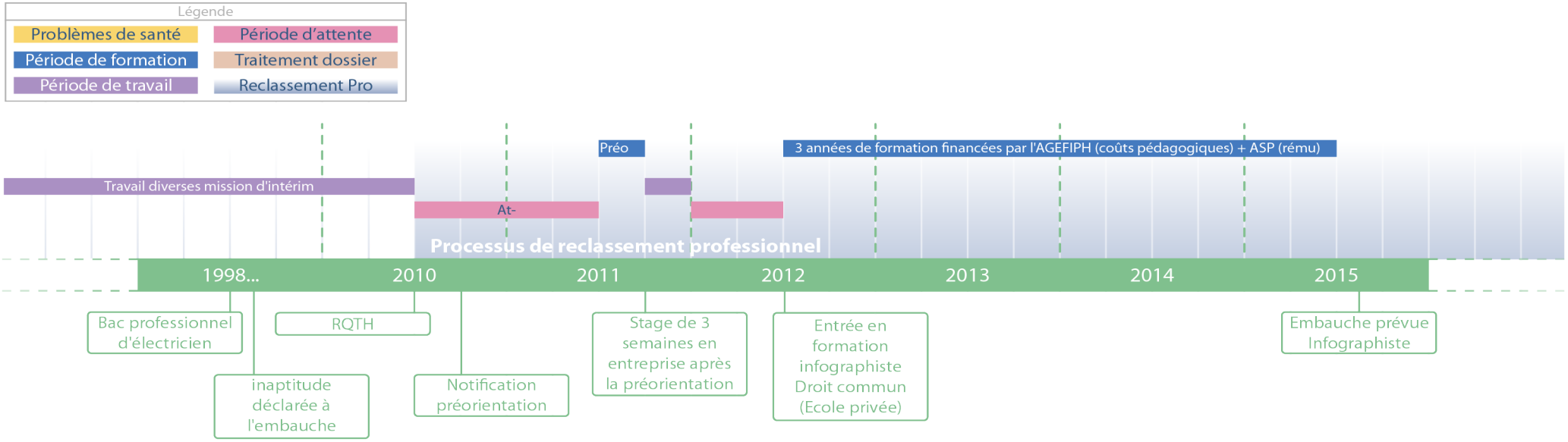

• Le parcours

Franck a obtenu son Bac Pro d'électricien en 1998. Lors de sa première visite médicale d'embauche comme électricien, la médecine du travail l'a déclaré inapte ! Forcément, Franck ne distingue pas les couleurs…Dès lors, pendant une dizaine d'années, Franck enchaine les missions d'intérim et les saisons dans l'hôtellerie restauration…Mais, comme il le dit lui-même, « être daltonien, ça gène pour beaucoup de métiers » !

Jusqu'à ce qu'il apprenne qu' « être daltonien» était considéré comme un handicap…Il sollicite et obtient en 2010 une RQTH, et entre en préorientation à 32 ans, en 2011.

En préorientation, il découvre qu'il peut quasiment tout faire, mais surtout, que le fait de ne pas voir les couleurs lui procure une représentation dans l'espace plus importantes que les autres ! Il fallait qu'il cherche dans l'animation 3D, ou dans l'architecture….Il a exploré la formation en architecture en CRP, mais il y avait deux ans d'attente…

Alors, après un stage de 3 semaines dans une entreprise d'animation 3D qui s'est avéré concluant, avec l'aide de son conseiller CAP Emploi, il a sollicité et obtenu la prise en charge financière d'une formation d'infographiste en 3 ans. (coûts pédagogiques et rémunération). Aujourd'hui, il termine sa deuxième année de formation, et il est quasiment certain d'être embauché comme infographiste à l'issue de sa formation.

Quand il s'exprime sur son parcours, Franck dit que « c'est la préorientation qui a tout déclenché »… Et, de son point de vue, « quelque part, ils ont corrigé l'erreur d'orientation qui avait été faite au lycée »…

• Enseignements tirés :

Dans le cas présent, le stage de validation du projet en entreprise n'a pas été possible pendant la préorientation…Et pourtant, c'est bien ce stage qui a validé, pour Franck, la faisabilité de cette réorientation professionnelle. Nous en déduisons que c'est bien à la préorientation de s'adapter aux réalités économiques de son environnement et aux délais incompressibles pour obtenir, dans certains secteurs, des validations de projet par des mises en situation professionnelle.

Ainsi, de notre point de vue, la phase de validation de projet peut-être découplée de la phase d'élaboration collective, si nécessaire. Dans une préorientation qui intègrerait un accompagnement aval, sur des périodes plus longues, une telle validation de projet systématique pourrait être organisée en prenant en compte les éventuelles contraintes des entreprises, et les délais forcément variables pour l'obtention de stages.

Enfin, il y avait bien une alternative aux deux ans d'attente pour l'entrée en formation qualifiante en CRP. Dorénavant, à l'issue d'une préorientation, le stagiaire devrait systématiquement disposer d'une alternative à un projet premier ou principal, d'autant plus si ce projet premier implique des délais conséquents…

Le parcours de Sophie : la préorientation « porte d'accès au travail adapté »

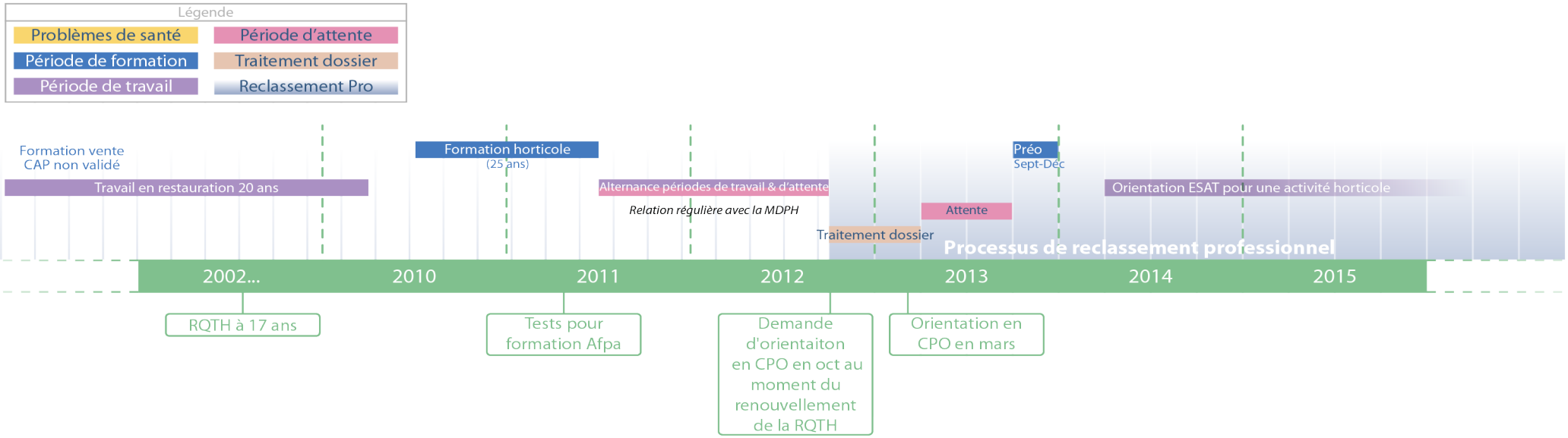

• Le parcours

Sophie est connue de longue date de la MDPH car sa reconnaissance de sa qualité de travailleur handicapé date de ses 17 ans. Elle a été alors encouragée à se professionnaliser dans des métiers nécessitant une qualification de niveau V.

Elle n'a cependant pas pu décrocher son CAP de vendeuse ; elle est allée vers la restauration et y a un peu travaillé mais le rythme était ici trop soutenu ; la formation horticole, vers laquelle elle s'est orientée, l'a confrontée à des difficultés liées au rythme d'apprentissage, à l'éloignement des lieux de stage,…

Sophie retire de ses premières expériences qu'elle veut travailler mais qu'elle « manque de rythme de travail et a un besoin important de cadre (conclusion d'un stage en entreprise adaptée que Sophie reprend). Elle reconnaît aussi que sa famille chez qui elle vit jusqu'à présent l'a beaucoup aidée et qu'il lui faut désormais gagner en autonomie au delà de celle acquise avec son véhicule sans permis.

Les années 2011/2012 constitue la période durant laquelle cette maturation se fait au travers aussi des relations régulières avec le Référents insertion de sa MDPH. L'idée de la préorientation se construit progressivement avec le principe de s'appuyer sur une CPO qui permette de faire le point et de valider la poursuite d'un projet professionnel adossé aux activités horticoles et d'arbitrer entre un environnement de travail adapté ou ordinaire.

C'est ce que lui permettra effectivement la préorientation . Orientée en ESAT, Sophie attend désormais de pourvoir y entrer pour y exercer une activité horticole.

• Enseignements tirés :

L'acceptation de ses limites, l'identification de ses atouts, la prise de confiance en soi,… étaient nécessaires pour que Sophie, concernant son avenir, puisse faire un choix qui lui appartienne. De plus , le secteur du travail adapté était à découvrir.

La préorientation lui aura permis de faire ce chemin.

Elle aura aussi permis à la CDAPH d'avoir les éléments pour décider d'une orientation en ESAT et donc du soutien de la collectivité pour permettre à Sophie de vivre dans un environnement qui lui soit adapté et lui permette de progresser dans son autonomie et ses compétences.

Nos préconisations concernant l'accompagnement de la préorientation sur la période de mise en œuvre de la décision d'orientation suite à la préorientation se justifient ici pleinement dès lors que les délais d'attente avant l'entrée en ESAT peuvent être long.

La dynamique et la motivation de Sophie seront à soutenir durant cette période conçue alors comme un accompagnement préparatoire à l'intégration d'un ESAT pour y exercer une activité à caractère professionnel ciblée.

L'état des lieux de la préorientation par grandes régions FAGERH

- La région ABC
- La région FAGERH EST
- La région FAGERH NORD
- La région FAGERH OUEST
- La région FAGERH SUD OUEST
- La région FAGERH SUD EST
- La région Rhône Alpes
- La région Ile de France

La région ABC – Auvergne – Bourgogne - Centre

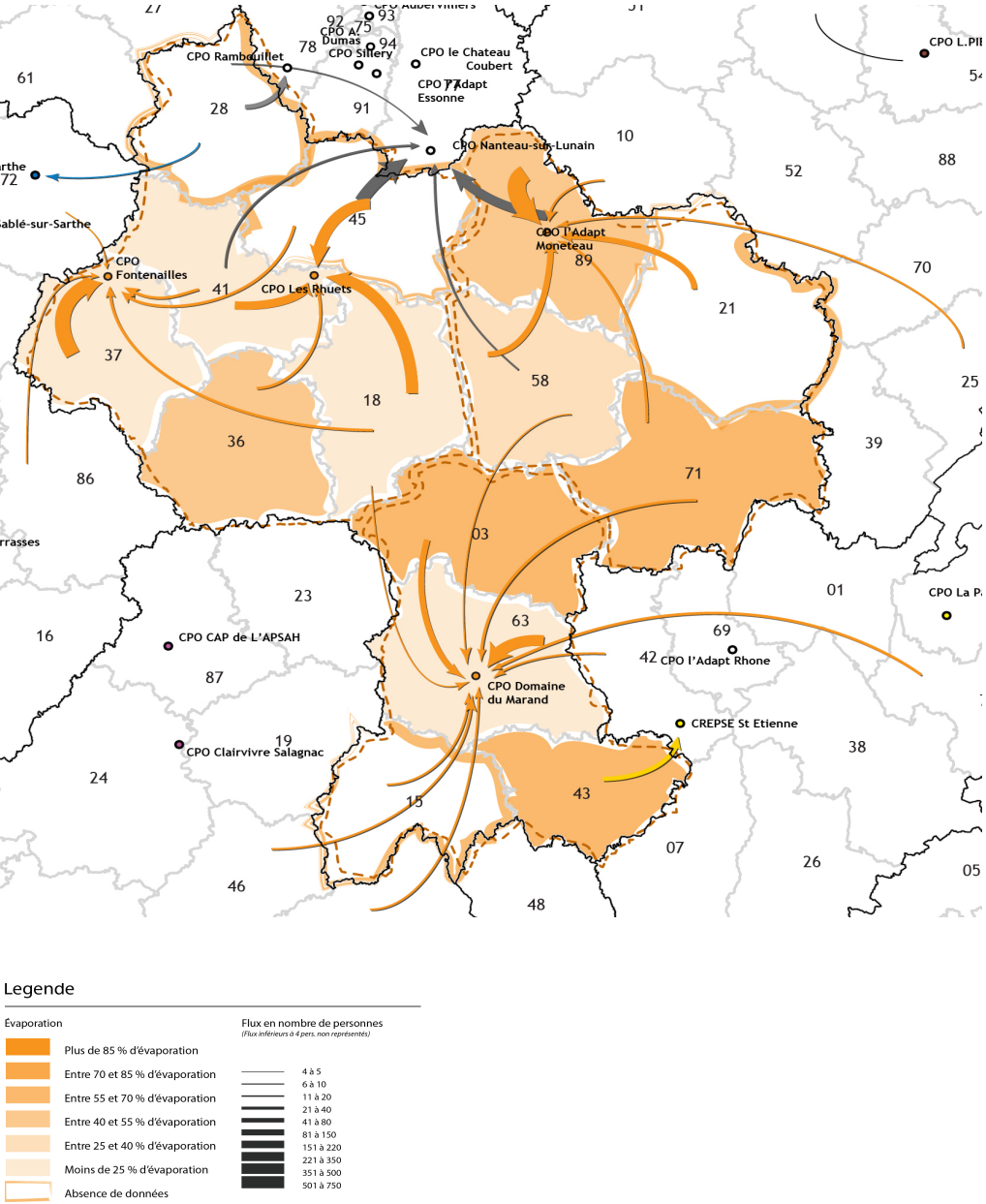

Région/ Départements	Constats
Grande région FAGERH ABC	Globalement, cette région Fagerh Auvergne Bourgogne Centre présente un léger déficit de places au regard du ratio d'actifs et de RQTH. Cependant les ressortissants de cette région ont un accès à la prestation supérieur aux moyennes nationales au regard de ces deux ratios. Ce constat est vrai pour la Bourgogne et le Centre, alors que l'Auvergne présente une situation inverse.
Auvergne	La région Auvergne, avec un Centre de préorientation présente une offre de places supérieure au niveau national relativement à la population active et au nombre de RQTH, et ceci sans intégrer une prestation de la rééducation professionnelle dans l'Allier, utilisée comme une préorientation La particularité de l'offre de préorientation positionnée près de Clermont Ferrand est d'avoir une forte attractivité inter-régionale du fait des caractéristiques du public accueilli (public mixte avec fort taux de handicap psychique) et de la prestation.
Bourgogne	Le constat global de la région Fagerh s'applique à la région Bourgogne : déficit de places (3,4 pour un ratio national de 4,3 places pour 100 000 actifs) et accès à la prestation supérieur au ratio national (20 pour un ratio national à 16,1 pour 100 000 actifs). Cela s'explique, en particulier, par le flux des ressortissants de cette région vers la CPO de Nanteau. Le département de l'Yonne, avec la préorientation de Monéteau, cumule l'ensemble des places de la région pour une prestation déployée aussi sur la Côte d'Or.
Centre	Le constat global de la région Fagerh s'applique aussi à la région Centre : déficit de places (3,2 pour un ratio national de 4,3 places pour 100 000 actifs) et accès à la prestation supérieur au ratio national (19,8 pour un ratio national à 16,1 pour 100 000 actifs). Ici aussi la proximité de la région Parisienne joue fortement avec un flux de ressortissants du Loiret vers l'Essonne et la Seine et Marne Les deux préorientations –Fontenailles (37) près de Tours et Vouzon (41) au sud d'Orléans(45) - attirent les ressortissants de leur département et des départements limitrophes.

Remarque : le calcul du taux d'évaporation.
Ce « taux d'évaporation » est établi sur la base des données en provenance des MDPH[2] et des données en provenance des établissements. Plus ce taux est élevé, plus la proportion de personnes qui ne transforment pas la prescription de préorientation en inscription est importante. Exemple : un taux de 85% signifie que 85 % des personnes ayant bénéficié d'une prescription ne se sont pas inscrits en préorientation.

Aujourd'hui, ces données sont approximées, compte tenu des statistiques disponibles.

La région FAGERH EST

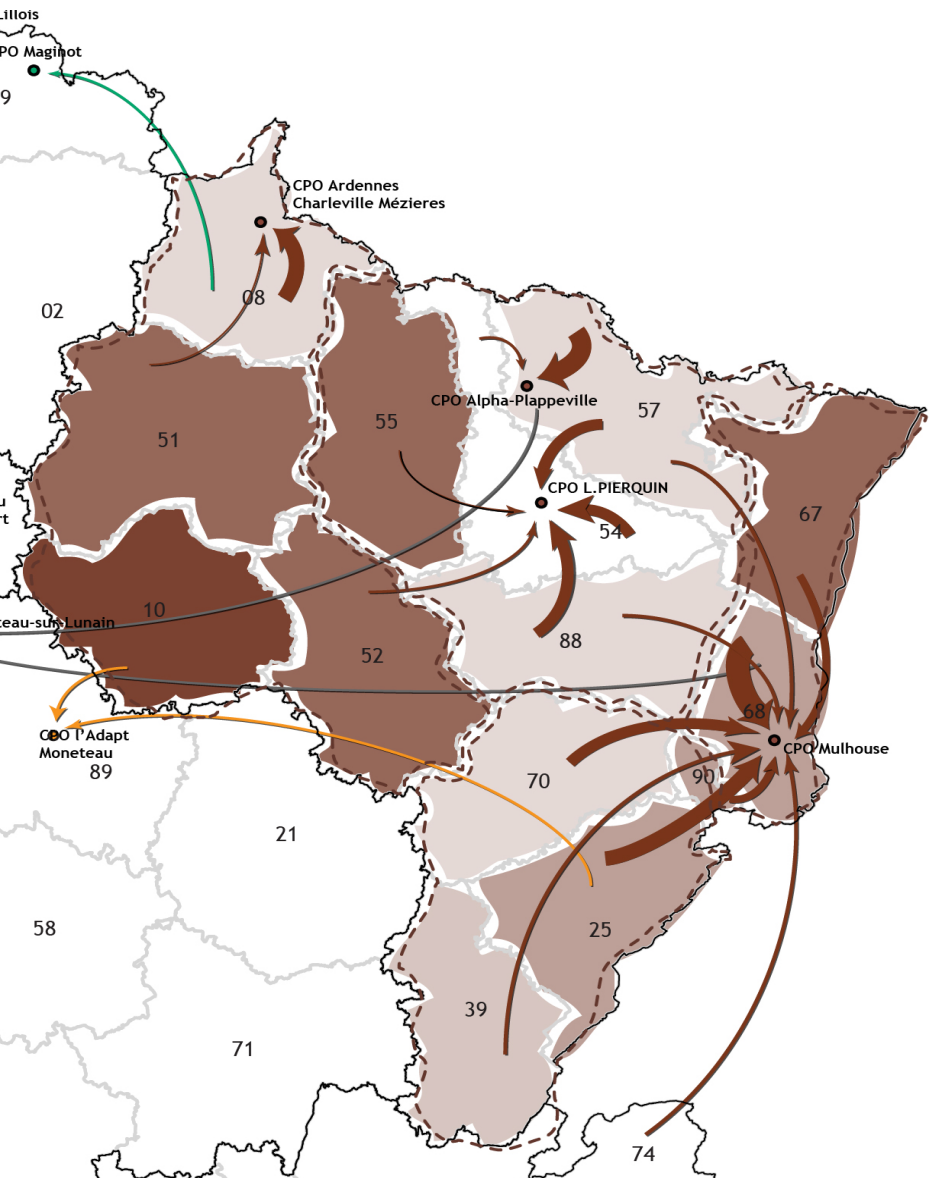

Région/ Départements	Constats
Grande région FAGERH EST	Globalement, cette grande région Est est en déficit de prestation de préorientation, puisque les ratios à la fois en nombre de places et en nombre de personnes accueillies sont inférieurs à tous les ratios nationaux, que ce soit rapporté à la population, à la population active, ou à la population bénéficiant d'une RQTH.
Champagne Ardennes	- En Champagne-Ardennes, l'offre existe, mais en quantité très faible, ce qui induit un recours à ces préorientations très nettement inférieur aux valeurs moyennes nationales ;
Lorraine	- La Lorraine dispose de deux centres de pré orientation, l'un à Metz, l'autre à Nancy. De fait, c'est la région administrative dont les valeurs moyennes, bien qu'inférieures aux valeurs nationales, demeurent les plus élevées
Alsace	- En Alsace, malgré l'ouverture d'une préorientation à Strasbourg en 2012, le CRM de Mulhouse n'arrive pas à compenser le déficit d'offres dans le Bas-Rhin.
Franche Comté	- La situation de la Franche-Comté est paradoxale, dans la mesure où l'absence d'offres en région est compensée par l'attractivité du CRM qui entraine des taux de recours à la prestation de préorientation comparables à ceux de la Lorraine (bien qu'inférieurs aux moyennes nationales)

Remarque : **le calcul du taux d'évaporation.**
Ce « taux d'évaporation » est établi sur la base des données en provenance des MDPH[2] et des données en provenance des établissements. Plus ce taux est élevé, plus la proportion de personnes qui ne transforment pas la prescription de préorientation en inscription est importante. Exemple : un taux de 85% signifie que 85 % des personnes ayant bénéficié d'une prescription ne se sont pas inscrits en préorientation.

Aujourd'hui, ces données sont approximées, compte tenu des statistiques disponibles.

Legende

Évaporation

- Plus de 85 % d'évaporation
- Entre 70 et 85 % d'évaporation
- Entre 40 et 55 % d'évaporation
- Entre 25 et 40 % d'évaporation
- Moins de 25 % d'évaporation
- Absence de données

Flux en nombre de personnes
(Flux inférieurs à 4 pers. non représentés)

- 4 à 5
- 6 à 10
- 11 à 20
- 21 à 40
- 41 à 80
- 81 à 150
- 151 à 220
- 221 à 350
- 351 à 500
- 501 à 750

La région FAGERH NORD

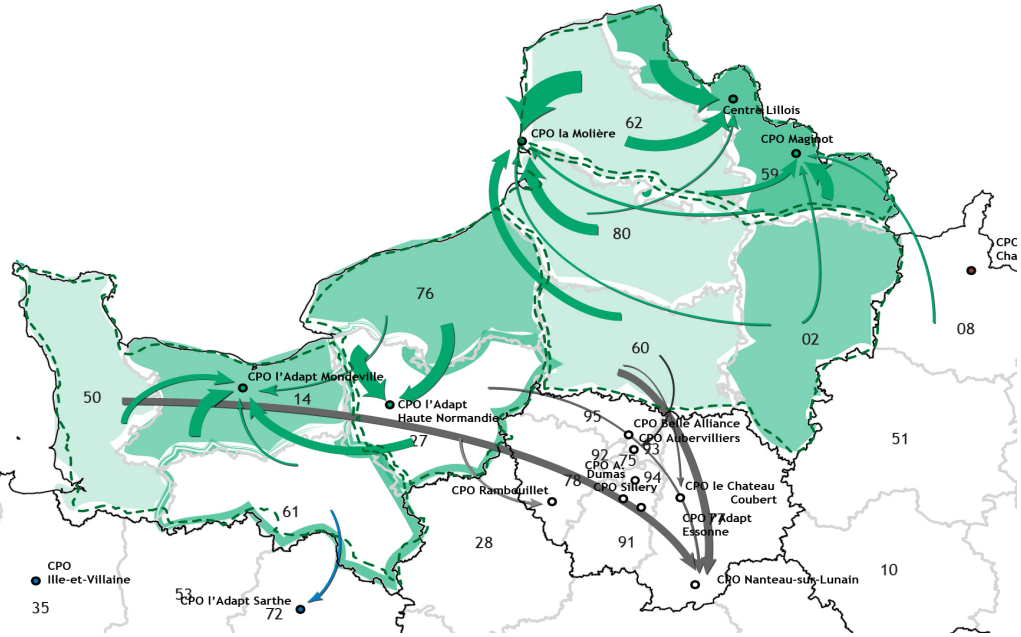

Legende

Évaporation

- Plus de 85 % d'évaporation
- Entre 70 et 85 % d'évaporation
- Entre 55 et 70 % d'évaporation
- Entre 40 et 55 % d'évaporation
- Entre 25 et 40 % d'évaporation
- Moins de 25 % d'évaporation
- Absence de données

Flux en nombre de personnes
(Flux inférieurs à 4 pers. non représentés)

- 4 à 5
- 6 à 10
- 11 à 20
- 21 à 40
- 41 à 80
- 81 à 150
- 151 à 220
- 221 à 350
- 351 à 500
- 501 à 750

Région/Départements	Constats
Grande région FAGERH	La grande région FAGERH Nord présente un bilan global assez proche des valeurs moyennes nationales, mais des situations contrastées d'une région administrative à l'autre.
Nord Pas de Calais	- Dans le Nord, la situation est assez paradoxale, puisque la capacité d'accueil en nombre de places est bien supérieure à la moyenne nationale (7,8 pour 4,3 pour 100 000 actifs) et cependant le recours est plus faible que pour le territoire national (10,2 pour 16,1 pour 100 000 actifs). Le centre de La Mollière fait mieux que compenser ce déficit en nombre de places, puisque les potentiels de la région Nord Pas de Calais demeurent négatifs.
Picardie	- L'absence d'offre en Picardie est aujourd'hui compensée par l'attractivité du centre de La Mollière, d'une part, de l'Ile de France d'autre part. - Les potentiels de développement sont a priori faibles, sauf à instaurer une priorité d'accueil des franciliens dans les centres d'Ile de France.
Haute Normandie	- Les niveaux de recours aux prestations de préorientation sont très hétérogènes d'un département à l'autre
Basse Normandie	- L'offre de préorientation du Calvados répond peu ou prou aux besoins de la région.

Remarque : **le calcul du taux d'évaporation.**
Ce « taux d'évaporation » est établi sur la base des données en provenance des MDPH[2] et des données en provenance des établissements. Plus ce taux est élevé, plus la proportion de personnes qui ne transforment pas la prescription de préorientation en inscription est importante. Exemple : un taux de 85% signifie que 85 % des personnes ayant bénéficié d'une prescription ne se sont pas inscrits en préorientation.

Aujourd'hui, ces données sont approximées, compte tenu des statistiques disponibles.

La région FAGERH OUEST

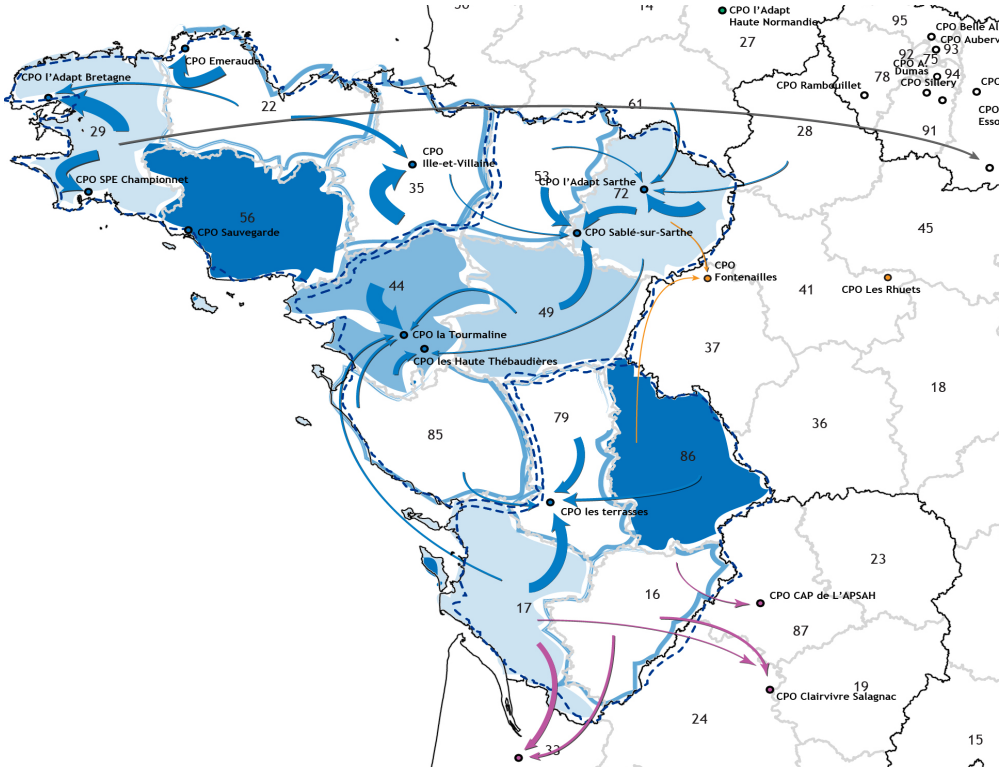

Legende

Évaporation

- Plus de 85 % d'évaporation
- Entre 70 et 85 % d'évaporation
- Entre 55 et 70 % d'évaporation
- Entre 40 et 55 % d'évaporation
- Entre 25 et 40 % d'évaporation
- Moins de 25 % d'évaporation
- Absence de données

Flux en nombre de personnes
(Flux inférieurs à 4 pers. non représentés)

- 4 à 5
- 6 à 10
- 11 à 20
- 21 à 40
- 41 à 80
- 81 à 150
- 151 à 220
- 221 à 350
- 351 à 500
- 501 à 750

Région/Départements	Constats
Grande région FAGERH OUEST	Globalement, cette région Fagerh OUEST présente un nombre de places et un accès à la prestation pour la population supérieurs aux ratios nationaux. Cependant à la l'échelle des régions administratives, ce constat n'est valable que pour la région Bretagne.
Bretagne	L'offre de préorientation existe dans les quatre départements de la région et génère un ratio de 8,5 places pour 100 000 actifs (4,3 au niveau national). 24,5 ressortissants pour 100 000 actifs ont accès à la préorientation par an (ratio national à 16,1) dans une préorientation de Bretagne ou d'ailleurs. La Bretagne accueille des ressortissants d'autres régions (taux accueils/ provenance régionale significativement supérieur à 100%) Ce panorama est unique en France.
Pays de la Loire	Les Pays de la Loire disposent de trois préorientations et d'une préorientation spécialisée (handicap visuel) sur deux départements (Loire Atlantique et Sarthe). La valeur moyenne en nombre de places est proche de la valeur nationale. Par contre, le ratio d'accès à la prestation est inférieur à la valeur nationale.
Poitou Charentes	Cette région connaît un déficit de places et un déficit d'accès à la prestation. La préorientation de Niort (79) joue un rôle départemental et inter départemental pour les ressortissants les plus proches. D'autres ressortissants des départements limitrophes se tournent vers la Gironde, la Loire Atlantique, l'Indre et Loire ou la Dordogne.

Remarque : **le calcul du taux d'évaporation.**
Ce « taux d'évaporation » est établi sur la base des données en provenance des MDPH[2] et des données en provenance des établissements. Plus ce taux est élevé, plus la proportion de personnes qui ne transforment pas la prescription de préorientation en inscription est importante. Exemple : un taux de 85% signifie que 85 % des personnes ayant bénéficié d'une prescription ne se sont pas inscrits en préorientation.

Aujourd'hui, ces données sont approximées, compte tenu des statistiques disponibles.

La région FAGERH SUD OUEST

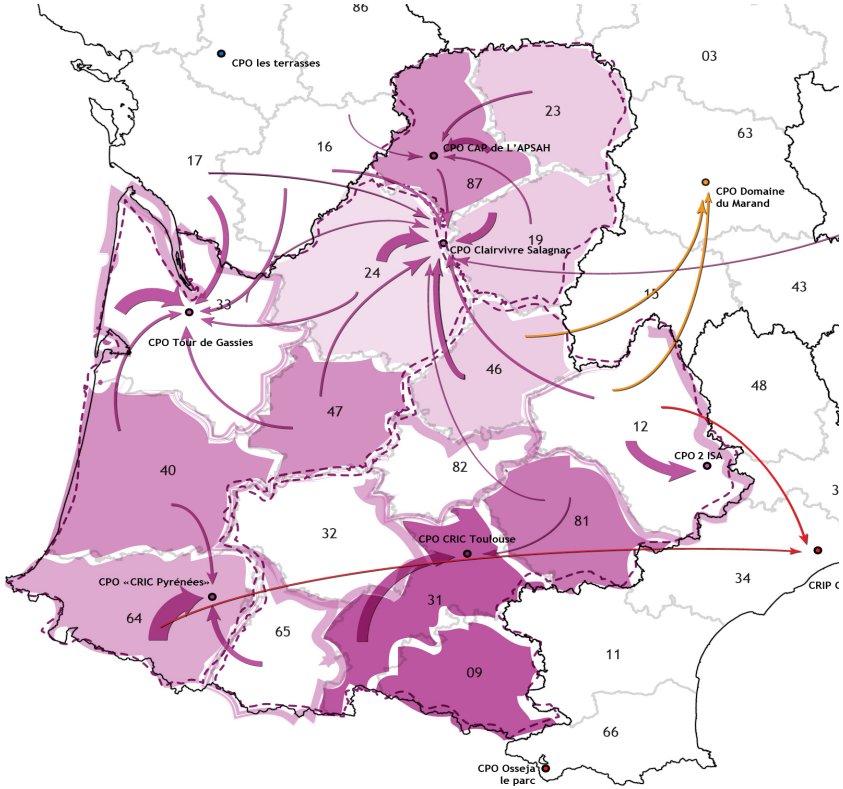

Legende

Évaporation

- Plus de 85 % d'évaporation
- Entre 70 et 85 % d'évaporation
- Entre 55 et 70 % d'évaporation
- Entre 40 et 55 % d'évaporation
- Entre 25 et 40 % d'évaporation
- Moins de 25 % d'évaporation
- Absence de données

Flux en nombre de personnes
(Flux inférieurs à 4 pers. non représentés)

- 4 à 5
- 6 à 10
- 11 à 20
- 21 à 40
- 41 à 80
- 81 à 150
- 151 à 220
- 221 à 350
- 351 à 500
- 501 à 750

Région/Départements	Constats
Grande région FAGERH SUD OUEST	Globalement la Région Fagerh Sud Ouest présente un déficit d'accès à la prestation de préorientation pour ses ressortissants. L'offre de prestation est supérieure à la valeur moyenne nationale rapportée à la population active mais elle est inférieure si on la compare avec le nombre de RQTH.
Limousin	Avec une offre limitée à un centre de préorientation à Aixe sur Vienne, la région Limousin présente des ratios en nombre de places et en accès à la prestation sensiblement supérieurs au niveau des moyennes nationales. Les ressortissants des trois départements ont tous un accès à la préorientation supérieur au niveau moyen national même quand il n'y a pas d'offre sur le département.
Aquitaine	L'offre existe avec quatre centres de préorientation en Dordogne à la limite de la Corrèze, en Gironde (Bordeaux) et deux dans les Pyrénées Atlantiques (Jurançon près de Pau). La dynamique de l'offre ne semble pas produire son effet pour les ressortissants de la Gironde.
Midi-Pyrénées	C'est la région avec les valeurs moyennes les plus faibles et cependant une forte attractivité de ressortissants d'autres régions. La dynamique de l'offre ne semble pas produire son effet pour les ressortissants de la Haute Garonne.

Remarque : **le calcul du taux d'évaporation.**
Ce « taux d'évaporation » est établi sur la base des données en provenance des MDPH[2] et des données en provenance des établissements. Plus ce taux est élevé, plus la proportion de personnes qui ne transforment pas la prescription de préorientation en inscription est importante. Exemple : un taux de 85% signifie que 85 % des personnes ayant bénéficié d'une prescription ne se sont pas inscrits en préorientation.

Aujourd'hui, ces données sont approximées, compte tenu des statistiques disponibles.

La région FAGERH SUD EST

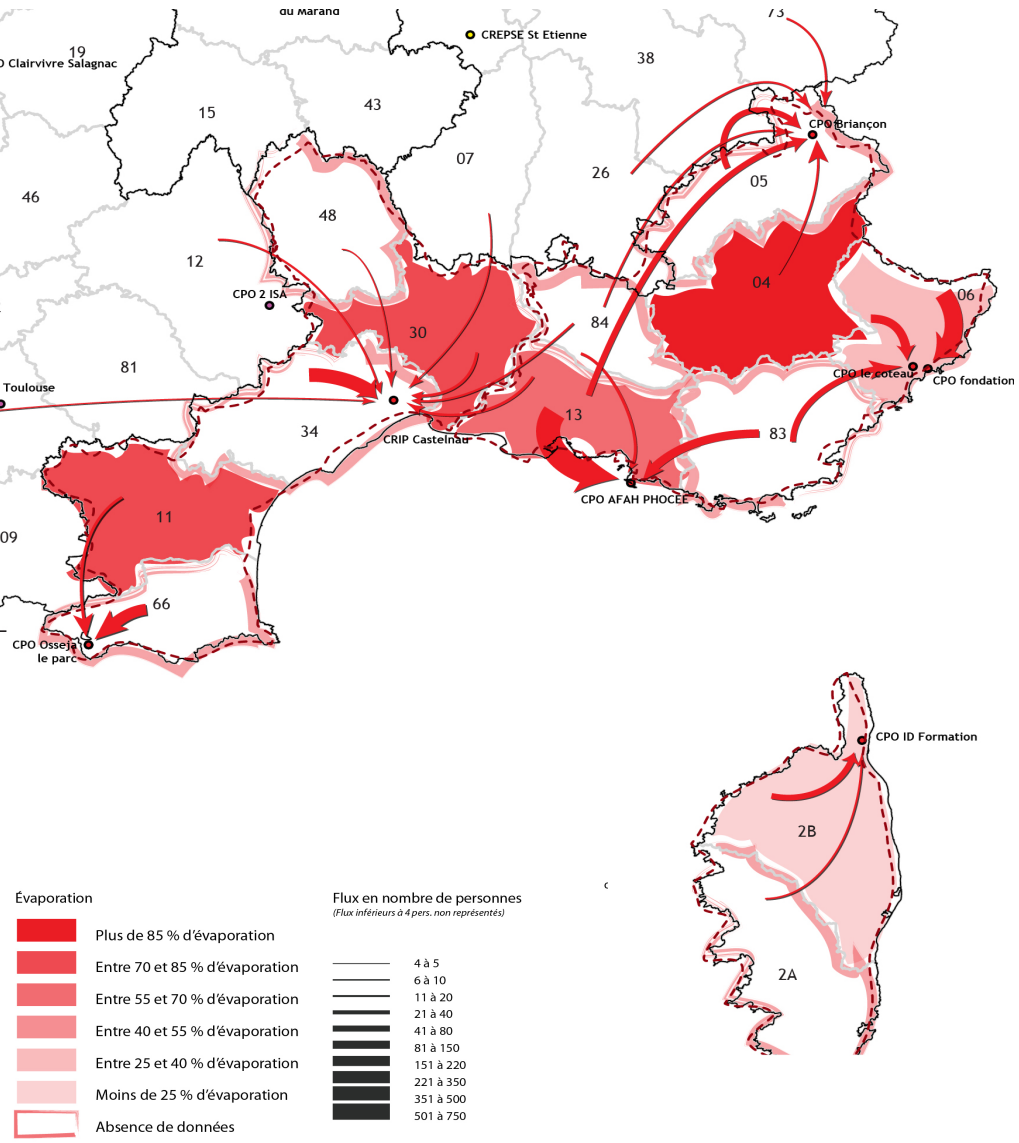

Région/Départements	Constats
Grande région FAGERH SUD EST	Globalement cette grande région Fagerh connaît un déficit dans l'accès à la prestation de préorientation pour les ressortissants de la région alors que le nombre de places est supérieur à la valeur moyenne nationale. Cependant, les constats doivent être éclairés par l'analyse des régions administratives qui présentent des situations contrastées.
Provence Alpes Côte d'Azur	Cette région présente globalement un bilan proche des valeurs nationales et elle attire des ressortissants d'autres régions. L'offre présente à Nice et Marseille est diversifiée avec une attractivité tout d'abord départemental. L'offre de Briançon a une vocation fortement marquée par l'interdépartemental (sur trois ans, 355 accueils en préo pour seulement 35 personnes du département ayant suivi une préorientation dans le département ou en France)
Languedoc Roussillon	Dans cette région, l'accès à la prestation est très déficitaire pour un nombre de places supérieur au ratio moyen national (pop active) La préorientation de l'Hérault joue un rôle interdépartemental assez marqué pour répondre à l'absence d'offre dans le Gard, le Vaucluse, l'Ardèche,.. mais les ressortissants de l'Hérault ne tire pas nécessairement partie de son existence sur le département (accès à 13,3 pour 100 000 actifs pour 16,1 au niveau moyen national) Les données de la préorientation d'Osséja avec 30 places traduisent une absence d'attractivité départementale ou au delà
Corse	La Corse dispose d'une préorientation à Bastia. Pour l'ile, l'accès à la prestation est à hauteur de 13 personnes pour 100 000 habitants (16,1 en moyenne nationale)

Remarque : **le calcul du taux d'évaporation.**
Ce « taux d'évaporation » est établi sur la base des données en provenance des MDPH[2] et des données en provenance des établissements. Plus ce taux est élevé, plus la proportion de personnes qui ne transforment pas la prescription de préorientation en inscription est importante. Exemple : un taux de 85% signifie que 85 % des personnes ayant bénéficié d'une prescription ne se sont pas inscrits en préorientation.

Aujourd'hui, ces données sont approximées, compte tenu des statistiques disponibles.

La région Rhône Alpes

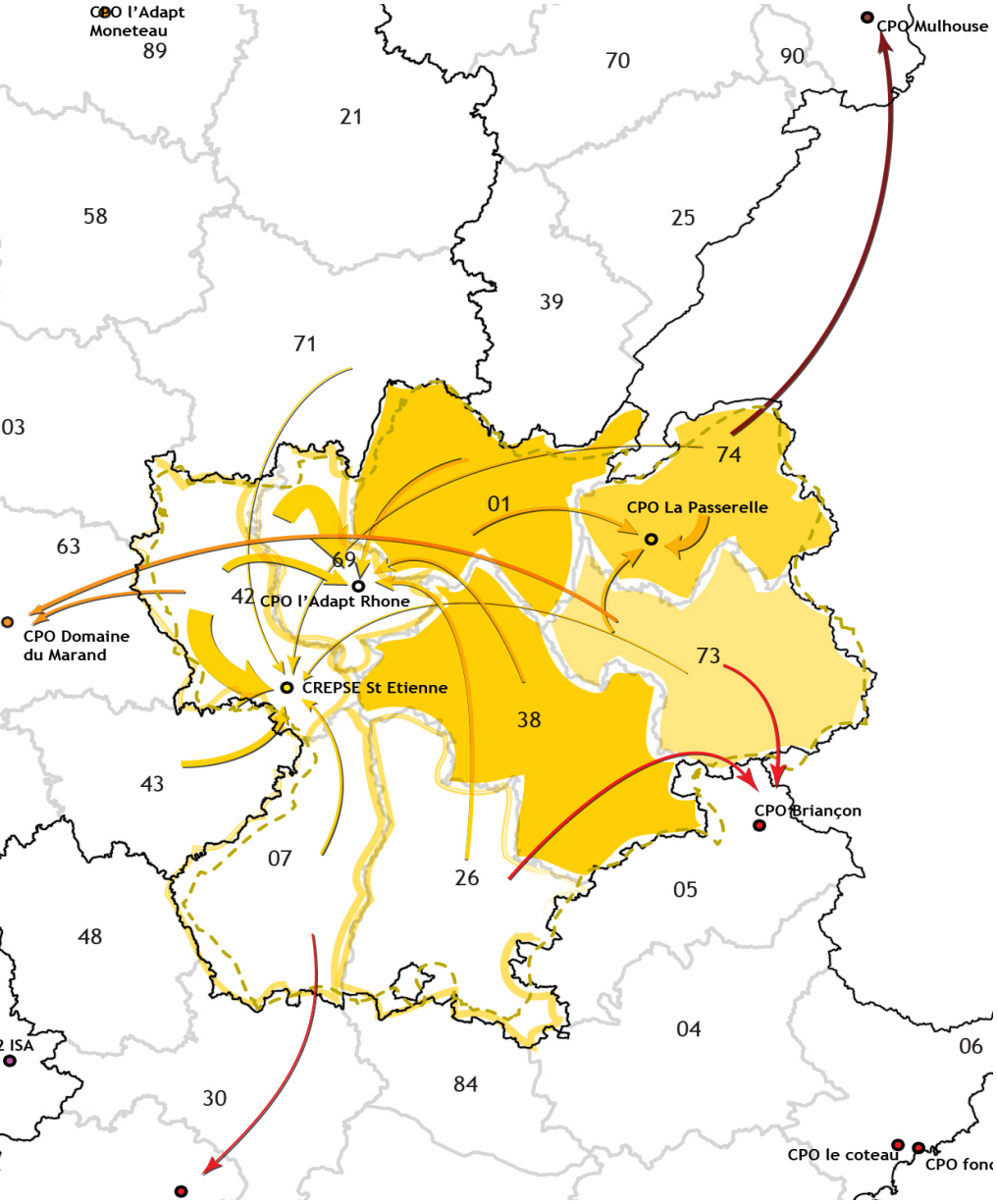

Région/Départements	Constats
Rhône Alpes	La région Rhône Alpes se situe en dessous des moyennes nationales pour tous les ratios établis, que ce soit au regard de la population, de la population active, ou de la population RQTH. Néanmoins, les départements de la région présentent des situations contrastées : - Il semble qu'une réelle « dynamique de l'offre » s'opère dans la Loire (42), puisque les populations de ce département ont un recours aux préorientations qui représente peu ou prou le double des recours moyens nationaux. - Les habitants du Rhône et Haute Savoie ont un recours un peu moins fréquent que la moyenne nationale, et ce malgré une offre en proportion supérieure aux ratios nationaux ; - Les habitants des autres départements de la région sont sur des faibles niveaux de recours à ces prestations de préorientation. A partir de cette approche quantitative, il semble donc que la région présente un réel potentiel de développement de préorientations.

Remarque : **le calcul du taux d'évaporation.**
Ce « taux d'évaporation » est établi sur la base des données en provenance des MDPH[2] et des données en provenance des établissements. Plus ce taux est élevé, plus la proportion de personnes qui ne transforment pas la prescription de préorientation en inscription est importante. Exemple : un taux de 85% signifie que 85 % des personnes ayant bénéficié d'une prescription ne se sont pas inscrits en préorientation.

Aujourd'hui, ces données sont approximées, compte tenu des statistiques disponibles.

Legende

Évaporation

- Plus de 85 % d'évaporation
- Entre 70 et 85 % d'évaporation
- Entre 55 et 70 % d'évaporation
- Entre 40 et 55 % d'évaporation
- Entre 25 et 40 % d'évaporation
- Moins de 25 % d'évaporation
- Absence de données

Flux en nombre de personnes
(Flux inférieurs à 4 pers. non représentés)

- 4 à 5
- 6 à 10
- 11 à 20
- 21 à 40
- 41 à 80
- 81 à 150
- 151 à 220
- 221 à 350
- 351 à 500
- 501 à 750

La région Ile de France

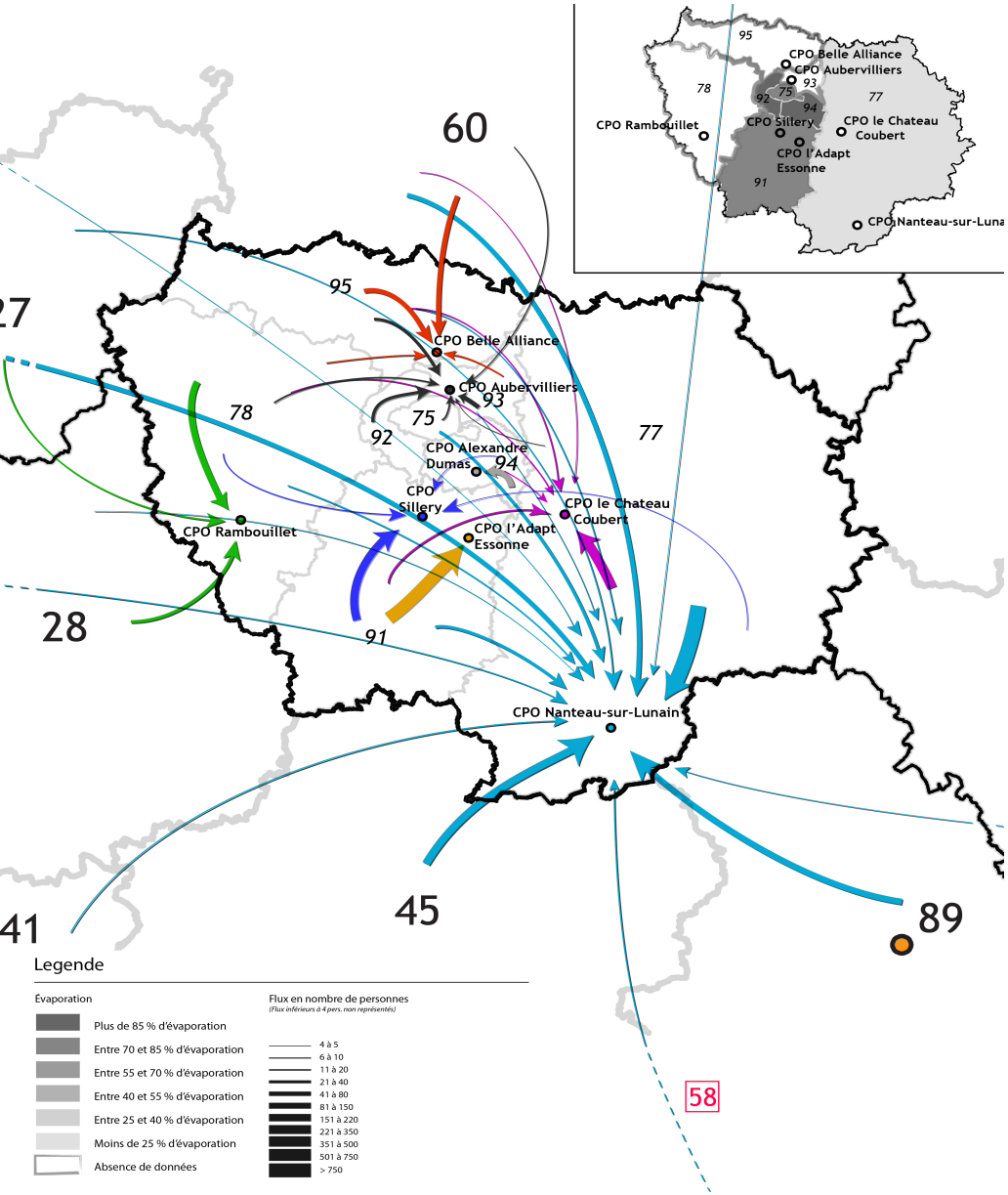

Région/Départements	Constats
Ile de France	- En moyenne par an entre 2010 et 2012, le recours aux prestations de préorientation est plus faible que la moyenne nationale si l'on se réfère au nombre d'actifs (10,8 pour 16,1 au national). Seul le ratio qui se réfère aux RQTH est proche des moyennes nationales. - Pourtant, les ratios relatifs aux nombres de places rapportés aux nombres d'actifs ou aux nombres de RQTH sont supérieurs aux moyennes nationales. - Au sein de la région, les disparités territoriales sont importantes : Les habitants des départements 75, 78, 92, 93, 94, 95 accèdent très peu aux préorientations. En revanche, les habitants des départements 77 et 91 accèdent trois fois plus fréquemment que la moyenne nationale. Les rapports vont donc de 1 à 38 selon le département d'origine.

Remarque : **le calcul du taux d'évaporation.**
Ce « taux d'évaporation » est établi sur la base des données en provenance des MDPH[2] et des données en provenance des établissements. Plus ce taux est élevé, plus la proportion de personnes qui ne transforment pas la prescription de préorientation en inscription est importante. Exemple : un taux de 85% signifie que 85 % des personnes ayant bénéficié d'une prescription ne se sont pas inscrits en préorientation.

Aujourd'hui, ces données sont approximées, compte tenu des statistiques disponibles.

Les forces et faiblesses du dispositif

- La prestation et la personne : La préorientation conjugue le collectif et l'individuel
- La prestation et la personne : Le choix de l'ouverture, facteur d'évolution professionnelle
- Le fonctionnement et l'organisation : quelques repères
- Diversité des handicaps, diversité des établissements
- Une inégalité spatio-temporelle sur le territoire
- Un potentiel identifié
- Le cas particulier de l'Ile de France

La prestation et la personne : La préorientation conjugue le collectif et l'individuel

Le collectif renforce les soutiens

L'approche collective mise en œuvre dans le cadre des préorientations a un effet très fortement perçu, principalement sur la **(re) mobilisation et la (re) dynamisation des participants**. Cet effet peut parfois être conjugué avec un effet de relativisation de sa situation personnelle à l'égard du handicap, d'autant plus intensément si l'établissement accueille en son sein d'autres publics dans des situations beaucoup plus éloignées de l'emploi. **Les solidarités entre participants** ont été témoignées à de nombreuses reprises. L'effet de soutien du groupe, conjugué à l'accompagnement collectif et individuel des participants par les professionnels, fait de ce temps de préorientation un temps privilégié pour les participants, avec un réel « effet contenant et sécurisant » pouvant aller jusqu'à un « effet cocooning » parfois mentionné.

La nécessité de soutenir la dynamique en favorisant des parcours séquencés.

Le fonctionnement actuel dominant sur le « modèle du stage » montre régulièrement ses limites et ses effets indésirables (nécessité de reporter l'entrée en préorientation du fait de problématiques de santé non complètement résolues, nécessité d'interrompre les parcours pour des raisons médicales, sociales, difficultés rencontrées dans les phases de validation et de recherche de stage, participants qui « occupent le temps disponible…).

Bref, la concentration, sur une durée courte à plein temps, de la prestation actuelle présente des inconvénients majeurs, qu'il y a lieu de corriger.

Les MDPH constatent de réels effets des préorientations sur le public

Avec des nuances sur l'intensité de l'affirmation (« tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord »), **toutes les MDPH** qui ont répondu **considèrent que les préorientations permettent**, dans la majorité des cas, **aux personnes d'évoluer, d'élaborer un projet professionnel, de se redynamiser et de se mobiliser sur leur projet professionnel**.

Une seule MDPH se dit « plutôt pas d'accord » avec l'affirmation suivante : « On perçoit, chez les personnes qui ont suivi une préorientation, un début de reconstruction ».

Enfin, les effets qui obtiennent des avis moins unanimes sont les suivants :

- Les effets de relativisation de la situation personnelle par rapport au handicap,
- L'effet de confirmation d'un possible retour à l'emploi.

Il y a donc un réel satisfecit des MDPH à l'égard des effets constatés sur les personnes.

Réguler les ruptures de rythme par un accompagnement adapté

Les changements de périodes ou de phases peuvent être d'autant plus mal vécues par les participants que l'effet de soutien de groupe aura été important : que ce soit lors des mises en situations professionnelles, lors du passage du collectif à l'individuel, lors de la fin de la préorientation, …tous ces temps sont synonymes de prises de risques, qui ont des effets d'autant plus anxiogènes que l'appréhension d'un retour à l'isolement et la mise à l'écart de la société aura été, elle aussi, forte.

Les parcours de réadaptation professionnelle comportent des temps de très forte puissance émotionnelle et de très intense mobilisation qui alternent avec des temps d'attente (d'information, de notification, d'entrée en formation,…), pendant lesquels « il ne se passe plus rien », et qui peuvent, chez certains, provoquer des états de mal être profonds ou de tentation à l'abandon du projet : « remise en cause de la terre entière », remise en cause du projet professionnel, …

De toute évidence**, la prestation de préorientation, demain, devra anticiper les effets potentiellement négatifs et parfois dévastateurs de ces ruptures de rythme**, par l'organisation planifiée d'accompagnements adaptés sur des périodes plus larges que le « simple » déroulement calendaire de la préorientation.

La prestation et la personne : Le choix de l'ouverture, facteur d'évolution professionnelle

La nécessité d'ouvrir l'exploration du champ des possibles, à la fois en termes de formation et en termes de mobilité professionnelle.

L'existence d'une offre de formation adaptée et qualifiante d'une part, les faibles capacités des organisations de travail et du dispositif ordinaire de formation à intégrer des personnes en situation de handicap d'autre part, alliées aux conditions d'attribution des rémunérations, incitent les professionnels à orienter les recherches des participants vers les dispositifs qualifiants de la réadaptation professionnelle.

Or la pertinence de cette approche des parcours par la recherche de qualification, si elle est le plus souvent salutaire, n'en constitue pas pour autant l'alpha et l'oméga des futurs possibles pour les participants aux préorientations.

L'éloignement géographique de l'offre qualifiante adaptée, les délais d'attente associés, les niveaux de pré requis identifiés, mais aussi les intentions et attentes des participants sont des facteurs tout aussi déterminants à prendre en compte dans l'élaboration du projet personnel professionnel. Or, il arrive que, du fait des délais à prendre en compte, du fait des disponibilités requises, du fait des situations économiques et/ou familiales complexes, … , les projets soient perçus par les participants comme irréalistes, trop lointains dans leurs réalisations, ….

Priorité n°4 : Développer des partenariats avec les organismes de droit commun (AFPA, GRETA, …)

91% des MDPH sont favorables à cette évolution, qui, de fait, constitue une façon de « développer des réponses au plan local ».

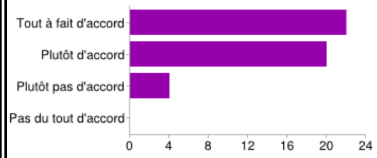

Tout à fait d'accord	**22**	48 %
Plutôt d'accord	**20**	43 %
Plutôt pas d'accord	**4**	9 %
Pas du tout d'accord	**0**	0 %

A l'analyse, des voies de retour plus rapides vers l'emploi, peut-être moins valorisantes ou valorisées par les formateurs ou les institutions, ou vers la formation du «monde ordinaire », n'ont que peu ou même pas du tout été explorées… Or, à plus de cinquante ans, s'il n'est bien sûr pas question d'exclure l'accès à un parcours long de qualification, il est tout aussi nécessaire d'envisager d'autres modalités de reconversion professionnelle, plus réalistes et/ou plus rapides… La réelle appropriation du projet est à ce prix…

L'élargissement de la recherche de qualification à des dimensions de mobilité, d'employabilité et d'évolution professionnelle.

Les prestations de la reconversion/réadaptation professionnelle ont été élaborées dans les années 70/80, alors que les logiques de qualification professionnelle, d'accession aux titres et diplômes conditionnaient de façon quasi-exclusive l'organisation des dispositifs. Aujourd'hui, les dispositifs qui s'élaborent, intègrent, en complément des logiques d'accès aux titres et diplômes, des logiques d'évolution professionnelle et de mobilité, d'accessibilité, d'employabilité, …

Dès lors, les questions des aptitudes et compétences transférables, des comportements en situations, sont au moins aussi déterminantes que celles des niveaux et des pré requis… et les postures des professionnels, les outils et pratiques d'évaluation doivent intégrer ces notions.

Ceci devrait amener une recherche de complémentarité dans les outils et les pratiques mis en œuvre pour la diversification et l'ouverture dans l'exploration et l'analyse des futurs possibles.

L'entrée accompagnée dans le dispositif de formation de droit commun si cette solution est préférable (plus rapide et accessible).

Aujourd'hui, même si l'entrée en formation dans les dispositifs de droit commun fait partie des explorations et des poursuites potentielles de parcours… Elle est rarement mise en œuvre compte tenu des risques d'échec évalués a priori : rythme trop soutenu, environnement inadapté, durées trop courtes, ….

La prise de risque d'une formation de droit commun, ne serait-elle pas envisageable avec la poursuite de l'accompagnement (individuel ou collectif) des bénéficiaires au delà de la période des « 3 mois », tout particulièrement s'il y a une perspective ouverte d'entrée rapide dans un dispositif de formation qualifiant de droit commun ? L'objectif de cet accompagnement sera bien la réussite du parcours de la personne, en évitant les ruptures et les à-coups que ne manqueront pas de provoquer ces évolutions vers les dispositifs de formation de droit commun.

Le fonctionnement et l'organisation : quelques repères

Des équipes mobilisables et disponibles.

L' accompagnement médico-psycho-social est bien réel, et mis en œuvre par une équipe de professionnels aux compétences diversifiées : personnels médicaux (médecins, médecins du travail, médecins spécialisés en médecine physique, infirmiers, …), personnels éducatifs et sociaux (éducateurs, animateurs, assistant(e)s social(e)s, professionnels de l'articulation avec le monde professionnels (psychologues du travail, conseillers en insertion professionnelle, …), personnels pédagogiques (moniteurs d'ateliers, formateurs chargés de projets, …). Tous contribuent, avec des intensités et des modalités variables, à sécuriser le parcours de la personne, et ainsi, à rendre les prises de risques, inhérentes à tout changement, possibles et gérables par les participants. A ce sujet, les points de vue convergent sur la disponibilité des acteurs et l'importance de cet accompagnement aux yeux des bénéficiaires**. Cet accompagnement médico psycho socia**l est la « marque de fabrique » des prestations de préorientation, et cette spécificité **est perçue comme un atout majeur à la fois par les MDPH et par les bénéficiaires.**

Des organisations de travail qui conditionnent la fluidité des parcours.

Cette apparente homogénéité des compétences mobilisables cache en fait une grande diversité de modalités d'organisation, conséquence, notamment, du large spectre d'établissements au regard du niveau d'activité et/ou du nombre de places et de personnes accueillies chaque année. **La prégnance des considérations organisationnelles sur les parcours individuels et collectifs est de fait, très variable d'un établissement à l'autre**. Dès lors, la souplesse des parcours et des modalités de régulation qui en dépendent est plus ou moins présente.

Nos préconisations iront dans le sens d'un système organisationnel qui met **les ressources au service des bénéficiaires de façon à faciliter la fluidité des parcours et la responsabilisation des stagiaires.**

Le fonctionnement en plateforme favorise les parcours individualisés

De fait, parmi les modalités organisationnelles identifiées et rencontrées, l'une d'elle mérite toute notre attention : le fonctionnement en plateforme. En effet, ce dispositif, qui associe des ressources techniques et pédagogiques et des ressources humaines correspondantes (responsables et disponibles sur les ressources) doit permettre, sous réserve de flux d'utilisateurs suffisants, de maintenir une disponibilité des services proposés aux bénéficiaires. Cette « disponibilisation » des services **facilite la construction de parcours individualisés, et la sollicitation, par les personnes, des services en fonction des besoins à un instant donné.**

Les organisations internes et les partenariats sur les territoires doivent faciliter l'ancrage sur le réel

Les préorientations constituent des temps et des lieux, pour les bénéficiaires, relativement protecteurs : ces protections sont nécessaires et utiles pour permettre aux personnes de desserrer les freins, de se remettre en confiance, et d'oser entrer dans un processus de construction d'un futur professionnel. Mais cette protection ne doit pas constituer une illusion, et entretenir une perception fausse des environnements réels du travail. Les deux réponses aux questions de **la recevabilité du projet par l'environnement professionnel**, d'une part, et de **la faisabilité du projet par la personne**, d'autre part, doivent, progressivement, trouver des éléments de réponse. C'est pourquoi, les processus organisés qui permettent **des validations progressives,** tout au long du parcours d'élaboration de projet, devront être privilégiés. Ces processus s'appuieront sur **une organisation de l'équipe qui amène tous les professionnels à être en situation d'accompagnement des personnes** dans cette « confrontation au réel » .

De même, **les partenariats** avec les sphères de la formation (les UROF, la FFP, …), de l'orientation professionnelle (le SPRO), de l'accompagnement emploi (CAP Emploi, pôle Emploi, …), de l'économie du territoire (CCI, CMA, UREI, réseaux d'entreprises…), du travail protégé, …**devront être développés au point de faciliter ces confrontations au réel et de fluidifier les passages vers l'après préorientation pour les bénéficiaires**.

Les relations entre les MDPH et les préorientations sont constructives et partenariales

Manifestement, **ces relations constituent un point fort** des préorientations, sur lequel s'appuyer pour introduire les évolutions attendues.

« Globalement, vous estimez que les interrelations avec les personnes en charge des préorientations sont »…

Tout à fait constructives	**23**	48 %
Plutôt constructives	**23**	48 %
Plutôt peu constructives	**2**	4 %
Non constructives	**0**	0 %

« Globalement, vous qualifiez vos interrelations avec les acteurs de »

Partenariales	**40**	85 %
Clients - Fournisseurs	**5**	11 %
Autre	**2**	4 %

Diversité des handicaps, diversité des établissements

Mettre en œuvre des prestations plus ciblées sur certains publics (handicap psychique, sensoriel...)

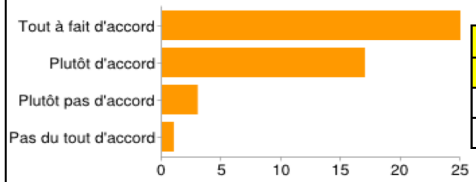

Tout à fait d'accord	**25**	54 %
Plutôt d'accord	**17**	37 %
Plutôt pas d'accord	**3**	7 %
Pas du tout d'accord	**1**	2 %

Etre essentiellement très généraliste (accueil de tous types de déficiences)

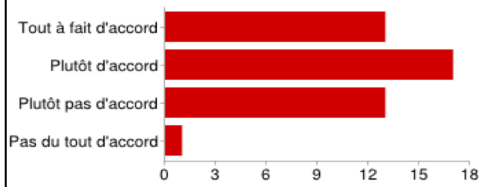

Tout à fait d'accord	**13**	30 %
Plutôt d'accord	**17**	39 %
Plutôt pas d'accord	**13**	30 %
Pas du tout d'accord	**1**	2 %

Notons qu'un grand nombre de répondants formulent la même réponse aux deux questions, que ce soit pour exprimer, ou non, un accord…Cette question de la spécialisation de l'offre invite donc à **réfléchir aux modalités de travail et d'organisation qui permettraient d'être à la fois très généralistes et ciblé sur certains publics**…

Conjuguer disponibilité de l'offre et diversité des publics et des handicaps.

C'est ici la question de la spécialisation des préorientations qui peut-être posée, celle de l'expertise, celle de la capacité des préorientations « généralistes » **à développer des compétences pour accompagner des personnes de proximité aux déficiences plus diversifiées** ou dont l'intensité est plus forte, celle de **la capacité des préorientations spécialisées à développer des compétences pour accompagner d'autres types de handicap**,…

La disponibilité de l'offre passe par sa proximité autant que faire ce peut. Cela devrait amener les équipes à développer des compétences qui leur permettent d'être plus inclusives. De fait, certaines équipes ayant développé des compétences d'expertise sur un type de handicap ont fait un mouvement du spécialisé vers le « tout public » tout en restant référentes sur leur spécialité. Ces équipes sont perçues comme des «équipes ressources » pour les Mdph et ont une attractivité souvent régionale et inter-régionale. Aujourd'hui, elles ne jouent pas ou **très peu un rôle «d'équipes ressources » au sein des préorientations**. Ce rôle, **faute d'être clairement identifié (et financé)** ne les amène pas à venir en appui distant et en professionnalisation des équipes pluridisciplinaires des préorientations de proximité.

Les attentes sont significatives pour voir, progressivement, les équipes gagner en compétence et oser accueillir des personnes quelque soit leur handicap. Et ce ne sera qu'en dernier ressort, que ces personnes devront s'éloigner de leur domicile pour trouver sur le territoire national une préorientation qui leur soit adaptée.

En première analyse, les spécialisations identifiées se rapportent aux handicaps sensoriels, aux handicaps psychiques dont l'autisme.

Les préconisations devront aller ici dans le sens de conjuguer l'orientation inclusive de la politique handicap, l'accès de proximité à la prestation de préorientation, la mobilisation de l'expertise au juste niveau territorial,…

Conjuguer diversité des établissements et des réseaux gestionnaires et mutualisation des pratiques et des outils.

Il y a eu des tentatives de mutualisation des travaux entre établissements de préorientation. Ces tentatives ont porté, par exemple, sur les dispositifs de formations ouvertes et à distance, qui devaient être mutualisés dans le cadre d'une association appelée « ADERE ». Les modalités de fonctionnement de ce groupe n'ont pas permis de surmonter les difficultés faute d'un leadership légitime et faute de règles clairement établies et/ou respectées.

Aujourd'hui, les coopérations entre organismes sont nécessaires, ne serait-ce que dans une perspective de formalisation et de déploiement des bonnes pratiques, de maitrise des coûts de fonctionnement et d'optimisation économique globale du dispositif.

Ces questions interrogent le pilotage et l'animation technique qui amène les acteurs à travailler ensemble.

Suggestions d'amélioration : principalement, travailler à une préo adaptée aux jeunes.

Dans cette partie, il était demandé aux MDPH de « cocher deux choix prioritaires maximum » parmi les suggestions d'amélioration suivantes :

- Adapter une préorientation pour les jeunes
- Développer l'hébergement, notamment pour les personnes en situation de handicap psychique
- Offrir une meilleure prise en charge des frais de transport
- Développer les stages en entreprises
- Créer un module FLE
- Impliquer plus fortement les personnes

La suggestion qui reçoit le maximum de suffrages et celle « d'adapter une préorientation pour les jeunes », vient ensuite « le développement d'un hébergement, notamment pour les personnes en situation de handicap psychique ». La proposition « Développer les stages en entreprise » arrive en 3ème position .

Une inégalité spatio-temporelle sur le territoire

Equilibrer le recours aux prestations selon les territoires

En 2012, pour 100 000 actifs du département du Pyrénées Atlantiques (64), 42,9 personnes de ce département sont accueillies en préorientation par an …Dans le même temps, 1 personne du département de l'Isère (38) entrait en préorientation pour 100 000 actifs ! **Soit un rapport de 1 à 43 entre la probabilité minimale et maximale de recourir à la préorientation en France !** (hors situations extrêmes de la courbe). C'est dire les inégalités territoriales dans lesquelles se trouvent, aujourd'hui les personnes en situation de handicap, en parcours de réadaptation professionnelle.

L'implantation des prestations de préorientation d'aujourd'hui est plus la résultante de l'histoire que de la réponse analysée à un besoin identifié des territoires…Cette situation, fait qu'il y a aujourd'hui, dans les Hautes Alpes, 47,9 places de préorientation pour 100 000 actifs, alors que la moyenne nationale est à 4,2, et que 52 départements de France métropolitaine ne disposent d'aucune offre…

Cette situation engendre des mobilités géographiques obligatoires pour accéder aux prestations, ou, à défaut, des délais d'attente souvent supérieurs à 1 an. Il y a donc une impérieuse nécessité de faire évoluer et de développer la carte des préorientations en prenant en compte les besoins de la population active, supposés équivalents sur l'ensemble du territoire.

Remarque : D'autres populations de référence ont été étudiées : la population, et le nombre de RQTH. La référence à la population est inopérante, compte tenu des grandes variations sociologiques et démographiques d'un territoire à l'autre ; la référence à la population RQTH l'est tout autant, compte tenu des variations de pratiques dans les attributions des RQTH d'un territoire à l'autre. La référence à la population active est pertinente, compte tenu de la finalité d'activité professionnelle du dispositif de réadaptation professionnelle.

Priorité n°1: réduire les délais

L'expression la plus massivement recueillie en termes d'évolution attendue porte sur la réduction des délais :

Réduire les délais

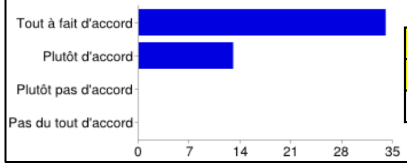

Tout à fait d'accord	**34**	72 %
Plutôt d'accord	**13**	28 %
Plutôt pas d'accord	**0**	0 %

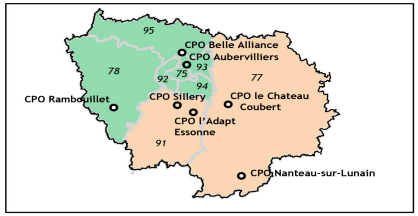

Entrées en préorientation et capacités d'accueil au regard des populations actives + Potentiels de développement

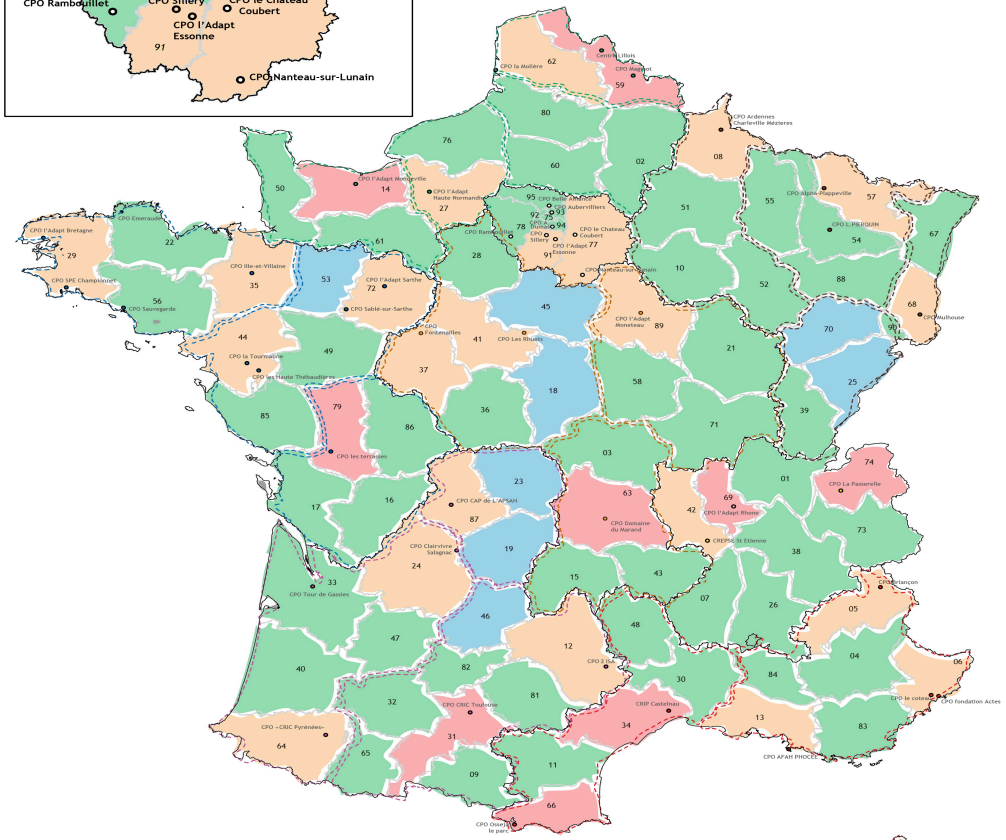

Légende

Ratios places agréées et entrées / populations actives

- Nombre de places supérieur à la moyenne nationale
  Nombre d'entrées inférieur à la moyenne nationale
- Nombre de places supérieur à la moyenne nationale
  Nombre d'entrées supérieur à la moyenne nationale
- Nombre de places inférieur à la moyenne nationale
  Nombre d'entrées supérieur à la moyenne nationale
- Nombre de places inférieur à la moyenne nationale
  Nombre d'entrées inférieur à la moyenne nationale

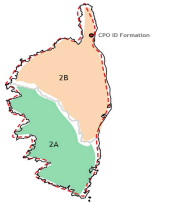

Un potentiel identifié

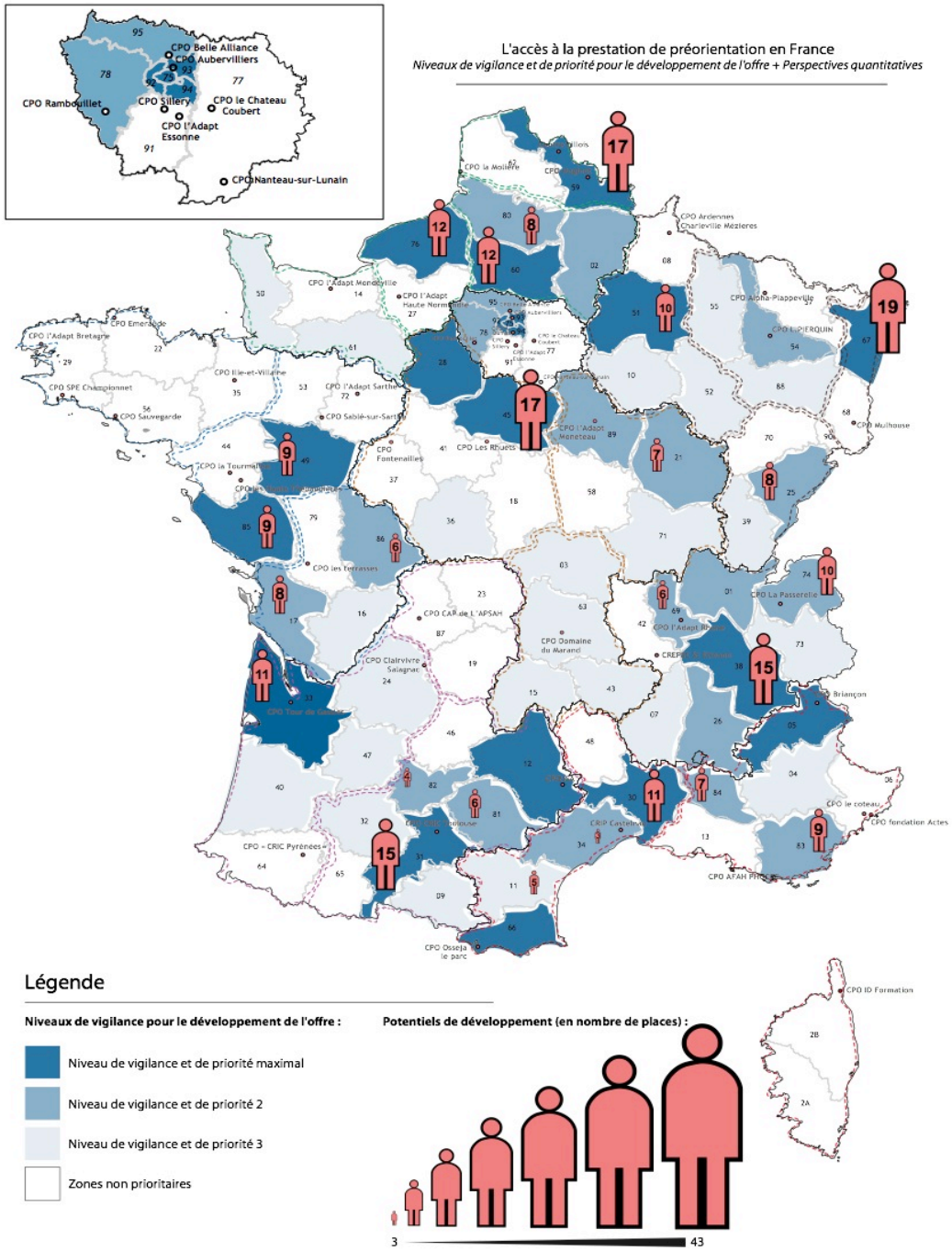

Un potentiel de développement identifié

Un potentiel de développement de l'offre par territoire a été établi en référence à la moyenne nationale de recours à la préorientation par la population active (16,1 personnes pour 100 000 actifs en moyenne annuelle) : Cette moyenne, tout en constituant un minima, a été considérée comme « l'objectif à atteindre » pour l'ensemble du territoire national.

Les départements qui ont, actuellement, une moyenne inférieure dégagent donc un « potentiel » de création de places…Chaque place correspondant à 4,08 personnes accueillies par an en moyenne nationale.

Quatre modalités d'actions possibles

Il se dégage quatre modalités d'actions possibles :

- **création d'établissements ou d'antennes**, pour des départements qui ne disposent pas d'offres, et qui dégagent un potentiel de création de places ≥ 10 (potentiel d'accueil ≥40 personnes / an).
- **développement des établissements existants**, quand l'offre existe sur les départements concernés, mais en quantité insuffisante au regard des besoins estimés des populations résidentes,
- **mise à disposition de prestations de proximité en partenariat avec d'autres acteurs**, quant le territoire est vierge d'offres, mais quand le potentiel intrinsèque de ce territoire ne justifie pas l'ouverture d'une offre permanente,
- **le redéploiement progressif de l'offre**, quand la localisation de l'offre est manifestement inadaptée aux besoins des territoires.

Priorité n°2 : Développer des réponses au plan local pour se rapprocher du public

Seule une MDPH n'exprime pas d'attente à l'égard de cette évolution. Toutes les autres sont soit « tout à fait d'accord » (57%) soit « plutôt d'accord » (40%).

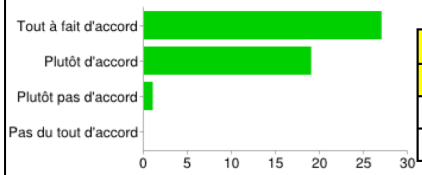

Tout à fait d'accord	**27**	57 %
Plutôt d'accord	**19**	40 %
Plutôt pas d'accord	**1**	2 %
Pas du tout d'accord	**0**	0 %

Le cas particulier de l'Ile de France.

L'accès à la prestation de préorientation en Ile de France
Niveaux de vigilance et de priorité pour le développement de l'offre + Perspectives quantitatives

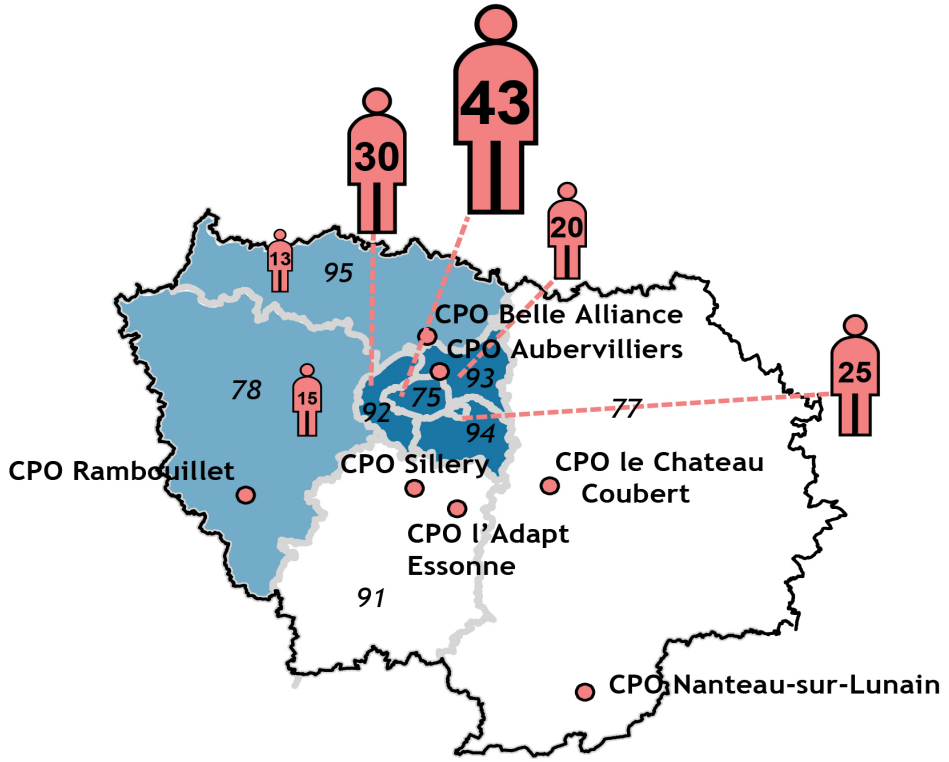

Légende

Niveaux de vigilance pour le développement de l'offre :

- Niveau de vigilance et de priorité maximal
- Niveau de vigilance et de priorité 2
- Niveau de vigilance et de priorité 3
- Zones non prioritaires

Potentiels de développement (en nombre de places) :

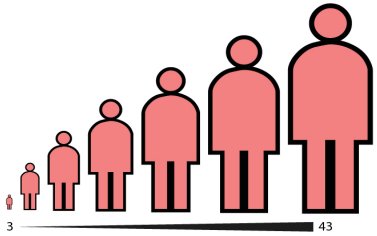

Une géographie humaine plus complexe

La situation de l'Ile de France a été étudiée de façon séparée : en effet, l'Ile de France présente la particularité d'être très attractive par rapport à la population concernée au niveau du territoire national, tout en ne répondant que très partiellement aux besoins des franciliens. Par ailleurs, la répartition territoriale au sein de l'Ile de France présente des contrastes forts : l'ouest et le centre de l'Ile de France sont en déficit d'offres marqué, alors que l'Est et le Sud sont plutôt en excédent.

L'évolution pour l'Ile de France, forcément sur longue période, invite à agir en faveur :

- D'un redéploiement de l'offre vers l'ouest et le centre ;
- D'une priorité affirmée d'accueil des franciliens
- Et, pour mémoire, d'un renforcement de l'offre périphérique à l'Ile de France.

Remarque : Il est clair que pour l'Ile de France, plus que pour l'ensemble du territoire, il y a lieu d'être très prudent dans l'interprétation de ces données : En effet, l'approche sur une maille « département » ne prend pas en compte les facilités de mobilité géographique… En Ile de France, tout particulièrement, les établissements auront besoin d'effectuer collectivement une analyse très fine des provenances géographiques de leurs publics et d'adopter une position commune quant aux zones de chalandises optimales, déterminées en temps de trajet.

Territoires (département) Ile de France		Nombre d'entrées en préorientation pour 100 000 actifs (moyenne France 16,1, IdF 10,8)	Perspectives d'évolution
Paris	75	1,8	Potentiel de développement de 43 places
Seine et Marne	77	28,6	Potentiel de redéploiement de 28 places
Yvelines	78	7,4	Potentiel de développement de 15 places
Essonne	91	50,4	Potentiel de redéploiement de 39 places
Hauts de Seine	92	1,6	Potentiel de développement de 30 places
Seine Saint Denis	93	5,1	Potentiel de développement de 20 places
Val de Marne	94	0,7	Potentiel de développement de 25 places
Val d'Oise	95	7	Potentiel de développement de 13 places
Total			**Potentiel de développement de 146 places, et de redéploiement de 67 places**

fagerh

Amélioration de la prestation et du processus : préconisations et planification prévisionnelle

- 5 préconisations centrées sur l'amélioration de la prestation et du processus
- Planification prévisionnelle : groupe 1 « prestations »

5 préconisations centrées sur l'amélioration de la prestation et du processus

Préconisation 1 : un corpus théorique commun, des outils et méthodes validés, et des pratiques harmonisées inscrites dans un mouvement d'amélioration permanente

Cette préconisation concerne l'ensemble des professionnels qui interviennent auprès des stagiaires en préorientation. L'objectif général de cette préconisation est d'optimiser les pratiques professionnelles, les postures et les outils méthodologiques, en s'appuyant sur l'ensemble des repères théoriques aujourd'hui disponibles .

Un premier temps donnera lieu **à la production d'un « Vade mecum » portant sur l'état de l'art à destination de ces professionnels, véritable support de travail pour l'ensemble des actions de professionnalisation organisées par la FAGERH** à savoir :

- Des actions de formation à destination des nouveaux entrants dans la profession, de type séminaire,
- Des ateliers d'échanges de pratiques, d'observation mutuelle, …

Ce corpus servira également de référence pour les professionnels en vue de la production d'outils et de supports pédagogiques, de l'expérimentation et de la validation de nouveaux ateliers, de nouvelles séquences, …

Préconisation 2 : un processus continu, de la notification à la mise en œuvre du projet :

Cette préconisation consiste à organiser la prestation de préorientation en trois temps :

- **Un premier temps**, qui débute dès la notification par la MDPH, **d'accompagnement individuel, voire de regroupements occasionnels**, qui permettent de « traiter » toutes les éventuelles difficultés périphériques de nature à perturber la phase collective, et qui évitent ce temps d'attente et de latence, …. Ce temps d'accompagnement individuel sera de **durée variable en fonction des personnes**. Cette prestation assurée pendant ce temps ne donne pas lieu à rémunération.
- **Un deuxième temps collectif, centré sur l'élaboration et la validation de projet,** à temps plein, organisé selon les différentes phases actuelles d'émergence et de validation de projet, qui intègre, ou non, les temps de validation du projet en situation de travail, selon les possibilités offertes par les entreprises,
- **Un troisième temps d'accompagnement individuel dans la (validation et la) mise en œuvre effective du projet** jusqu'à la sécurisation du stagiaire dans sa nouvelle situation professionnelle. Cet accompagnement pourra être ponctué de regroupements de stagiaires de différentes phases collectives, en vue d'échanges d'expériences, d'entretien de motivation, ….Cette troisième phase ne donnera pas lieu à rémunération. Une utilisation de l'EMT (Essai en Milieu de Travail) pourra être mobilisée en tant que de besoin pendant cette phase. Ainsi, **l'étalement de la prestation pourra être relativement conséquent (par exemple trois ans), même si la durée de la prestation peut être conservée**.

5 préconisations centrées sur l'amélioration de la prestation et du processus (suite)

Préconisation 3 : l'appropriation de la décision de la CDAPH par les personnes

Le principe est celui **d'une prestation d'information et de mobilisation préalable à la décision de la CDAPH** qui permette à la personne de se mobiliser et d'être actrice de son projet. Cette prestation est déjà réalisée ponctuellement par les centres de préorientation à la demande d'équipes pluridisciplinaires ; elle est à généraliser ; les personnes doivent être en mesure de confirmer leur projet auprès de l'équipe pluridisciplinaire et leur demande à la CDAPH avec une meilleure appropriation des attendus et de l'engagement pris.

Ce qui nécessite le déploiement d'une prestation d'information et de mobilisation (durée d'une demi-journée à une journée) par les centres de préorientation …

Préconisation 4 : un document de demande d'orientation adressé par le participant à la CDAPH harmonisés dans le mode d'élaboration, la forme, le contenu, les délais et modalités de transmission

Cette optimisation aura des effets sur le niveau d'appropriation du contenu de ce rapport par les stagiaires et par les CDAPH. De notre point de vue, cette harmonisation devra préciser :

- Les modalités d'implication du stagiaire dans la rédaction du contenu,
- Les différentes rubriques devant impérativement être complétées,
- Des délais de transmission maximum à la CDAPH par l'établissement,
- Des modalités de transmission dématérialisées,
- Des modalités d'actualisation.

Le support pourrait désormais s'intituler « demande d'orientation formulée à la CDAPH » par la personne au regard de son parcours de préorientation,

Préconisation 5: un hébergement adapté :

Chaque centre de préorientation devra proposer, à terme, **une diversité d'hébergements** possibles parmi lesquels :

- Un hébergement en milieu ordinaire, meublé, sans service social ou médico-social spécifique
- Un hébergement sur site, sans service médico-social spécifique, mais avec une animation, et/ou des ressources mobilisables (équipements sportifs, ….)
- Un hébergement avec accompagnement social et médico-social organisé (présence d'éducateurs sur sites, organisation d'activités, possibilités de soins, possibilités de poursuivre de la rééducation fonctionnelle,…).

Planification prévisionnelle : groupe 1 « prestations »

Trimestres	4ème trimestre 2014			1er trimestre 2015			2ème trimestre 2015			3ème trimestre 2015			4ème trimestre 2015			1er trimestre 2016			2ème trimestre 2016			3ème trimestre 2016			4ème trimestre 2016			1er trimestre 2017			2ème trimestre 2017			3ème trimestre 2017			4ème trimestre 2017			1er trimestre 2018			2ème trimestre 2018			3ème trimestre 2018			4ème trimestre 2018		
Mois	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Réunions du sous groupe de pilotage n°1 : "Prestation"	10												10												10												10												10		
Préconisation 1 : un corpus théorique commun, des outils et méthodes validés, et des pratiques harmonisées, inscrites dans un mouvement d'amélioration permanente																																																			
Lancement de la démarche - constitution du groupe de travail		5	5																																																
Production du Vade Mecum				3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3																																				
Mise en œuvre des actions de professionnalisation																5	5	20	5	5	20	5	5	20	5	5	20																								
Premières expérimentations																												1	1	1	1	1	1			1	1	1	1												
Version 2 du Vade Mecum + évaluation																																								5	1	1	1	1	1			1	1	1	5
Préconisation 2 : un processus continu, de la notification à la mise en œuvre du projet																																																			
Lancement de la démarche : identification des 8 préorientations parties prenantes		5	5																																																
Expérimentation (du nouveau déroulement de la prestation)				1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1																																				
Evaluations et ajustements																	9					9					9					9																			
Généralisation																																				2	2	15	2	2	15	2	2	15	2	2	15	2	2	15	
Préconisation 3 : L'appropriation de la décision de la CDAPH par la personne																																																			
Définition de la prestation d'information et de mobilisation		5	5																																																
Elaboration du support multimedia				1		1		1																																												
Expérimentation de la prestation et du support								1		1		1		1		1																																			
Validation puis diffusion															2	2																																				
Préconisation 4 : des outils de communication avec les CDAPH harmonisés dans le mode d'élaboration, la forme, le contenu, les déais et modalités de transmission																																																			
Lancement de l'action	5																																																		
Bench marking de l'existant en matière de e-port folio		5																																																	
Elaboration d'un projet de support de communication			5																																																
Expérimentation de ce support				1		1		1																																												
Généralisation								5																																												
Préconisation 5 : Un hébergement adapté																																																			
Formalisation d'un cahier des charges de l'hebergement requis selon les 3 types (milieu ordinaire, sur site, sur site avec accompagnement médico-social)	1	1	1																																																
Etat des lieux de l'hebergement dans les établissements selon les 3 types (milieu ordinaire, sur site, sur site avec accompagnement médico-social)				2		2		2																																											
Formalisation d'un plan de développement de l'hébergement par établissement										1		1		1		1																																			
Développement des partenariats d'acteurs sur les territoires															1		1		1		1																															
Déploiement des plans de développement de l'hébergement sur les territoires																			1		1		1		1		1		1		1		1		1		1		1		1		1		1		1		1		1
Total amélioration des prestations	16	21	21	8	4	8	4	14	4	6	4	6	14	6	7	9	15	20	7	5	22	14	6	20	16	5	30	1	2	1	2	10	2	0	1	3	14	16	4	7	17	3	4	16	4	2	16	3	14	16	6

Légende : 5

Action qui se déroule sur le mois, et qui est comptabilisée pour 5 J/Homme.

fagerh

Amélioration du dispositif : préconisations et planification prévisionnelle

- 7 préconisations centrées sur l'amélioration du dispositif
- 7 préconisations centrées sur l'amélioration du dispositif (suite).
- Planification Groupe 2 : « Dispositif »

7 préconisations centrées sur l'amélioration du dispositif.

Préconisation 6 : des mutualisations renforcées sur la connaissance des publics : La présente préconisation vise à permettre l'accueil, par l'ensemble des préorientations, de publics en situation de handicaps spécifiques (handicaps psychiques, handicaps sensoriels, …) tout en maintenant un haut niveau de qualité de la prestation d'accompagnement.

Le principe mobilisé par la présente préconisation est celui de **la mutualisation de compétences et d'expertises** : Quelques préorientations spécialisées sur l'accueil de publics en situation de handicap spécifique agissent en « fonction ressources » à l'égard de l'ensemble des préorientations du territoire.

Ces « centres de ressources » aux expertises identifiées et reconnues opèrent des transferts d'expertise et de compétences, effectuent une assistance technique distante des préorientations de proximité. Ces prestations prennent la forme de formation présentielle ou distante, d'accompagnement individuel et/ou collectifs, et de conseil et assistance technique.

De ce fait, l'aptitude à accueillir des publics spécifiques s'accroit pour l'ensemble des préorientations, et les centres d'expertise interviennent directement auprès des publics dans des situations de plus en plus critiques.

Dans ce schéma, **cette fonction de centre de ressources** attachée à un centre de préorientation expert d'un handicap **est valorisée, après lancement, au niveau national, d'un appel à projets**. Les priorités, en termes du publics , concernent les déficiences psychiques, et les déficiences auditives et visuelles.

Remarque :

Dans certaines régions, des centres de ressources régionaux spécialisés sur des handicaps spécifiques ont été mis en place. Dans ce cas, les établissements régionaux qui gèrent des préorientations passeront des conventions de type « assistance technique » avec ces centres d'expertise régionaux.

Préconisation 7 : des mutualisations renforcées sur les outils de formation / accompagnement projets..

La présente préconisation vise à l'aboutissement d'une offre d'accompagnement évaluation/ formation distante (en fait, mixte), adaptée au public adulte en situation de réadaptation professionnelle.

Le principe en est simple : un nombre restreint de centres de préorientation (de 1 à 3 maximum, de notre point de vue) sont en situation de production de contenus, d'outils et de supports d'accompagnement distants dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une réadaptation professionnelle.

Cette offre de service est ouverte, gratuitement, à toutes les personnes pour lesquelles une notification d'entrée en préorientation a été transmise. Dès réception de cette notification, les personnes disposent d'un **droit d'accès à un outil de type « MOOC »,(massive open online course) et d'un droit à un accompagnement distant** (assuré par les centres porteurs de plateformes) et à un **accompagnement in situ par les établissements de proximité.**

Cet accompagnement « in situ » par les centres de proximité fait partie intégrante de la prestation de préorientation, voire, par la suite, des prestations de remise à niveau et/ou de formations qualifiantes de réadaptation. Seul le fonctionnement des plateformes est à intégrer dans le surcoût, à la fois en termes de production d'outils et en termes d'accompagnement distant .

L'objectif d'un millier de recours annuels à ces plateformes est raisonnable (sous réserve de la gratuité du service).

Le financement de cet outil est assuré au travers d'une ligne fléchée dans les budgets des centres de préorientation.

Préconisation 8 : des critères suffisamment précis d'accès à la prestation.

La présente préconisation est centrée sur la notification d'accès à la préorientation. La mise en œuvre effective de cette préconisation devra, à terme**, harmoniser les pratiques de notification sur le territoire,** voire recentrer la prestation sur le public pour lequel elle est la plus adaptée.

Ces critères devront permettre aux Responsables d'Insertion Professionnelle des MDPH ainsi qu'aux CDAPH d'identifier plus finement l'opportunité d'accès à la préorientation pour une personne donnée, et de faciliter la co-construction des choix par les MDPH et les personnes. Cette préconisation doit aboutir à la formalisation d'une aide à la personne en charge de la préparation de la notification, notamment en cas de doute sur le bien fondé du recours à la préorientation. En aucun cas son usage ne doit avoir de caractère automatique, ni systématique. Une approche de type « arbre de la décision » sera à privilégier.

Cette préconisation permettra par ailleurs de **mettre en relief des besoins non couverts et d'alimenter des expérimentations identifiées et coordonnées pour de nouvelles prestations**.

7 préconisations centrées sur l'amélioration du dispositif (suite).

Préconisation 9 : un observatoire renforcé.

La présente préconisation vise à capitaliser sur le présent travail d'étude et à entretenir et enrichir une connaissance fine des usagers stagiaires des prestations de préorientation.

En effet, l'étude a permis d'identifier qu'il était possible de faire converger les données disponibles au sein des MDPH et celles disponibles au sein des centres de préorientation de façon à disposer, en continu, d'une capacité à observer les flux d'usagers et optimiser la cartographie de l'offre. Des usages multiples peuvent être faits de ces données rendues disponibles et fiables, et notamment des ajustements et des anticipations sur l'évolution de l'offre.

Les établissements, tout comme les MDPH, sont en train de s'équiper en systèmes d'informations performants, de nature à faciliter les extractions de données à des fins d'analyse, avec une validation CNIL facilitée.

Par ailleurs, cette fonction d'observation renforcée doit permettre d'évaluer les effets sur les parcours des usagers des mesures prises (évolution de la prestation, …).

Enfin, cet observatoire devra fournir des données suffisamment précises pour faciliter le suivi de l'évolution de l'accessibilité de l'offre.

Préconisation 10 : des coopérations et partenariats sur les territoires

La présente préconisation vise à **faciliter la fluidité des parcours des stagiaires des préorientations en leur ouvrant le champ des possibles et en renforçant l'ancrage au réel.** Ce double effet sera obtenu notamment par le recours facilité aux entreprises des territoires comme lieux de validation des projets professionnels, ainsi qu'aux organismes de formation « de droit commun », principalement parties prenantes du Service public régional de la formation.

Cette préconisation s'inscrit donc dans la droite ligne des évolutions en cours en matière de régionalisation des prestations.

L'accompagnement des publics dans l'accès à une formation qualifiante, à l'emploi adapté ou à l'emploi direct doit être renforcé par **la mise en place de partenariats formalisés** :

- Partenariats avec les organismes de formation qualifiante du territoire régional, notamment ceux qui sont parties prenantes du Service public régional de formation professionnelle
- Partenariats avec les établissements de travail adapté (ESAT), les Entreprises Adaptées (EA), de façon à faciliter la réalisation rapide de mises en situation professionnelles de nature à valider les projets,
- Partenariats avec les entreprises, qui permettent la prise en compte des actions communes dans les calculs de l'obligation d'emploi.

Ces partenariats doivent préciser les conditions de cet accompagnement, par l'équipe pluridisciplinaire de la préorientation, de nature à sécuriser le parcours de formation, ou d'entrée dans l'emploi nouveau.

Préconisation 11: une allocation de ressources sur des bases harmonisées

Cette préconisation vise, à terme, à rendre les données économiques relatives au fonctionnement des prestations de préorientation comparables entre elles, et consolidables à un niveau national de façon à faciliter la compréhension des équilibres de gestion des différentes activités.

Ici encore, cette préconisation est d'autant plus opportune que les établissements entrent dans un mouvement de régionalisation qui peut, à terme, entraîner un accroissement des disparités de traitement d'un établissement à l'autre.

De notre point de vue, dans l'hypothèse d'un maintien de l'unité d'œuvre « à la place » ou du passage à un budget global, il convient de s'accorder, à titre indicatif, sur :

- Un nombre de jours ouvrés identique pour l'ensemble du territoire,
- Une prestation qui isole les prestations relatives à l'hébergement et à la restauration des prestations pédago-médico-psycho-sociales proprement dites. Une qualification de la prestation de préorientation en présentiel, à distance, en accompagnement, une qualification des prestations autres (prestation d'information et de mobilisation, …), prestations déclinées en unité de compte (la journée/stagiaire en distinguant celle donnant lieu à rémunération).

Dès lors, les prestations d'hébergement pourraient être valorisées différemment selon le type d'hébergement proposé.

Préconisation 12 : l'évaluation de la qualité des prestations de préorientation

Cette préconisation s'inscrit dans le cadre de l'évaluation des activités et de la qualité des prestations participant à la fois de l'évaluation du service rendu à l'usager et de l'évaluation des politiques publiques.

De ce point de vue, la Fagerh a développé en lien avec les établissements un référentiel d'évaluation interne adossé à un référentiel d'engagement de services construit avec l'AFNOR.

Les préconisations retenues suite à cette étude auront à être intégrées au référentiel d'évaluation interne . Une initiative conjointe de la Fagerh et des représentants des pouvoirs publics dont relève la préorientation sera prise afin **qu'un regard particulier soit porté lors de l'évaluation externe sur un certain nombre d'items marqueurs des évolutions souhaitées et décidées.**

Les éléments issus de ces évaluations externes seront synthétisés au niveau national afin de contribuer à la mesure de l'avancée de la mise en œuvre des évolutions du dispositif.

Planification Groupe 2 : « Dispositif »

Trimestres	4ème trimestre 2014			1er trimestre 2015			2ème trimestre 2015			3ème trimestre 2015			4ème trimestre 2015			1er trimestre 2016			2ème trimestre 2016			3ème trimestre 2016			4ème trimestre 2016			1er trimestre 2017			2ème trimestre 2017			3ème trimestre 2017			4ème trimestre 2017			1er trimestre 2018			2ème trimestre 2018			3ème trimestre 2018			4ème trimestre 2018		
Mois	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Réunions du sous groupe de pilotage n°2 : "Dispositif"	10												10												10												10												10		
Préconisation 6 : des mutualisations renforcées sur la connaissance du public																																																			
Formalisation d'un cahier des charges pour la mise en place de centres de ressources spécialisés par publics spécifiques	1	1	1																																																
lancement d'une procédure d'appel à projets pour la mise en place des centres de ressources				1	1	1	1	2	2																																										
Contractualisation et mise en place des centres de ressources										2	2	2	2	2	2																																				
Mise en place des formations à destination des professionnels des établissements															2	2	15		2	2	15		2	2	15		2	2	15		2	2	15		2	2	15		2	2	15		2	2	15		2	2	15			
Mise en place de l'assistance technique à destination des équipes des établissements																																																			
Préconisation 7 : des mutualisations renforcées sur les outils de formation/accompagnement projets																																																			
Formalisation d'un cahier des charges pour la mise en place de centres de ressources spécialisés par publics spécifiques	2	2	2																																																
Procédure d'appel à projets pour la mise en place d'un "MOOC" spécifique au public en réadaptation professionnelle							2	2	2																																										
Constitution du MOOC par la ou les structures retenues (1 à 3)																																																			
Mise en ligne des premiers contenus																																																			
Développement de l'offre																																																			
Préconisation 8 : des critères suffisamment précis d'accès à la prestation.																																																			
Constitution d'un groupe bipartite RIP/responsables de préorientation	3																																																		
Elaboration de l'outil de type "arbre de la décision" par le groupe		3	3	3	3	3																																													
Expérimentation par quelques MDPH																																																			
Evaluation de l'expérimentation																																																			
Généralisation																																																			
Préconisation 9 : un observatoire renforcé																																																			
Démarche de demande d'autorisation auprès de la CNIL	1	1	1																																																
Formalisation d'un cahier des charges pour le recueil et la collecte des données		1	1	1	1	1																																													
Développement d'un pilote							1	1	1	1	1	1	1	1																																						
Expérimentation, évaluation et validation												1	1	1	1	1	1	1																																	
Déploiement																			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Préconisation 10 : des coopérations et partenariats sur les territoires.																																																			
Prises de contacts institutionnels dans les territoires																																																			
Renforcement de la connaissance mutuelle entre partenaires potentiels																																																			
Formalisation des partenariats								1	1	1	1	1																																							
Expérimentations des actions partenariales																																																			
Evaluations et ajustements																																																			
Mutualisation au niveau fédéral																						5	5																												
Préconisation 11 : Une allocation de ressources sur des bases harmonisées																																																			
Lancement de l'étude analytique				2	2																																														
Elaboration d'un questionnaire analytique						2	2	2																																											
Collecte et analyse des données									1	1	1	1	1	1	1																																				
Approfondissement de l'analyse par des démarches terrain																2	2	2																																	
Elaboration d'un barème analytique																			2	2	2																														
Formalisation et publication d'une circulaire ad hoc																								1	1	1																									
Préconisation 12 : L'évaluation de la qualité des prestations de préorientation																																																			
Optimisation des calendriers d'évaluation externe				2																																															
Actualisation du référentiel d'évaluation interne pour prendre en compte les préconisations				5	1	1	5	1	1	5	1	1	5	1	5																																				
Identification et spécification des points d'analyse attendus des (rapports d') évaluations externes																1	1	1																																	
Collecte et exploitation des données																												1			1			1			1			1			1			1			1		
Synthèse de l'évolution de la qualité des prestations.																																																	2	2	2
Total amélioration du dispositif	17	8	8	14	8	8	11	9	8	10	6	7	20	6	11	6	19	4	5	5	18	6	8	3	26	1	3	3	17	1	3	4	16	1	4	3	26	2	3	3	17	1	3	4	16	1	4	3	28	4	3

5 : Action qui se déroule sur le mois, et qui est comptabilisée pour 5 J/Homme. (ne sont repris que les jours supplémentaires / actions habituelles).

Amélioration de l'accessibilité du dispositif : préconisations et planification prévisionnelle

- 5 préconisations centrées sur l'amélioration de l'accessibilité des prestations.
- Planification Groupe 3 « accessibilité »
- 1 préconisation complémentaire, centrée sur les jeunes sans expérience professionnelle.

5 préconisations centrées sur l'amélioration de l'accessibilité des prestations (1).

Préconisation 13 : ouvrir des préorientations là ou les manques sont flagrants.

Un potentiel de développement de l'offre par territoire a été établi en référence à la moyenne nationale de recours à la préorientation par la population active (16,1 personnes pour 100 000 actifs en moyenne annuelle) : Cette moyenne, tout en constituant un minima, a été considérée comme « l'objectif à atteindre » pour l'ensemble du territoire national.

Les perspectives de création de places (sur la base de 4 personnes par an et par place**) sont établies à 201 places impactant 20 départements** pour lesquels il n'y a pas d'offre de préorientation identifiée à ce jour.

Parmi ces départements:

- Le Gard (30),l'Isère (38), le Loiret (45), La Marne (51), l'Oise (60), disposent d'un potentiel suffisant pour permettre d'envisager la création d'un établissement à part entière (>40 personnes accueillies par an). Notons que, pour ce qui concerne l'Oise, la Marne et le Loiret, limitrophes de l'Ile de France, ce potentiel est renforcé par la perspective de réorganisation de l'offre en Ile de France.
- Le Bas Rhin (67) constitue un cas particulier, dans la mesure ou le CRM de Mulhouse a, depuis, ouvert une antenne à Strasbourg par redéploiement de places de Mulhouse. De notre point de vue, cette initiative pourrait encore être renforcée, par le doublement de l'activité de cette antenne, et, dès lors, la création d'une dizaine de places supplémentaires. Les listes d'attente qui s'allongent à Mulhouse confirment, s'il était besoin, l'analyse quantitative. Nous maintenons donc la perspective de création de 19 places.
- Le cas de la Seine Maritime (76) est à analyser plus finement, dans la mesure ou, aujourd'hui, les effectifs de l'antenne de Mont Saint-Aignant de l'ADAPT Haute Normandie ne sont pas comptabilisés de façon distincts.
- L'approche des besoins de la Vendée (85) et du Maine&Loire (49) pourrait être analysée conjointement, de façon à permettre l'ouverture d'un établissement à part entière (à Cholet, par exemple).
- Les potentiels de développement des départements du Loiret, et de l'Oise, sont la conséquence d'une réorientation des flux en provenance de ces départements (et qui se dirigent vers l'Ile de France, pour l'instant).

Territoires (département) métropolitains Hors Ile de France		Perspective de création d'établissement ou d'antenne (nbre de places)
Ain	01	8
Aisne	02	8
Charente maritime	17	8
Côte-d'or	21	7
Doubs	25	8
Drôme	26	6
Gard	30	11
Isère	38	21
Loiret	45	17
Maine et Loire	49	9
Marne	51	10
Oise	60	12
Bas-Rhin	67	19
Seine Maritime	76	12
Somme	80	8
Tarn	81	6
Var	83	9
Vaucluse	84	7
Vendée	85	9
Vienne	86	6
Total	**20**	**201**

Pour tous les autres cas, il s'agira d'installer des antennes d'établissements existants.

De notre point de vue, **le processus à instaurer est le suivant** :

- Constituer un groupe de pilotage régional , déclinaison du pilotage national de l'étude;
- Valider les hypothèses de la présente étude par une analyse plus récente de la provenance des participants aux préorientation,
- Lancer un appel à projets doté d'un financement correspondant aux besoins identifiés dans la région concernée (Besoin total estimé à 6M€ au niveau national),
- Sélectionner le projet le plus adapté et accompagner le porteur de ce projet dans le processus de création d'établissement.
- Effectuer un suivi national de l'évolution de l'accessibilité de l'offre…

Sauf cas particulier, le niveau de priorité 1 est attribué si le nombre théorique de personnes concernées est > 40 par an (10 places) et le niveau 2 compris entre 20 et 40. (Pas d'antenne possible à moins de 20 personnes par an…).

Il convient à ce stade donner une indication financière. Les montants sont donnés à titre indicatif et comme repérage d'un ordre de grandeur sur la base de 30/35K€/place, base admise considérée comme constante malgré l'évolution des prestations.

Nonobstant les situations spécifiques mentionnées ci-dessus, on peut considérer, en priorité 1, que nous avons un besoin de financement de 102 places soit un peu plus de 3M€ à consacrer à la création d'établissements (ou d'antennes) dans 7 départements (Gard, Isère, Loiret, Marne, Oise, Bas-Rhin, Seine Maritime).

5 préconisations centrées sur l'amélioration de l'accessibilité des prestations (2).

Territoires (département) métropolitains Hors Ile de France		Perspective d'extensions de l'offre existante (nbre de places)
Côtes d'Armor	22	3
Haute Garonne	31	15
Gironde	33	11
Hérault	34	3
Meurthe et Moselle	54	6
Nord	59	17
Pyrénées Orientales	66	4
Rhône	69	6
Haute Savoie	74	10
Deux Sévres	79	3
Total	**10**	**78**

Territoires (département) métropolitains Hors Ile de France		Perspective de développement de partenariats locaux
Allier	03	3
Ardèche	07	4
Ariège	09	3
Aube	10	4
Charente	16	3
Eure	28	3
Gers	32	3
Indre	36	3
Jura	39	3
Landes	40	4
Lot et Garonne	47	3
Meuse	55	3
Orne	61	4
Saône et Loire	71	5
Tarn et Garonne	82	4
Total	**15**	**51**

Préconisation 14 : développer les établissements dans les secteurs en forte demande

Dans ces départements, l'offre existe, mais la demande explose, et les délais d'accès s'allongent… **Les perspectives d'extensions ressortent à 78 places pour un impact sur 10 départements** et pour un montant de 2,34 M€ .

Dans le détail :

- Le Nord dispose déjà de deux CPO, l'une à Lille, l'autre à Valenciennes. Notre préconisation ira dans le sens de la création d'un troisième site, vraisemblablement proche du littoral (Dunkerque, par exemple);
- La Haute Garonne dispose déjà du CRIC de Toulouse. A priori, les besoins identifiés permettent d'envisager un développement d'une quinzaine de places sur le département. La Localisation géographie précise de ces quinze places reste à étudier.
- La Gironde dispose d'un potentiel de développement de 11 places, en complément de l'offre déjà présente à « La Tour de Gassies » (22 actuellement).
- La Haute Savoie dispose théoriquement d'un potentiel de développement d'une dizaine de places, mais les effets de l'accroissement du nombre de places de la CPO La Paserelle (Annecy)en 2012 (Passage de 10 à 18 places en septembre 2012) ne sont pas encore perceptibles dans les données.
- La CPO de l'ADAPT Rhône pourrait rapidement développer quantitativement son offre, compte tenu des besoins du territoire (+ 6 places).
- Le cas des Pyrénées orientales (66) est à étudier de près, dans la mesure ou la localisation actuelle de la CPO est très éloignée des zones de forte densité de population. Un processus qui verrait progressivement se développer une offre sur le littoral (A Perpignan, par exemple) serait certainement une façon de rapprocher l'offre et la demande.
- Les trois autres besoins théoriques identifiés sont à valider, compte tenu des faibles valeurs de flux qu'ils représentent (Une douzaine de personnes par an en tout pour le 22,34 et 79).

Le processus de développement de l'offre pourrait être ici plus simple, dans la mesure ou il ne semble pas nécessaire de passer par la procédure d'appel à projets . Une négociation entre les autorités administratives et les organismes gestionnaires d'établissements devrait permettre de développer rapidement cette offre.

Préconisation 15 : développer des partenariats pour couvrir le territoire, dans les départements qui ne disposent que d'un faible potentiel, qui ne justifie pas la création du dispositif permanent.

Chaque fois que les flux potentiels sont <20 personnes par an, il s'agit de **mettre en place des dispositifs souples et partenariaux** qui permettent de garantir un égal accès de tous aux prestations (FOAD, antennes volantes, partenaires locaux, …).

15 départements se voient directement concernés pour 51 places et un montant de 1,53M€.

5 préconisations centrées sur l'amélioration de l'accessibilité des prestations (3).

Préconisation 15 : développer des partenariats pour couvrir le territoire(suite).

De notre point de vue, le partenariat à instaurer devrait s'appuyer sur les apports mutuels suivants :

- Une structure de formation, ou d'orientation professionnelle, ouverte à tous, qui dispose de ressources en locaux, compétences, équipements, identifiée et implantée dans le département en question,
- Un organisme situé à distance raisonnable, qui gère une préorientation depuis plusieurs années, et qui dispose d'une équipe pluridisciplinaire volontaire et mobile, motivée pour intervenir en soutien de cet organisme généraliste dans ce département.

Une convention de partenariat serait formalisée, qui permettrait le portage conjoint des places de préorientation par les partenaires.

Un appel à projets serait lancé par l'ARS concernée pour sélectionner le partenariat a priori le plus adapté.

Exemple : Dans l'Ardèche, le besoin identifié est de 4 places, soit seize personnes en moyenne par an. Un ou deux groupes de préorientation pourraient être organisés annuellement dans ce département, par une structure sur place. Cette structure bénéficierait, pour la mise en place de cette action, des soutiens et appuis de l'une des équipes pluridisciplinaires de l'établissement retenu suite à l'appel à projets (en l'occurrence, soit le CREPSE St Etienne, soit le CRIP Castelnau, ou encore l'ADAPT Rhône ou le Domaine du Marand).

Un accompagnement distant pourrait également être instauré en mobilisant ces ressources.

Préconisation 16 : redéployer l'offre dont la localisation est en décalage par rapport aux besoins, dans les départements dont l'implantation historique de l'offre est éloignée des concentrations de populations concernées.

Ces départements sont en offre fortement supérieure aux moyennes nationales, au regard de la population active. La question d'un déploiement de cette offre pour en faciliter l'accès est posée pour 109 places. (Dans le tableau qui suit, ne sont repris que les département qui génèrent un potentiel de redéploiement supérieur à 20 places).

Chaque situation est un cas particulier qu'il y a lieu d'étudier spécifiquement. Bien sûr, il ne s'agit pas de fragiliser les établissements par des évolutions trop brutales de leurs effectifs et autorisations, mais bien de négocier, entre acteurs responsables, une optimisation de l'accessibilité de l'offre.

Territoires (département) métropolitains Hors Ile de France		Nombre de places de préorientation pour 100 000 actifs	Perspectives de redéploiement
Yonne	89	16,4	80 personnes /an (20 places)
Pas de Calais	62	9,4	173 personnes / an (43 places)
Loire	42	21,4	103 personnes/ an (26 places)
Pyrénées Atlantiques	64	12,8	79 personnes/ an (20 places)
Total	**4**		**109 places**

Exemple : Avec 16,4 places pour 100 000 actifs, l'Yonne est un département qui dispose d'une offre de préorientation quatre fois plus importante que la moyenne nationale.

L'ADAPT gère l'établissement de Moneteau, dans l'Yonne, qui fait fonctionner une préorientation de 26 places (une centaine de personnes accueillies par an).

Nous préconisons qu'avec l'appui de la FAGERH, et de la CNSA, L'ADAPT puisse renégocier ces places avec l'ARS de façon à dégager des marges de manœuvre pour développer une offre où les besoins sont non couverts. En première analyse, les besoins identifiés sur les départements périphériques sont les suivants :

- La Côte d'or (21), 7 places;
- L'Aube (10), 4 places;
- Le Loiret (45), 17 places

Et, toujours en Bourgogne, mais un peu plus éloigné, la Saône et Loire (71) avec un potentiel de développement de 5 places.

A l'issue de cette négociation, on pourrait souhaiter que ce centre de Monéteau gère 4 ou 5 préorientations réparties sur 4 ou 5 départements différents, avec, si possible, l'instauration de partenariats à Troyes et/ou à Mâcon.

Une telle évolution renforcerait la situation du centre de Monéteau, et l'accessibilité des prestations.

5 préconisations centrées sur l'amélioration de l'accessibilité des prestations (5).

Préconisation 17 : étudier de façon spécifique l'Ile de France, qui suppose une analyse plus fine que celle effectuée avec une maille « département ».

En effet, l'Ile de France présente la particularité d'être très attractive par rapport à la population concernée au niveau du territoire national, tout en ne répondant que très partiellement aux besoins des franciliens. Par ailleurs, la répartition territoriale au sein de l'Ile de France présente des contrastes forts : l'ouest et le centre de l'Ile de France sont en déficit d'offres marqué, alors que l'Est et le Sud sont plutôt en excédent.

L'évolution pour l'Ile de France, forcément sur longue période, invite à agir en faveur :

- D'un redéploiement de l'offre vers l'ouest et le centre de l'Ile de France ;
- D'une priorité affirmée d'accueil des franciliens

(Et, pour mémoire, d'un renforcement de l'offre périphérique à l'Ile de France- Cf.supra).

Les perspectives d'évolution portent sur 146 places et un redéploiement de 67 places soit une augmentation de 79 places pour un montant de 2,37M€.

Remarque : Il est clair que pour l'Ile de France, plus que pour l'ensemble du territoire, il y a lieu d'être très prudent dans l'interprétation de ces données : En effet, l'approche sur une maille « département » ne prend pas en compte les facilités de mobilité géographique…En Ile de France, tout particulièrement, les établissements auront besoin d'effectuer collectivement une analyse très fine des provenances géographiques de leurs publics et d'adopter une position commune quant aux zones de chalandises optimales, déterminées en temps de trajet.

Territoires (département) Ile de France		**Nombre d'entrées en préorientation pour 100 000 actifs (moyenne France 16,1, IdF 10,8)**	**Perspectives d'évolution**
Paris	75	1,8	Potentiel de développement de 43 places
Seine et Marne	77	28,6	Potentiel de redéploiement de 28 places
Yvelines	78	7,4	Potentiel de développement de 15 places
Essonne	91	50,4	Potentiel de redéploiement de 39 places
Hauts de Seine	92	1,6	Potentiel de développement de 30 places
Seine Saint Denis	93	5,1	Potentiel de développement de 20 places
Val de Marne	94	0,7	Potentiel de développement de 25 places
Val d'Oise	95	7	Potentiel de développement de 13 places
Total	**9**		**Potentiel de développement de 146 places, et de redéploiement de 67 places**

Notre préconisation, à ce stade de l'étude, pour l'Ile de France, est de solliciter la CNIL pour avoir la possibilité de mener rapidement **une étude plus précise**, à partir des données des établissements et des MDPH, **de la provenance géographique actuelle des stagiaires en préorientation.**

Cette étude doit être confrontée, par ailleurs, à une analyse plus fine des conditions de développement d'une offre satisfaisante pour les prescripteurs des MDPH, qui, manifestement, n'ont pas des pratiques homogènes sur l'ensemble du territoire françilien.

Il est probable, quoi qu'il en soit, que des besoins de développement soient confirmés en Ile de France, principalement dans Paris (75), le Val de Marne (94), les Hauts de seine (92), et, dans une moindre mesure, le Val d'Oise (95) et les Yvelines (78).

Une part significative de ce développement devra s'effectuer par relocalisation de l'offre existante dans des antennes, voire des établissements locaux, à partir de l'offre excédentaire présente en Seine et Marne et dans l'Essonne.

De la même façon, nous préconisons une négociation avec chacun des établissements concernés, de façon, à terme, à disposer d'une offre de préorientation en Ile de France qui accueille prioritairement des françiliens.

Nous pensons que tout le territoire d'Ile de France devrait être accessible, à terme, via les transports en commun, en moins d'une heure de trajet.

Planification Groupe 3 « accessibilité »

Trimestres	4ème trimestre 2014			1er trimestre 2015			2ème trimestre 2015			3ème trimestre 2015			4ème trimestre 2015			1er trimestre 2016			2ème trimestre 2016			3ème trimestre 2016			4ème trimestre 2016			1er trimestre 2017			2ème trimestre 2017			3ème trimestre 2017			4ème trimestre 2017			1er trimestre 2018			2ème trimestre 2018			3ème trimestre 2018			4ème trimestre 2018		
Mois	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Réunions du sous groupe de pilotage n°3 : "Accessibilité"	10												10												10												10												10		
Préconisation 13 : Ouvrir des préorientations là ou les manques sont flagrants																																																			
Constitution de groupes de pilotage régionaux par grande région FAGERH	40																																																		
Analyses régionales plus fines et plus récentes de la provenance des bénéficiaires		14	14																																																
Formalisation et lancement des appels à projets correspondant aux besoins régionaux identifiés				7	7	7																																													
Processus de sélection des projets les plus adaptés							7	7																																											
Accompagnement des projets sélectionnés										10		10		10		10																																			
Suivi national de l'évolution de l'accessibilité de l'offre									2												2												2												2						
Préconisation 14 : Développer les établissements dans les secteurs en forte demande																																																			
Constitution de groupes de pilotage régionaux par grande région FAGERH (pour mémoire)																																																			
Validation au niveau régional de l'analyse du besoin		14	14																																																
Nagociations au niveau régional entre les organismes gestionnaires et les autorités administratives compétentes (ARS)																																																			
Notification des autorisations d' extensions de l'offre																																																			
Rentrée 2015 avec des effectifs accrus																																																			
Suivi national de l'évolution de l'accessibilité de l'offre									2												2												2												2						
Préconisation 15 : Développer les partenariats pour couvrir le territoire																																																			
Constitution de groupes de pilotage régionaux par grande région FAGERH (pour mémoire)																																																			
Exploration des partenariats potentiels par les organismes gestionnaires de pré orientations																																																			
Formalisation et lancement des appels à projets de partenariats sur les territoires				7	7	7																																													
Processus de sélection des partenariats les plus adaptés																																																			
Accompagnement des projets sélectionnés										7		7		7		7																																			
Suivi national de l'évolution de l'accessibilité de l'offre									2												2																								2						
Préconisation 16 : Redéployer l'offre dont la localisation est en décalage par rapport aux besoins																																																			
Constitution de quatre groupes de travail spécifiques par département (42,62,64,89).	2	2	2	2																																															
Négociations tripartites ARS, FAGERH, organisme gestionnaire de l'établissement concerné				1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1																																				
Accompagnement des organismes dans le redéploiement de l'offre																2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2				1			1			1			1				1			1		
Suivi national de l'évolution de l'accessibilité de l'offre									2												2												2												2						
Préconisation 17 :Etudier de façon spécifique l'Ile de France																																																			
Démarche de demande d'autorisation auprès de la CNIL	1	1	1																																																
Lancement d'une étude de flux géographiques par temps de trajets				1		1		1		1		1		1																																					
Formalisation et lancement d'un appel à projets qui prend en compte les résultats de l'étude (Priorité franciliens)																2	2	2																																	
Sélection des projets et accompagnement des porteurs																			2	2	2			4				4				4			4			4			4				4			4		
Suivi national de l'évolution de l'accessibilité de l'offre									2												2												2												2						
Total amélioration de l'accessibilité	53	31	31	18	15	16	8	9	11	19	1	19	11	19	1	21	4	4	4	4	14	2	2	6	12	2	2	6	0	0	0	5	8	0	0	5	10	0	0	5	0	0	0	5	10	0	0	5	10	0	0

5 Action qui se déroule sur le mois, et qui est comptabilisée pour 5 J/Homme.

1 préconisation complémentaire, centrée sur les jeunes sans expérience professionnelle

Préconisation 18 : inventer un dispositif spécifique pour les jeunes

La situation des jeunes bénéficiant de la qualité de travailleurs en situation de handicap sans projet professionnel défini mérite d'être étudiée de façon spécifique. D'une part, les MDPH font état d'un réel besoin d'une prestation adaptée à cette population dans cette situation. Mais, d'autre part, les prestations de préorientation actuelles, voire celles revues en application des préconisations formulées dans le présent document, ne peuvent prétendre être parfaitement adaptées à une population qui ne peut faire valoir aucune expérience professionnelle.

De notre point de vue, l'exploration des futurs possibles doit passer par une confrontation rapide à des situations réelles de travail dans des environnements multiples et diversifiés…Ces immersions rapides serviront, dans un deuxième temps, de matériaux de base pour l'analyse, à partir de la confrontations des expressions sur les vécus.

C'est pourquoi, nous préconisons que le monde le la réadaptation professionnelle élabore une prestation d'un type nouveau, qui réponde mieux aux besoins de ces populations jeunes.

Cette élaboration d'une nouvelle prestation passera par les étapes suivantes : Analyse spécifique de besoin (sur base d'entretiens qualitatifs avec le public concerné, et, éventuellement, son entourage), construction/innovation de plusieurs schémas et progressions possibles, expérimentation de ces progressions et évaluation. Enfin, caractérisation de la prestation la plus adaptée , formalisation d'un appel à projets au niveau national sur cette base, puis déploiement.

Elle s'appuiera aussi sur les expérimentations locales déjà à l'œuvre.

Le budget d'ingénierie à prévoir pour cette action est d'environ 30 k€.

Trimestres	4ème trimestre 2014			1er trimestre 2015			2ème trimestre 2015			3ème trimestre 2015			4ème trimestre 2015			1er trimestre 2016			2ème trimestre 2016			3ème trimestre 2016			4ème trimestre 2016			1er trimestre 2017		
Mois	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3
Préconisation 18 :Expérimenter des modalités spécifiques pour les jeunes																														
Analyse spécifique des besoins des jeunes RQTH sans expérience professionnelle	2	2	2																											
Elaboration de plusieurs approches de la préorientation qui répondent à ces besoins				5	5	5	5	5	5																					
Expérimentation de ces approches et évaluation												5	5	5	1	1	1	5	5	5	5									
Synthèse et caractérisation des préorientations spécifiques jeunes																								3						
Formalisation d'un appel à projets sur la base de cette caractérisation.																									1	1	1			

5	Action qui se déroule sur le mois, et qui est comptabilisée pour 5 J/Homme.

La feuille de route préconisée pour la mise en oeuvre

- Vers un engagement national sur cinq ans pour la préorientation?
- Poursuivre et renforcer le pilotage

Vers un engagement national sur cinq ans pour la préorientation?

Une ingénierie indispensable

En ne comptabilisant que le travail supplémentaire généré, (donc, sans prendre en compte le temps consacré à faire différemment), nous estimons à près de 1400 jours.Hommes de travail la mise en œuvre effective de ces préconisations, sur une période de cinq années. (Chaque jour/Homme de travail est valorisé à 300 €, auxquels sont ajoutés 20% de frais divers (déplacements, ….)).

Parmi ces 1400 jours, plus de 260 jours.Hommes sont des temps de formation, soit près de 100K€ qui peuvent être imputés sur les budgets de formation des établissements.

Une part significative de cette ingénierie est à prévoir au niveau national, le complément au niveau de chaque grande région FAGERH.

Enfin, le recours à des prestataires extérieurs pour des travaux spécifiques (études, analyses financières, ….) est estimé, pour la période, à environ 150k€.

Vers un engagement national?

En intégrant une montée en charge progressive du nombre de places supplémentaires de préorientation, les éventuels budgets nécessaires à la montée en qualité des hébergements (non chiffrés) et les coûts d'ingénierie et d'accompagnement, le plan de développement qualitatif et quantitatif portera, pour le cinq années à venir, sur une cinquantaine de Millions d'Euros au niveau national. Dès lors, un plan national sur 5 ans pour la préorientation de nature à garantir les engagements des parties prenantes, devra être envisagé.

	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	**Total général**
Développement de l'offre						
Nouvelles préorientations (préco n°13)						
Nbre de places		102	201	201	201	
Montant estimé (30 k€/place)		3060000	6030000	6030000	6030000	**21 150 000 €**
Développement des établissements (préco n°14)						
Nbre de places		78	78	78	78	
Montant estimé (30 k€/place)		2340000	2340000	2340000	2340000	**9 360 000 €**
Développement des partenariats (Préco n°15)						
Nbre de places		51	51	51	51	
Montant estimé (30 k€/place)		1530000	1530000	1530000	1530000	**6 120 000 €**
Redéployer l'offre (Préco n°16) - pour mémoire						
Ile de France (Préconisation n° 17)						
Nbre de places			79	79	79	
Montant estimé (30 k€/place)		0	2370000	2370000	2370000	**7 110 000 €**
Total développement de l'offre						
Nbre de places		231	409	409	409	
Montant estimé (30 k€/place)		6 930 000,00 €	12 270 000,00 €	12 270 000,00 €	12 270 000,00 €	**43 740 000 €**
Ingénierie	70320	227760	173280	65880	86400	**623 640 €**
Total Général	**70 320,00 €**	**7 157 760,00 €**	**12 443 280,00 €**	**12 335 880,00 €**	**12 356 400,00 €**	**44 293 320 €**

Poursuivre et renforcer le pilotage

Un pilotage à poursuivre et renforcer.

Compte tenu de l'importance qualitative et quantitative des enjeux, nous préconisons la poursuite du pilotage de l'action sous la forme de trois Comités de pilotage, à savoir un par grande thématique :

- Amélioration de la prestation,
- Amélioration du dispositif,
- Amélioration de l'accessibilité.

Ces trois Comités réunis constitueraient alors le pilotage de l'ensemble.

Porter l'intérêt général

Ce qui est certain, c'est que la structure en charge de la mise en œuvre de ces projets devra être en mesure de faire valoir l'intérêt général, au delà des intérêts spécifiques à tel ou tel établissement.

De même, l'histoire a pu montrer combien la coopération entre acteurs de réseaux multiples nécessitait une capacité, par le porteur de projet, d'influer sur le niveau d'implication des parties prenantes, ne serait-ce qu'en utilisant l'argument économique…

En ce sens, la FAGERH sera-t-elle en capacité de tenir des positions, parfois fermes, devant l'un ou l'autre de ses adhérents?

Construire une structure ad hoc?

Les solutions existent, qui permettent à une « structure ressource » spécifiquement dédiée à une mission, d'organiser la coopération entre ses membres et de redistribuer les financements au regard de l'implication effective dans la mise en œuvre des actions.

De notre point de vue, un tel « centre de ressources » pourrait être plus largement dédié aux activités de réadaptation professionnelle…

La FAGERH a, tout au long du déroulement de la présente mission, apporté des gages de sa capacité à prendre en compte l'intérêt général…Le système est donc ouvert…Et il appartient aux acteurs de se saisir des possibilités qu'offrent le contexte institutionnel…

Préconisations	Total préconisations
Amélioration de la prestation et du processus	
Préconisation 1 : un corpus théorique commun, des outils et méthodes validés, et des pratiques harmonisées, inscrites dans un mouvement d'amélioration permanente	69 840 €
Préconisation 2 : un processus continu, de la notification à la mise en œuvre du projet	55 080 €
Préconisation 3 : L'appropriation de la décision de la CDAPH par la personne	37 920 €
Préconisation 4 : des outils de communication avec les CDAPH harmonisés dans le mode d'élaboration, la forme, le contenu, les déais et modalités de transmission	8 280 €
Préconisation 5 : Un hébergement adapté	12 240 €
S/S total amélioration de la prestation et du processus	183 360 €
Amélioration du dispositif	
Préconisation 6 : des mutualisations renforcées sur la connaissance du public	69 840 €
Préconisation 7 : des mutualisations renforcées sur les outils de formation/accompagnement projets	4 320 €
Préconisation 8 : des critères suffisamment précis d'accès à la prestation.	6 480 €
Préconisation 9 : un observatoire renforcé	94 560 €
Préconisation 10 : des coopérations et partenariats sur les territoires.	5 400 €
Préconisation 11 : Une allocation de ressources sur des bases harmonisées	26 040 €
Préconisation 12 : L'évaluation de la qualité des prestations de préorientation	18 360 €
S/S total amélioration du dispositif	225 000 €
Amélioration de l'accessibilité	
Préconisation 13 : Ouvrir des préorientations là ou les manques sont flagrants	54 360 €
Préconisation 14 : Développer les établissements dans les secteurs en forte demande	12 960 €
Préconisation 15 : Développer les partenariats pour couvrir le territoire	19 800 €
Préconisation 16 : Redéployer l'offre dont la localisation est en décalage par rapport aux besoins	21 240 €
Préconisation 17 :Etudier de façon spécifique l'Ile de France	78 120 €
S/S total amélioration de l'accessibilité	186 480 €
Préconisation 18 :Expérimenter des modalités spécifiques pour les jeunes	28 800 €
Total général	623 640 €

Ci –dessus : tableau récapitulatif des coûts prévisionnels d'ingénierie pour la mise en œuvre des préconisations.

Annexe

- Liste des participants aux comités de pilotage

Liste des participants aux Comités de pilotage

- ARNOUX Jacques, FAGERH RHONE-ALPES
- BECUWE-JACQUINET Rachel, DGEFP
- BORREL Béatrice, UNAFAM
- BOULISSIERE Thierry, DGCS
- BOURGOIS Dominique, MAIEUTIKA
- BROCHET Marie, MDPH 59
- BUSTREEL Véronique, APF
- CARRE Claudie, FAGERH Groupe Préorientation
- CRISPIN Eric, FAGERH OUEST
- CUSTOS Lesly, FAGERH
- DATIN Claire, MDPH 37
- DELAPLACE Thierry, MAIEUTIKA
- DEPOORTER Isabelle, MDPH 80
- DUBOIS Alain, FNATH
- ESPEILLAC Nicole, FAGERH ABC
- Céline FOISELLE, DGEFP
- GIRARD Catherine, FAGERH EST
- GUELLATI Hafida, FAGERH SUD-OUEST
- GUILLEMAIN Philippe, Représentant CA FAGERH
- JOUFFROY Céline, CNAMTS
- LAMIAUX Jean- Michel, CNSA
- LELLOUCHE Jean- Michel, FAGERH IDF
- LEGROS Marion, MAIEUTIKA
- MARIN Laurence,
- MERIAN Isabelle, FAGERH
- PONSARD Brigitte, FAGERH SUD EST
- ROBERT Guy, FAGERH NORD